

Le mot du Directeur

Fondé en 1991 en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et du décret du 1er septembre 1991, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bourgogne actuellement Etablissement Public Administratif rattaché par convention à l'unique Université de l'Académie va devenir, au 1er janvier 2008, une école interne « article 713-9 » de l'Université de Bourgogne. L'IUFM de Bourgogne accueille aujourd'hui un peu moins de 1800 étudiants et stagiaires et compte parmi les grands établissements d'enseignement supérieur de la région Bourgogne.

L'IUFM a son siège à Dijon, sur le campus universitaire, dans la Maison de l'Université. Cette situation géographique originale contribue à affirmer le caractère universitaire de l'Institut dans ses missions de formation et de recherche pédagogique et, favorise la participation des enseignants-chercheurs à ses activités.

A leur création, les IUFM se sont vus confier trois missions principales :

- assurer la formation initiale des enseignants du premier et du second degré,
- participer à la formation continue,
- contribuer à la recherche en éducation.

La formation initiale, qui reste l'activité dominante de l'Institut, obéit à des modalités, contenus et objectifs consignés dans le plan de formation initiale, élément déterminant du contrat d'Etablissement 2007/2011 qui a été signé avec l'État le 18 juillet 2007. L'IUFM assure en première année, la préparation au concours de professeur des écoles et, en partenariat avec l'Université, la préparation à 19 concours de recrutement du second degré (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE). En seconde année, les stagiaires reçoivent une formation par alternance théorie/pratique, alliant des compléments disciplinaires et des stages dans les établissements scolaires de l'Académie.

La participation de l'IUFM à la formation continue des enseignants du premier et du second degré permet à l'Institut de mieux articuler la formation initiale et la formation continue dans un processus de formation « tout au long de la vie ».

En février 2001 puis en avril 2002 et plus récemment dans la cadre de la nouvelle loi d'orientation pour l'avenir de l'école, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé toute une série de propositions pour rénover la formation des maîtres avec, notamment, le changement de statut de l'IUFM qui interviendra 1^{er} janvier 2008 et la publication, le 19 décembre 2006, d'un cahier des charges de la formation des maîtres destiné à mieux encadrer la formation des professeurs stagiaires.

C'est donc un plan de formation totalement renouvelé qui est proposé cette année aux professeurs stagiaires. Il est présenté en unités de formation afin de faciliter son intégration dans le schéma LMD et est organisé autour des 10 compétences que le professeur stagiaire devra désormais maîtriser à un niveau satisfaisant en fin de formation initiale. La validation de cette formation et le fonctionnement des jurys académiques ont également été modifiés par un arrêté du 9 mai 2007 avec l'obligation de constituer, pour chaque stagiaire, un dossier de compétences enrichi progressivement par les contributions des différents acteurs de la formation. Les modalités de constitution de ce dossier et son contenu font actuellement l'objet de discussions dans les IUFM et avec les présidents de jury d'examen de qualification professionnelle. C'est la raison pour laquelle les procédures de validation des formations ne pourront être précisées qu'à la rentrée et ne sont pas décrites en détail dans ce livret.

Le Directeur de l'IUFM, les Directeurs adjoints et chargés de mission, le Secrétaire Général, les responsables des centres départementaux et l'Agent comptable constituent l'équipe de direction de cet établissement, soucieuse de la réussite de chacun et résolument engagée dans l'avenir afin d'affermir son rôle au service de la formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif.

Pierre JULLIEN

Sommaire

L'IUFM de Bourgogne	5
/ Présentation de l'IUFM	6
/ Les missions de l'IUFM	7
/ Le fonctionnement de l'IUFM	8
/ Statut et place du stagiaire à l'IUFM	12
Missions des professeurs et de CPE	14
/ La mission du professeur enseignant en lycée et collège	14
/ Le rôle et les conditions d'exercice des CPE	20
La formation des professeurs stagiaires des lycées et collèges	23
/ La carte des formations proposées	23
/ Organisation des formations	23
La validation de la formation et la certification	24
Les contenus de formation	24
/ Les stages	24
/ La formation aux TICE	25
/ Unités de formation en IUFM des professeurs	28
/ Les modules de formation disciplinaire	52
La vie à l'IUFM et l'accompagnement des formations	79
/ La formation aux arts et à la culture	79
/ Les échanges internationaux	81
/ Les ressources documentaires	86
/ Les ressources en TICE	89
/ Annexe : Certification C2i®	92
Informations pratiques	99
/ Où s'adresser à l'IUFM ?	99
/ Adresses utiles	100
/ Les services centraux de l'IUFM	101
/ Les centres départementaux de l'IUFM	101
/ Informations diverses	101
Calendrier des formations	102
Lexique	104

L'IUFM de Bourgogne

Présentation

L'IUFM est un établissement public administratif d'enseignement supérieur qui possède un centre de formation dans chacune des préfectures des départements de l'Académie de Dijon, et un autre centre en Saône et Loire, à Chalon-sur-Saône.

Les centres de formation d'Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers accueillent les étudiants et les stagiaires du premier degré.

La préparation aux concours de recrutement du second degré est assurée principalement à Dijon où se situent les équipes universitaires chargées de la formation disciplinaire, à l'exception des préparations au CAPET de Technologie et au CAPES de documentation qui sont organisées au centre de Chalon-sur-Saône.

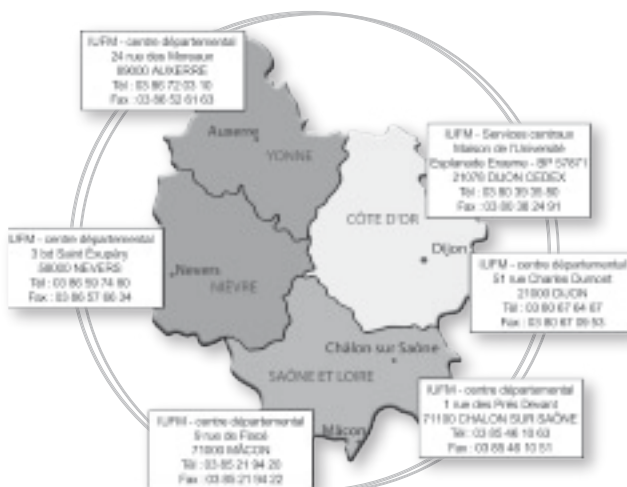
Les professeurs stagiaires du second degré et les conseillers principaux d'éducation stagiaires sont affectés dans un collège ou un lycée de l'Académie de Dijon, pendant leur année de stage et suivent leur formation dans l'un des centres de formation, essentiellement à Dijon et à Chalon-sur-Saône.

Les services centraux

Ils sont installés sur le campus universitaire, dans la Maison de l'Université où se trouve l'essentiel des services administratifs de l'Université. Ils regroupent :

- la direction de l'IUFM;
- la scolarité générale (inscriptions à l'IUFM, scolarité des étudiants et stagiaires du second degré) ;
- le service de la formation continue des personnels enseignants du 2nd degré et d'éducation ;
- le service du personnel ;
- le service financier ;
- le service des affaires générales.

Le service commun informatique, le service commun de documentation et l'agence comptable sont installés dans le site de formation de Dijon qui abrite également le pôle recherche.



Les missions de l'IUFM

La formation initiale des professeurs

C'est la mission première de l'IUFM.

L'IUFM assure, en première année, la préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles et, en partenariat avec l'Université, la préparation à 19 concours de recrutement des professeurs du second degré (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP) ainsi qu'au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE).

En seconde année, il assure la formation des professeurs stagiaires de l'enseignement public du premier degré et de ceux de l'enseignement public et privé sous contrat du second degré.

La formation continue des personnels enseignants et d'éducation

L'IUFM est maître d'œuvre d'une partie de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation du premier et du second degré. Cette mission s'inscrit dans la continuité de celle qui concerne la formation initiale des enseignants. Elle se place dans le cadre d'un dispositif basé sur un contrat d'objectifs passé entre le rectorat de l'Académie de Dijon et l'IUFM de Bourgogne.

La dimension universitaire des formations proposées liées à l'évolution du métier des enseignants, à l'accompagnement de leur carrière et à l'actualisation des connaissances est affirmée grâce à la participation des enseignants chercheurs de l'Université et de l'IUFM aux actions du plan académique de formation.

La préparation au CAPA-SH

L'IUFM de Bourgogne assure aussi la préparation des professeurs des écoles et des instituteurs au CAPA-SH options E et F ou D, et au 2CA-SH, formant des maîtres spécialisés destinés à intervenir respectivement dans les réseaux d'aides et en S.E.G.P.A.

Cette formation se déroule sous la forme de modules alternant avec des périodes de responsabilité sur poste d'enseignant spécialisé.

La recherche en éducation

Conformément à ses missions et à son statut d'établissement d'enseignement supérieur, l'IUFM développe des activités de recherche conduites par des enseignants-chercheurs avec pour objectif de produire des connaissances pratiques susceptibles d'aider les enseignants dans leurs activités professionnelles.

Les recherches ont un cadre interdisciplinaire lié à la nature même des IUFM : elles regroupent des disciplines aussi diverses que la linguistique, la psychologie cognitive, la sociologie de l'éducation, les sciences de l'éducation, l'histoire et la musicologie.

La recherche en IUFM n'est pas une recherche isolée : des collaborations ont été développées avec l'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique) et avec d'autres laboratoires de l'Université de Bourgogne. Ces collaborations permettent d'établir des passerelles entre la recherche fondamentale et les recherches contextualisées prenant en compte les réalités sociales et individuelles des apprentissages.

La formation des formateurs

Afin d'enrichir son potentiel de formation en confortant les compétences des formateurs déjà en poste et en incitant de nouveaux enseignants à devenir acteurs de la formation initiale et continue, l'Institut leur propose, chaque année un plan de formation de formateurs.

Ce plan propose trois types d'actions :

- les groupes de réflexion qui sont les lieux d'émergence des pratiques pédagogiques innovantes. Ces groupes dont le fonctionnement est pluriannuel, constituent les lieux privilégiés où se tissent les liens entre la formation et la recherche,
- les stages de formation classiques, certains d'entre eux étant réservés aux formateurs nouvellement recrutés à l'IUFM,
- les journées d'études ou séminaires.

A ces actions s'ajoutent des activités organisées au sein du pôle des IUFM du Nord-Est, notamment une école d'été qui regroupe chaque année des formateurs des différents IUFM du pôle.

Le contrat d'établissement

L'IUFM a signé avec le Ministère, le 18 juillet 2007, un troisième contrat d'établissement, pour la période 2007-2011. Ce contrat d'objectifs établit une programmation sur le moyen terme des investissements que l'établissement compte réaliser, et définit la contribution de l'État. Il s'agit d'un projet stratégique, qui affirme l'ambition de l'établissement dans l'accomplissement de l'ensemble de ses missions. L'architecture générale du nouveau plan de formation qui entrera en vigueur à la rentrée 2007 a reçu l'agrément du ministère après avoir reçu l'avis favorable des instances, CSP et CA.

Le détail des formations proposées prend en compte les directives du cahier des charges pour la formation des maîtres qui a été publié le 19 janvier 2006.

Le fonctionnement de l'IUFM

Les instituts universitaires de formation des maîtres sont administrés par un Conseil d'Administration assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique. Ils sont dirigés par un directeur nommé par le ministre, sur proposition du conseil d'Administration de l'établissement, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Le Conseil d'Administration : une instance de décision

Le Conseil d'Administration conduit la politique générale de l'établissement, dans le cadre défini par le Ministre.

Il est présidé par le Recteur de l'Académie.

Il délibère notamment sur :

- les orientations relatives aux formations ainsi que sur la politique de coopération extérieure;
- l'organisation générale des études;
- le budget, les décisions modificatives et le compte financier;
- le règlement intérieur de l'établissement;
- les conventions de partenariat.

Il comprend quarante membres répartis dans les catégories suivantes :

1/ Représentants de l'Université de Bourgogne, dont le président de l'Université, ou son représentant, et des représentants du conseil d'administration de cet établissement ;

2/ Représentants des personnels répartis au sein des quatre collèges suivants :

- collège des professeurs des universités et personnels assimilés,
- collège des autres enseignants - chercheurs et personnels assimilés,
- collège des autres enseignants et autres formateurs,
- collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

3/ Représentants des usagers répartis en deux collèges distincts :

- collège des usagers en formation initiale, comprenant notamment des étudiants et des professeurs stagiaires;
- collège des personnels ayant vocation à bénéficier des formations dispensées par l'institut.

4/ Représentants des collectivités territoriales de l'Académie, dont le président du Conseil Régional ou son représentant, les présidents des Conseils Généraux ou leurs représentants et un représentant des Communes.

5/ Personnalités nommées par le Recteur de l'Académie en raison de leurs compétences en matière d'éducation, de formation et de recherche, dont trois membres des corps d'inspection, parmi lesquels le correspondant académique de l'inspection générale de l'Éducation Nationale et deux personnalités désignées sur proposition des autres membres du conseil d'administration.

Le directeur de l'institut, le secrétaire général, les directeurs adjoints, les responsables de centre et les chargés de mission ainsi que l'agent comptable, participent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. Il peut aussi se réunir en séance extraordinaire et sur un ordre du jour précis, à l'initiative de son président, du directeur de l'institut ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique : une instance de réflexion et de proposition

Le Conseil Scientifique et Pédagogique (C.S.P.) est l'instance de réflexion et de proposition de l'établissement en matière de politique scientifique et pédagogique.

Il donne au Conseil d'Administration des avis qui peuvent être préparés au sein de commissions.

Le président du Conseil Scientifique et Pédagogique est élu par les membres de ce conseil. C'est actuellement M. Bernard JANNOT, Professeur des Universités.

Il comprend quarante membres répartis entre les catégories suivantes :

- 1/ Représentants des formateurs ;
- 2/ Représentants des usagers dont des étudiants, des élèves professeurs et des stagiaires en formation ;
- 3/ Représentants du Conseil Scientifique de l'Université de rattachement ;
- 4/ Personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche et de la formation, nommées par le recteur d'Académie après avis du Conseil d'Administration de l'institut ;
- 5/ Représentants des corps d'inspection, notamment des Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation, nommés par le Recteur d'Académie.

Le Directeur de l'institut est membre de droit du Conseil Scientifique et Pédagogique.

Les représentants des formateurs et des usagers constituent la moitié des membres du conseil.

La répartition des catégories de membres du conseil scientifique et pédagogique ainsi que les modalités de leur désignation sont fixées par le règlement intérieur de l'institut.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique et Pédagogique est de quatre ans, à l'exception de celui des représentants des usagers en formation initiale : des élections ont lieu chaque année (fin novembre) pour élire les quatre représentants des usagers au Conseil d'Administration. Parmi ceux-ci, les trois qui ont obtenu le plus de voix sont également membres du CSP.

Représentation des usagers au CA et au CSP

Les étudiants inscrits à l'IUFM et les professeurs stagiaires sont électeurs et éligibles dans le collège des usagers.

Les déplacements des étudiants et stagiaires représentants des usagers sont pris en charge par l'IUFM.

Afin d'améliorer la communication avec les formateurs et l'administration de l'IUFM, des « délégués d'amphi » (PLC1 et CPE1) ou de groupes (PE1) peuvent être désignés pour les formations de première année.

Ces délégués sont les interlocuteurs privilégiés de l'administration et des formateurs pour tous les problèmes d'ordre pédagogique ou touchant à la vie courante.

La Direction de l'IUFM

Le directeur assure, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, la direction scientifique, pédagogique et financière de l'établissement :

Directeur : Pierre JULLIEN

Tél. 03 80 39 35 80 - Fax 03 80 38 24 91

Le secrétaire général assiste le directeur pour la gestion administrative et financière :

Secrétaire Général

Tél. 03 80 39 35 80 - Fax 03 80 38 24 91

Les directeurs adjoints sont chargés de la mise en œuvre du plan de formation et des dossiers directement liés à la formation :

Patrick DUBOIS

Tél. 03 85 21 94 20 - Fax 03 85 21 94 26

Organisation et déroulement des formations initiales des professeurs des écoles et formation continue des enseignants du premier degré.

Gilles BONI

Tél. 03 80 39 35 89 - Fax 03 80 38 24 91

Organisation et déroulement de la formation initiale des stagiaires du second degré et conseillers principaux d'éducation.

Dominique LAURENCE

Tél. 03 80 39 35 89 - Fax 03 80 38 24 91

Organisation et déroulement de la formation continue des professeurs et conseillers principaux d'éducation et de la formation initiale des étudiants du second degré.

Bernard JANNOT

Tél. 03 80 39 35 79 - Fax 03 80 38 24 91

Adjoint au directeur, chargé de la communication, des relations avec l'Université et de la politique documentaire.

Les chargés de missions sont responsables de la conduite de dossiers spécifiques :

Patrick GROSJEAN : Adaptation et Intégration Scolaire

Tél. 03 80 67 09 49 - Fax 03 80 66 09 53

Hervé GUINERET : Recherche

Tél. 03 80 67 09 24 - Fax 03 80 67 09 53

Formation de formateurs

Tél. 03 80 67 09 24 - Fax 03 80 67 09 53

Jean-Luc MARCOLIN : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education

Tél. : 03 80 67 09 35 - Fax : 03 80 67 09 53

Jean-Luc MATTEOLI : Culture

Tél. 03 80 39 35 75 - Fax 03 80 38 24 91

Alain MORIZOT : Relations internationales

Tél. 03 80 39 35 69 - Fax 03 80 38 24 91

Les centres de formation de l'IUFM de Bourgogne sont placés sous la responsabilité pédagogique des responsables de centre :

Centre de formation d'AUXERRE : **Anne-Marie GATOUILLAT**
Tél. 03 86 72 03 10 - Fax 03 86 52 61 63

Centre de formation de CHALON-SUR-SAONE : **Jacques HALLEZ**
Tél. 03 85 46 10 63 - Fax 03 85 46 10 51

Centre de formation de DIJON : **Josette MASSICARD**
Tél. 03 80 67 64 67 - Fax 03 80 67 09 53

Centre de formation de MACON : **Jean-Michel SANDON**
Tél. 03 85 21 94 20 - Fax 03 85 21 94 22

Centre de formation de NEVERS : **Henri VALES**
Tél. 03 86 59 74 80 - Fax 03 86 57 66 34

Dans les centres de formation, les gestionnaires sont chargés de la gestion matérielle et financière :

Centre de formation d'AUXERRE : **Fabienne BEURTON-RICHAUD**
Tél. 03 86 72 03 13 - Fax 03 86 72 03 19

Centre de formation de CHALON-SUR-SAONE : **Henri MULLER**
Tél. 03 85 46 10 63 - Fax 03 85 46 10 51

Centre de formation de DIJON : **Alice FORLEN**
Tél. 03 80 67 09 14 - Fax 03 80 67 09 53

Centre de formation de MACON : **Nicole CHAPEY**
Tél. 03 85 21 94 25 - Fax 03 85 21 94 26

Centre de formation de NEVERS : **Danielle DESMAIZIERES**
Tél. 03 86 59 74 82 - Fax 03 86 57 66 34

Aux services centraux, l'agent-comptable assure le contrôle et le paiement des ordres de dépenses engagées par l'ordonnateur, c'est à dire le directeur de l'Institut ou un membre de l'équipe de direction auquel il a donné délégation :

François VOLTZ - agent comptable de l'IUFM de Bourgogne
Tél. 03 80 67 09 32 - Fax 03 80 67 09 01

Statut et place du stagiaire à l'IUFM

La gestion des professeurs stagiaires

Les lauréats des concours de recrutement sont affectés en tant que fonctionnaires stagiaires, en deuxième année d'IUFM.

Les professeurs stagiaires dépendent de l'IUFM pour leur formation. Ils ont d'autres interlocuteurs pour leur gestion administrative et financière ; notamment le Rectorat et les établissements scolaires où ils sont affectés.

Les reclassements (pour les anciens agents de l'Etat) et le paiement des rémunérations sont assurés par le Rectorat. A ce sujet, il convient de rappeler que les rémunérations des fonctionnaires se font à la fin du mois (après «service fait»). Mis à part les agrégés, tous les stagiaires sont rémunérés, hors reclassement, au même indice (indice nouveau majoré 348).

La protection sociale

Les professeurs stagiaires bénéficient de la même protection sociale que les professeurs titulaires. Ils cotisent pour la retraite au titre des pensions civiles de l'Etat.

Les obligations des professeurs stagiaires

L'assiduité aux activités de formation et l'accomplissement d'un service d'enseignement pendant les périodes de stages en responsabilité font partie des obligations de service des professeurs stagiaires.

Toute demande d'autorisation d'absence, pendant les périodes de stage en responsabilité, doit être adressée au chef d'établissement, accompagnée de justificatifs. Lorsque l'absence a lieu pendant une période de formation générale ou disciplinaire, la demande de dispense de la formation doit être sollicitée auprès du directeur adjoint responsable de la formation 15 jours avant la date de l'absence.

L'indemnisation des frais de stages

Les règles d'indemnisation

Les professeurs stagiaires peuvent bénéficier d'indemnités de stages et de frais de déplacements dont le calcul varie selon que le fonctionnaire stagiaire :

- était déjà agent de l'Etat au 31/08/2007,
- se déplace hors de sa résidence familiale et de sa résidence administrative.

La résidence administrative d'un professeur stagiaire du second degré ou d'un CPE stagiaire est l'établissement d'affectation pour le stage en responsabilité dans lequel il est affecté en début d'année.

Les frais de déplacement hors des résidences administratives et familiales sont indemnisés sur la base du tarif SNCF 2ème classe.

Les indemnités de stages sont dégressives et leur décompte varie selon la situation des stagiaires. Elles ne sont décomptées que lorsqu'ils sont en stage hors de leurs résidences administratives et familiales.

(se référer au JO, décret 2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage).

Les professeurs stagiaires déjà agents de l'Etat au 31.08.07 bénéficient d'un régime spécial et recevront des instructions particulières.

A qui s'adresser ?

Les demandes d'indemnisation sont à adresser au centre départemental de Chalon-sur-Saône.

Des informations, sur les imprimés à renseigner et les pièces à fournir, sont communiquées en début d'année aux professeurs stagiaires lors des réunions générales de rentrée. Pour toute demande particulière de renseignements, il est possible de s'informer auprès du centre de Chalon-sur-Saône. Les demandes faites par écrit sont toujours traitées plus rapidement car l'instruction des dossiers en est facilitée.

Missions des professeurs et des CPE

La mission du professeur enseignant en lycée et collège

Elle est définie dans la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997, parue au B.O.E.N. n° 22 du 29 mai 1997.

Texte adressé aux recteurs d'Académie; aux directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres.

Ce texte se propose de préciser quelles sont les compétences professionnelles générales du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, que la formation initiale doit s'attacher à construire. Il se réfère à la mission du professeur, qui est d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de leur assurer une formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Il a pour objectif de proposer des références communes aux différents partenaires de la formation initiale : les instituts universitaires de formation des maîtres, les universités, les corps d'inspection, les établissements scolaires, les futurs professeurs...Ces références faciliteront la convergence et l'articulation des actions conduites par chacun.

Outil de travail privilégié pour les instituts universitaires de formation des maîtres, il contribuera à la définition des orientations du plan de formation initiale qu'ils mettent en œuvre et à inscrire nettement celui-ci dans une dynamique de professionnalisation progressive.

Il aidera à renforcer la liaison entre la formation initiale et la formation professionnelle continue. Il fournira des indications à ceux qui sont chargés d'informer et d'orienter les étudiants qui souhaitent se préparer au métier d'enseignant. Enfin, il donnera aux futurs professeurs engagés dans la formation initiale une vision claire des compétences qu'ils doivent s'attacher à acquérir.

Avant-propos

Ce document précise, après un rappel de la mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, quelles sont les compétences professionnelles générales que la formation initiale doit s'attacher à construire, quels que soient sa discipline et son établissement d'exercice.

Il s'agit ainsi de proposer des références communes aux différents partenaires du dispositif de formation initiale : les instances ministérielles et académiques, les universités, les instituts universitaires de formation des maîtres, les corps d'inspection, les établissements scolaires et les futurs professeurs.

Pour autant, l'ensemble des compétences mentionnées ne saurait d'aucune façon s'interpréter comme constituant un référentiel d'évaluation des professeurs stagiaires.

Les compétences citées ne sont pas exclusives de compétences plus spécifiques. Par ailleurs elles ne peuvent être totalement acquises en fin de formation initiale et seront progressivement maîtrisées grâce à la pratique de l'enseignement et à la formation continue.

Enfin, le présent document ne peut prétendre à un caractère définitif : il devra être régulièrement actualisé, en fonction des évolutions du service public d'éducation et de la réflexion permanente que mènent les partenaires de la formation sur les objectifs et l'organisation de celle-ci.

Introduction

Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion. Le professeur, fonctionnaire de l'État, relève du statut général de la fonction publique et du statut particulier de son corps d'appartenance, qui définissent ses droits et obligations.

Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes, et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. Il les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel.

Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

Dans le cadre des orientations et des programmes définis par le ministre chargé de l'éducation nationale, des orientations académiques et des objectifs du projet d'établissement, le professeur dispose d'une autonomie dans ses choix pédagogiques. Cette autonomie s'exerce dans le respect des principes suivants :

- les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur, qui les considère comme des personnes capables d'apprendre et de progresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation ;
- le professeur agit avec équité envers les élèves ; il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité ; il est attentif à leurs difficultés ;
- au sein de la communauté éducative, le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées ;
- le professeur a conscience qu'il exerce un métier complexe, diversifié et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière. Il s'attache pour cela à actualiser ses connaissances et à mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles.

La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établissement d'exercice.

1/ Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

En fin de formation initiale le professeur connaît ses droits et obligations. Il est capable de :

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Le service public d'éducation est «conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances» (article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989). Cela nécessite que le professeur sache, pour des élèves très divers, donner sens aux apprentissages qu'il propose. Il permet ainsi l'acquisition de savoir et de compétences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle, et capables «d'adaptation, de créativité et de solidarité» (rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989).

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

Le professeur doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système. Il doit également connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolutions et son fonctionnement. Il pourra ainsi se comporter en acteur du système éducatif et favoriser son adaptation en participant à la conception et la mise en œuvre d'innovations, de nouveaux dispositifs, de nouveaux programmes et diplômes.

Conscient des enjeux que représente, pour ses élèves, la continuité de l'action éducative, il participe aux actions conduites pour faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement.

Capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés, il doit aussi participer à la délivrance des diplômes de l'éducation nationale. Il est également formé à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.

2/ Exercer sa responsabilité dans la classe

En fin de formation initiale, le professeur doit maîtriser, pour être capable d'enseigner, conformément à son statut, une ou plusieurs disciplines ou spécialités :

Connaître sa discipline

Si, en fin de formation initiale, il ne peut être en mesure de mobiliser toute l'étendue des connaissances de sa (ou ses) discipline(s) d'enseignement, il doit en maîtriser les notions fondamentales et pouvoir en mettre en œuvre les démarches spécifiques.

Ceci implique qu'il sache situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes. La culture qu'il a acquise, disciplinaire et générale, lui permet de situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance.

Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir mais aussi choisir et mettre en œuvre les démarches pédagogiques liées à ces connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge.

Conscient du caractère global et de la cohérence que doit avoir la formation de l'élève, il a une connaissance précise des différents niveaux auxquels sa discipline est enseignée et de leurs articulations. Il a repéré des convergences et des complémentarités avec d'autres disciplines ainsi que des différences de langage et de démarche. Il a le souci d'établir

des collaborations avec ses collègues de la même discipline et d'autres disciplines ainsi qu'avec le professeur documentaliste. Il évite ainsi que ne se développe chez les élèves le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes. Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française et dans le développement des capacités d'expression et de communication des élèves.

Enfin, conscient de la nécessité de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière pour compléter et actualiser ses connaissances, améliorer ses démarches et développer ses compétences, il est informé des différents supports de ressources documentaires, des modalités pour y accéder ainsi que des ressources de formation auxquelles il peut faire appel.

Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

En fin de formation initiale, le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel.

L'élaboration de ce projet implique qu'il sache, dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des méthodes ainsi que des savoirs et savoir-faire prescrits. Elle suppose également qu'il s'informe des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline et en tienne compte.

Pour chaque séquence, il définit dans le cadre de sa progression, le (ou les) objectif(s) à atteindre, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit des démarches et situations variées favorables à l'apprentissage, adaptées aux objectifs qu'il s'est fixés et à la diversité de ses élèves.

Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence et en particulier l'alternance des temps de recherche, de tri et de synthèse d'informations en utilisant, de manière appropriée, les différents supports, outils et techniques qu'il a choisis.

Il est préparé à tirer parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Il sait prévoir l'utilisation du centre de documentation et d'information, se servir des équipements nécessaires à l'enseignement de sa discipline ainsi que des salles spécialisées. Il sait, en un langage clair et précis, présenter aux élèves l'objectif et les contenus d'une séquence, les modalités du travail attendu d'eux et la manière dont les résultats seront évalués. Il sait également être à l'écoute et répondre aux besoins de chacun.

Il conçoit et met en œuvre les modalités d'évaluation adaptées aux objectifs de la séquence. Il est attentif aux effets de l'évaluation sur les élèves et utilise outils et méthodes leur permettant d'identifier tout autant leurs acquis que les savoirs et savoir-faire mal maîtrisés.

Il sait l'importance à accorder à l'évaluation d'une séquence d'enseignement dans le souci d'accroître la pertinence et l'efficacité de sa pratique. Il s'attache à analyser les obstacles rencontrés dans le déroulement de la séquence ainsi que les écarts éventuels entre les résultats attendus et obtenus. Il en tient compte pour préparer la suite et modifier éventuellement le projet initial et le calendrier prévus.

Conscient de l'importance, pour les élèves, d'une cohérence éducative résultant de pratiques convergentes au sein de l'équipe enseignante, il confronte ses pratiques à celles de ses collègues dans le cadre de concertations, notamment lors des conseils d'enseignement, et avec l'aide de l'équipe de direction et des corps d'inspection.

Dans les voies de formation qui incluent des stages ou des périodes de formation en entreprise, il sait analyser les référentiels des diplômes, veiller à l'articulation de la formation donnée dans l'établissement et en milieu professionnel, participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation en relation avec les autres partenaires de la formation.

Savoir conduire la classe

Les compétences acquises par le professeur en fin de formation initiale doivent lui permettre, dans des contextes variés, de conduire la classe en liaison avec l'équipe pédagogique.

Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Maître d'œuvre de l'organisation et du suivi de l'apprentissage des élèves qui lui sont confiés, il s'attache en permanence à leur en faire comprendre le sens et la finalité.

Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, obtenir leur adhésion aux règles collectives, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace. Il est attentif aux tensions qui peuvent apparaître. Il exerce son autorité avec équité.

Il sait susciter et prendre en compte les observations et les initiatives des élèves sans perdre de vue les objectifs de travail. Il favorise les situations interactives et sait mettre en place des formes collectives de travail et d'apprentissage. Il s'attache à donner aux élèves le sens de leur responsabilité, à respecter et à tirer parti de leur diversité à valoriser leur créativité et leurs talents, à développer leur autonomie dans le travail et leur capacité à conduire un travail personnel dans la classe ou en dehors de la classe. Il fait preuve d'ouverture, il peut modifier la démarche choisie initialement. Il est préparé à s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif.

Il est capable d'identifier et d'analyser les difficultés d'apprentissage des élèves, de tirer le meilleur parti de leurs réussites, de leur apporter conseils et soutien personnalisés avec le souci de les rendre acteurs de leur progression. Il veille à la gestion du temps en fonction des activités prévues, des interventions et difficultés des élèves ainsi que des incidents éventuels de la classe.

Il sait utiliser l'espace et le geste et placer sa voix. Il sait choisir le registre de langue approprié ; ses modalités d'intervention et de communication sont ajustées en fonction des activités proposées et de la réceptivité des élèves.

Il a conscience que ses attitudes et son comportement constituent un exemple, une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.

3/ Exercer sa responsabilité dans l'établissement

Le professeur exerce le plus souvent dans un établissement public local d'enseignement, ou bien dans un établissement privé sous contrat d'association. Il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Le professeur a le souci de prendre en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille, ses structures, ses ressources et ses contraintes, ses règles de fonctionnement. Il est sensibilisé à la portée et aux limites des indicateurs de fonctionnement et d'évaluation des établissements.

Il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration, avec l'ensemble des personnels et des membres de la communauté éducative.

Un professeur n'est pas seul au sein de la communauté scolaire, il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques et éducatives. Il est préparé à travailler en équipe et à conduire avec d'autres des actions et des projets. Il a le souci de confronter ses démarches, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, avec celles de ses collègues. Il peut solliciter leur aide, ainsi que le conseil et l'appui des équipes de direction et des corps d'inspection.

Il sait quel rôle jouent dans l'établissement tous ceux qui, quel que soit leur emploi, participent à son fonctionnement.

Il connaît les différentes instances de concertation et de décision, il est conscient des responsabilités qu'il y exerce ou peut être appelé à y exercer. Il sait qu'il a à participer à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce, d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence.

Il connaît l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens à ses élèves. Il est capable de s'y référer à bon escient. De même il connaît et sait faire respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement.

Le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles et les informer sur les objectifs de son enseignement, examiner avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités de remédiation, conseiller, aider l'élève et sa famille dans l'élaboration du projet d'orientation. Il participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Au sein des conseils de classe, il prend une part active dans le processus d'orientation de l'élève.

Il connaît les responsabilités dévolues aux professeurs principaux.

Il est préparé à établir des relations avec des partenaires extérieurs auprès desquels il peut trouver ressources et appui pour son enseignement comme pour réaliser certains aspects du projet d'établissement. Dans un cadre défini par l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut être appelé à participer à des actions en partenariat avec d'autres services de l'État (culture, jeunesse et sports, santé, justice, gendarmerie, police...), des collectivités territoriales et des pays étrangers, des entreprises, des associations et des organismes culturels, artistiques et scientifiques divers. Il est capable d'identifier les spécificités des apports de ces partenaires.

4/ Conclusion

Pour être en mesure d'assumer la mission qui lui est confiée : instruire, contribuer à l'éducation et à l'insertion sociale et professionnelle des élèves, le professeur doit avoir bénéficié d'une formation et acquis des compétences relatives à chacun des trois aspects de sa mission.

Cependant, la pleine acquisition de compétences aussi complexes et diversifiées exige du temps et doit s'inscrire dans la durée, sur l'ensemble d'une carrière qui permettra l'affirmation progressive d'un style personnel dans l'exercice du métier. À cette fin, il est nécessaire que le professeur possède en fin de formation initiale l'aptitude à analyser sa pratique professionnelle et le contexte dans lequel il exerce. Il doit savoir que la nature des tâches susceptibles de lui être confiées, conformément aux dispositions réglementaires, peut varier au cours de sa carrière : contribution aux actions de formation continue d'adultes, à la formation des enseignants, aux actions d'adaptation et d'intégration scolaires, et aux formations en alternance.

Il doit être capable de prendre en compte les évolutions du métier résultant de l'évolution du contexte éducatif et la politique conduite en matière d'éducation. La formation initiale a développé son attention aux innovations ; il a le souci de mettre à profit les évaluations qui en sont faites pour infléchir son action.

La formation initiale du professeur doit s'inscrire dans une double finalité : la première est de conduire le futur professeur à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ; la seconde est de lui donner le goût et la capacité de poursuivre sa formation, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline et d'adapter son action aux élèves, très divers, qui lui seront confiés au cours de sa carrière.

Le rôle et les conditions d'exercice des CPE

Le rôle et les conditions d'exercice de la fonction des CPE sont définis par la circulaire n° 82-482 du 28 octobre 1982, parue au B.O.E.N. n° 40 du 11 novembre 1982.

Texte adressé aux Recteurs :

L'évolution du système éducatif et la nécessité de tenir compte des données et orientations nouvelles de la vie éducative au sein des établissements conduisent à définir, à nouveau, le rôle que doivent assumer les C.E. et les CPE et les conditions d'exercice de leurs fonctions. Tel est l'objet de la présente circulaire, qui remplace la circulaire n° 72-222 du 31 mai 1972.

Les responsabilités des conseillers principaux et conseillers d'éducation s'inscrivent dans la perspective de la mission éducative de l'établissement scolaire : tout adulte membre de la communauté scolaire, à quelque titre que ce soit, participe à cette mission par les responsabilités qu'il exerce (pédagogie, administration, entretien, gestion, documentation, orientation, animation culturelle, etc.).

L'ensemble des responsabilités exercées par les conseillers d'éducation et les conseillers principaux d'éducation se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel.

Interlocuteurs privilégiés, chaque fois qu'il est question de l'organisation et du déroulement de la vie quotidienne, notamment en ce qui concerne les rythmes scolaires, ils organisent la vie collective, hors du temps de classe, en étroite liaison avec la vie pédagogique de l'établissement. Ils assument les contacts avec les élèves sur le plan individuel et collectif.

L'exercice de ces responsabilités exclut le travail individualiste et se situe dans un contexte de relation, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative.

L'ensemble de responsabilités exercées par le conseiller d'éducation et le conseiller principal doit toujours être assuré dans *une perspective éducative* et dans le cadre global du projet d'établissement.

Ces responsabilités se répartissent en trois domaines :

- le fonctionnement de l'établissement : responsabilité du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves, organisation du service des personnels de surveillance, mouvements des élèves. Il participe, pour ce qui le concerne, à l'application des mesures propres à assurer la sécurité, notamment des élèves ;
- la collaboration avec le personnel enseignant : échanges d'informations avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail, recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter ; suivi de la vie de la classe, notamment par la participation au conseil des professeurs et au conseil de classe, collaboration dans la mise en oeuvre des projets ;
- l'animation éducative : relations et contacts directs avec les élèves sur le plan collectif (classes ou groupes) et sur le plan individuel (comportements, travail, problèmes personnels) ; foyer socio-éducatif et organisation des temps de loisirs (clubs, activités culturelles et récréatives) ; organisation de la concertation et de la participation (formation, élection et réunions des délégués élèves, participation aux conseils d'établissement).

Dans ces trois domaines, l'action éducative du conseiller d'éducation et du conseiller principal d'éducation implique le dialogue avec les parents ou toutes personnes qui assument des responsabilités à l'égard de l'adolescent, collaboration nécessaire en vue de permettre à ce dernier de se prendre en charge progressivement.

Telles sont les responsabilités spécifiques du conseiller d'éducation et du conseiller principal d'éducation. Elles peuvent varier dans leur forme selon la catégorie et les particularités de l'établissement.

Le conseiller d'éducation ou le conseiller principal d'éducation (ou chacun des conseillers d'éducation et des conseillers principaux d'éducation s'il y en a plusieurs dans l'établissement) doit *participer à la vie de l'établissement* dans la diversité de ses expressions, afin de pouvoir suivre l'élève dans tous les aspects de la vie scolaire.

Il s'ensuit que le conseiller d'éducation et le conseiller principal d'éducation doivent être associés à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir : liaison avec les parents, rapports avec les autres établissements, information et orientation, formation continue, rapports avec les milieux sociaux et professionnels, relations avec les anciens élèves.

Il en résulte également que les fonctions du conseiller d'éducation et du conseiller principal d'éducation ne doivent pas être réduites à une spécialisation : le conseiller d'éducation et le conseiller principal d'éducation ne peuvent en particulier être spécialisés dans les responsabilités d'internat.

Le conseiller d'éducation et le conseiller principal d'éducation ne peuvent exercer correctement leur mission ainsi définie sans *travailler en collaboration étroite* avec l'intendance, le service médical et le service social, le chef des travaux, le centre de documentation et d'information ; la collaboration avec ce dernier doit être particulièrement élaborée, car elle constitue un élément déterminant de la dynamique de la vie scolaire.

Le conseiller d'éducation et le conseiller principal d'éducation exercent leurs responsabilités *sous l'autorité du chef d'établissement* (et, en son absence, de son adjoint direct) qui les associent aux réunions de concertation de la direction : information, étude des problèmes de vie scolaire, prise de décisions pour tout ce qui concerne celles-ci. Le conseiller d'éducation et le conseiller principal d'éducation sont les responsables de l'animation de l'équipe (en collégialité si l'établissement comporte plusieurs CE - CPE), qu'ils constituent avec les autres conseillers d'éducation ou les conseillers principaux d'éducation, les personnels de surveillance, les maîtres de demi-pension et les maîtres au pair, équipe sur laquelle repose, en grande partie, l'organisation et l'animation de la vie scolaire.

Les nouvelles dispositions relatives au rôle des personnels d'éducation doivent être mises en oeuvre dans un esprit nouveau et selon des modalités qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi, dans le cadre des décisions gouvernementales prises en matière de durée du travail, il importe de préciser **les conditions d'exercice des fonctions** des conseillers d'éducation et des conseillers principaux d'éducation.

Il convient de souligner tout d'abord que la nature même de la fonction d'éducation, la diversité des établissements et leurs contraintes propres ne sont pas conciliables avec une organisation préétablie et uniforme du service des personnels concernés.

D'autre part, selon que ces personnels sont logés ou non par nécessité absolue de service, leur intervention au sein de l'établissement ne peut prendre des formes identiques.

Il convient tout d'abord que l'organisation du service des conseillers d'éducation et des conseillers principaux d'éducation s'inscrive dans le cadre de la durée de travail maximum hebdomadaire de la fonction publique telle qu'elle a été récemment fixée, c'est-à-dire : 39 heures de travail par semaine. Cet horaire couvre l'ensemble des activités que le conseiller d'éducation ou le conseiller principal d'éducation est amené à exercer dans le cadre de sa mission.

Cet horaire, en règle générale, ne saurait conduire à l'établissement d'un emploi du temps peu compatible avec les exigences des fonctions assurées par le conseiller d'éducation ou le

conseiller principal d'éducation. Il est précisé cependant que lorsque, dans un établissement, il existe plusieurs conseillers d'éducation ou conseillers principaux d'éducation, le service doit être organisé de façon à ce qu'il soit tiré le meilleur parti de cette situation. Ainsi, cet horaire de service doit être un cadre de référence suffisamment souple pour permettre d'adapter les services à la diversité des situations, sans faire peser sur les personnels des charges excessives. Il est confirmé que l'organisation de leur service doit être prévue de telle manière qu'elle leur réserve chaque jour des temps de détente et vingt-quatre heures consécutives de liberté par semaine, le service des dimanches et jours fériés étant assuré par roulement.

Il est rappelé que le bénéfice d'un logement accordé par nécessité absolue de service est de nature à entraîner un certain nombre d'obligations supplémentaires, qui s'imposent à l'ensemble des personnels dans cette situation.

Le service de vacances d'été sera défini dans le cadre d'un examen général des conditions dans lesquelles doivent être assurés ces services par les personnels concernés à ce titre.

Par leur disponibilité à l'égard des élèves, les relations qu'ils établissent avec les enfants et les adolescents ainsi qu'avec les divers partenaires du système éducatif, le rôle qu'ils jouent dans le domaine de l'animation, le climat de communauté qu'ils contribuent à créer dans l'établissement, et surtout par leur apport personnel, les conseillers principaux et conseillers d'éducation participent d'une manière décisive à l'organisation, à l'animation et à la rénovation permanente de la vie scolaire.

La formation des professeurs stagiaires de lycées et collèges

La carte des formations proposées

La carte des formations de deuxième année à l'IUFM de Bourgogne est identique à celle de première année et concerne les « disciplines » suivantes :

CAPES : Anglais, Allemand, Documentation, Education musicale, Espagnol, Histoire - Géographie, Lettres classiques, Lettres modernes, Mathématiques, Philosophie, Sciences économiques et sociales, Sciences Physiques, Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).

CAPEPS : Education physique et sportive.

CAPET : Economie et Gestion (options A et B), Technologie.

CAPLP : Mathématiques et Sciences physiques, Lettres-Histoire géographie.

Organisation des formations

Principes généraux de formation

Le plan de formation présenté par l'IUFM de Bourgogne prend appui sur le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM (encart BO n°1 du 4-01-2007 et encart BO n°9 du 1-03-2007) et sur le socle commun de connaissance et de compétences défini dans la loi du 23 avril 2005. La formation professionnelle initiale des maîtres est fondée sur une alternance conçue dans l'articulation entre la responsabilité du professeur en stage dans un établissement et sa participation à des unités d'enseignement en IUFM. La démarche retenue pour l'élaboration du plan de formation est basée sur une entrée par compétences professionnelles et sur la volonté de présenter une architecture commune entre les plans des stagiaires du premier et second degré. Chaque unité de formation en IUFM (UF) décline une ou plusieurs compétences du référentiel des compétences professionnelles.

Les sites de formation

La formation professionnelle se répartit principalement sur deux sites : les centres IUFM de Dijon et de Chalon. Seules quelques formations se déroulent dans les autres centres IUFM voire dans d'autres établissements. Pour être efficace, la formation est conçue en 2ème année au niveau de petits groupes de formation disciplinaire d'une quinzaine de stagiaires environ, confiés à des formateurs de la discipline. Le profil de ces groupes se définit ainsi : un ancrage plus marqué sur le terrain, une cohérence plus forte entre conseillers et formateurs d'IUFM, un suivi et une évaluation de parcours plus individualisés, enfin un soutien réel quand il le faut.

Réseau d'établissements

La décentralisation recherchée va de pair avec une formation regroupant un choix de collèges, de lycées et d'écoles, aux termes d'accords entre l'IUFM et le Rectorat. Il s'agit là d'une structure optimale d'accueil et de partenariat local.

La validation de la formation et la certification

Les modalités de la validation de la formation des stagiaires décrites seront précisées dans le courant du mois de septembre 2007. Les stagiaires pourront se reporter à l'arrêté du JO du 9 mai 2007 modifiant certaines modalités d'accomplissement et de validation du stage des personnels enseignants du second degré et d'éducation.

Les contenus de formation

Les stages

Les stages sont placés au cœur du dispositif de formation. Ils sont préparés, accompagnés et exploités par des formateurs de terrain (conseiller pédagogique et conseiller tuteur) et par les formateurs de l'IUFM.

Le stage en responsabilité

L'année de professionnalisation est structurée par un stage en établissement dont la durée est définie en fonction de la discipline du stagiaire :

- 288 heures pour les personnels enseignants stagiaires du second degré des disciplines d'enseignement général, technologique et professionnel ;
- 360 heures pour les personnels enseignants stagiaires du second degré en éducation physique et sportive incluant la participation à la formation, à l'entraînement et à l'animation sportifs ;
- 576 heures pour les certifiés de documentation stagiaires et les conseillers principaux d'éducation stagiaires.

Le stagiaire enseigne à une classe en pleine responsabilité avec l'appui d'un conseiller pédagogique. Ce stage est évalué tout au long de l'année par le conseiller pédagogique et par des visites du formateur de l'IUFM dans la classe du stagiaire. L'ensemble des fiches d'évaluations sont versées au dossier de compétences du stagiaire.

Le stage de pratique accompagnée

Le stage de pratique accompagnée, d'une durée de 24 heures, est effectué dans un établissement de niveau différent de celui où s'effectue le stage en responsabilité (les stagiaires en responsabilité en lycée sont placés en collège et réciproquement). Le stagiaire est accueilli dans la classe de son conseiller tuteur. Après une période d'observation le stagiaire prend en main progressivement la classe. Ce stage est évalué par le conseiller tuteur qui rédige une fiche versée au dossier de compétences du stagiaire.

Le stage en entreprise

Les professeurs de lycées professionnels, de disciplines professionnelles ou technologiques et les conseillers principaux d'éducation effectuent un stage de 3 semaines en entreprise. Au cours de ce stage, le stagiaire s'attachera à connaître le milieu économique et professionnel afin de présenter le monde de l'entreprise aux élèves et de les aider dans la préparation, le déroulement et l'exploitation de leur propre stage.

Le stage à l'étranger

Un stage à l'étranger d'une durée de quatre semaines est proposé aux professeurs de langues vivantes.

La formation aux TICE

La formation aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education s'inscrit dans le cadre national de développement des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur et s'intègre dans la politique générale de développement des TICE à l'IUFM de Bourgogne.

Certificat informatique et internet (C2i)®

Comparable au B2i pour l'enseignement scolaire, le C2i® niveau 1 a été institué dans le but de développer et de renforcer la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur.

La circulaire N°2005-051 du 7/4/2005 (voir en annexe) parue au BOEN N°15 du 14 avril 2005 en fixe les contenus, modalités de validation et suivi de la généralisation.

Un certificat C2i® de niveau 2 a également été instauré. Plus spécifique aux différentes professions, il fait l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées à travers les enseignements de pré-professionnalisation et les filières professionnalisées.

L'une de ces spécialisations du C2i® concerne la formation des futurs enseignants.

La circulaire N°2006-147 DU 5-9-2006 explicite les conditions de l'achèvement de la généralisation du C2i® niveau 2 "enseignant". Le référentiel national de compétences est rappelé dans le bulletin officiel N°33 du 14-09-2006.

Le certificat informatique et internet (C2i)® niveau 1

L'objectif du C2i® niveau 1 est de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Enfin, il vise à établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

Ainsi, le C2i® niveau 1 atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur :

- recherche, création, manipulation, gestion de l'information ;
- récupération et traitement des données ;
- gestion des données ;
- sauvegarde, archivage et recherche de ses données ;
- présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail ;
- échange et communication à distance ;
- production en situation de travail collaboratif ;
- positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

La validation des compétences trouve sa place au niveau licence dans le nouveau cadre "LMD" selon les modalités définies par l'Université de Bourgogne habilitée à délivrer la certification C2i®.

Cette habilitation implique le respect du cahier des charges et du référentiel national des compétences exigées pour la certification.

Comme il est prévu dans la circulaire "compte tenu des exigences concernant les futurs enseignants, une mise à niveau sera assurée dans le cadre des IUFM pour les étudiants et les professeurs stagiaires qui n'auront pas pu acquérir le niveau 1 du certificat informatique et internet dans le cadre de leurs études universitaires avant de se présenter au concours."

Le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 « enseignant »

Le niveau 2 suppose la maîtrise des compétences définies par le C2i® niveau 1. Ce niveau 2 vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

Cet ensemble de compétences se déclinera dans les domaines suivants, à la fois pour des utilisations individuelles et pour des usages à mettre en œuvre avec les élèves ou les étudiants :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Mis en place à partir de la rentrée universitaire 2005, le C2i® niveau 2 "enseignant" est actuellement généralisé à tous les stagiaires. L'arrêté du 9 mai 2007 précisant les conditions de mise en œuvre des stages indique que la compétence « maîtriser les technologies de l'information et de la communication » est attestée -dans le dossier de compétences - par l'obtention du certificat informatique et Internet de niveau 2 « enseignant ».

La formation aux TICE des stagiaires PLC, PLP et CPE de l'IUFM de Bourgogne

Cette formation se déroule selon plusieurs modalités :

- évaluation des compétences à l'entrée en deuxième année à l'aide d'un questionnaire de positionnement par rapport aux compétences du C2i® niveau 1,
- parcours personnalisé des stagiaires prenant en compte les résultats du questionnaire de positionnement, les spécificités des filières de formation, les acquis antérieurs et s'appuyant sur un module « Mise à niveau C2i®1 »,
- module obligatoire « Formation C2i® niveau 2 » de la formation transversale,
- modules optionnels obligatoires : « Création d'une application multimédia pédagogique en mode PREAO », « Création d'une application multimédia pédagogique en mode Web », « Usages du tableau interactif ».
- accès à des lieux d'auto-formation (plates-formes d'assistance et de ressources).
- développement de l'intégration des TICE dans les disciplines par une prise en compte renforcée de ce domaine dans la conception des modules de formation disciplinaire et la mise en œuvre des compétences transversales du C2i® niveau 2 (recherche et utilisation de ressources, gestes pédagogiques liés aux TICE...),
- utilisation diversifiée des technologies d'information et de communication par les formateurs et les usagers au cours de l'année de formation : accès à des ressources hors ligne et en ligne, auto formation, utilisation des outils de communication électronique et des systèmes de visioconférences, plate-forme de travail collaboratif.

La généralisation du C2i® niveau 2 « enseignant »

A) Principes généraux

1. le référentiel comprend 27 compétences réparties en 7 domaines; les exigences à satisfaire pour la certification sont les suivantes :

- les 18 items signalés par une étoile dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés
 - parmi les 9 items restants (sans étoile), 5 au moins devront aussi être validés
2. l'évaluation doit essentiellement s'effectuer régulièrement tout au long de l'année lors d'activités prévues dans le plan de formation
3. les documents spécifiques conçus pour le suivi de la formation et l'évaluation du C2i2e (fiche de suivi) s'intègrent dans la démarche du plan de formation des stagiaires
4. la liste des compétences validées sera remise aux stagiaires et intégrée au dossier de compétences.

B) Mise en œuvre

Pour les PLC2, la mise en œuvre du C2i2e s'appuie sur deux documents :

1. La démarche générale expérimentée depuis 2004-2005, proposée aux équipes disciplinaires et transversales qui assurent la formation des PLC2 est celle de la conception en équipe d'un « cahier des charges stagiaire » adapté à chaque filière de formation.

2. Le cahier des charges se présente sous la forme d'un tableau identifiant des activités de formation, le ou les moments de formation concernés, la période, l'identification du ou des formateurs qui accompagnent ces activités et la liste des items de compétences du référentiel C2i2e visés.

Les activités à mettre en place concernent tous les moments de la formation, tous les lieux de formation et tous les formateurs.

3. Le cahier des charges est complété par une « fiche de suivi et d'évaluation » afin de déterminer les conditions et critères minimaux de validation des compétences. La fiche se présente sous la forme d'un tableau regroupant des indicateurs de validation de compétences du référentiel C2i2e renseignés par le stagiaire et par l'équipe de formateurs. Cette fiche a le rôle de carnet de bord relatant les pratiques et activités TICE du stagiaire. Il permet de pointer des avancées ou des insuffisances dans l'acquisition des compétences du référentiel C2i2e. Il est accessible sous forme numérique aux formateurs pour le suivi et l'évaluation tout au long de l'année dans le cadre de la plate forme de formation.

4. les ressources TIC de l'établissement sont mobilisées et constituent l'Environnement Numérique de Formation des stagiaires : messagerie, site Web (tutoriels d'auto-formation et documents d'accompagnement), espaces Web de mutualisation, listes de diffusion, plate-forme de formation Dokeos.

C) Validation

Dans chaque filière de formation, le coordonnateur réunit, sous la responsabilité du Directeur Adjoint chargé du 2nd degré, à la fin de l'année universitaire, une sous-commission de validation composée de formateurs ayant assuré le suivi C2i2e. Le coordonnateur propose au Directeur-Adjoint la liste des membres de la sous-commission sur la base de la composition type suivante : le coordonnateur, 1 formateur disciplinaire impliqué dans le C2i2e, 1 formateur TICE, 1 (ou 2) conseiller(s) pédagogique(s) impliqué(s) dans le C2i2e. La commission transmet au Directeur de l'IUFM pour chaque stagiaire un document récapitulatif des items validés et propose la certification des stagiaires ayant rempli les conditions requises. La liste des compétences validées et le certificat le cas échéant seront joints au dossier de compétence du stagiaire.

LE MODULE DE MISE A NIVEAU C2i® 1

Responsable : Jean-Luc Marcolin

Durée : 6 h proposé aux stagiaires en fonction de leur réponse au questionnaire TICE de début d'année.

Objectifs

- être autonome par rapport à l'ordinateur "outil de travail personnel de l'enseignant" (utiliser un poste de travail, produire des documents) ;
- organiser une recherche pour récupérer des ressources ;
- communiquer par les réseaux.

Contenus

- le système d'exploitation ;
- archivage des documents (dossiers, fichiers), manipulation des fichiers, compression ;
- production de textes à l'aide d'un traitement de texte ;
- production de tableaux et graphiques à l'aide du tableur ;
- fabrication d'un document constitué d'éléments composites (texte, tableau, graphique, dessin, image numérisée...) ;
- utilisation du navigateur, de la messagerie.

Méthode

Travaux dirigés par groupes de 16 à 20 professeurs stagiaires.

Public concerné

Ce module de mise à niveau est obligatoire pour tous les professeurs stagiaires dont le positionnement par rapport aux compétences du C2i® niveau 1 par questionnaire montrera une insuffisance de formation et de pratique de la bureautique et de la communication par les réseaux.

Unités de formation en IUFM des professeurs

Professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, et professeurs de lycées professionnels.

La formation à l'IUFM correspond à un volume de 222 heures.

Elle est répartie sur 4 unités de formation comprenant chacune des formations générales (90 h soit 15 journées) et des formations propres à la discipline du stagiaire (132 h soit 22 journées; la répartition dans les UF est fonction de la discipline).

Les contenus des modules sont construits en référence au cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM, aux programmes officiels de l'enseignement secondaire et au socle commun de connaissances et de compétences.

La formation sera évaluée par l'exercice du métier et le dossier de compétences.

UF1	Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	30 h + X h
<p align="center">Compétences visées (Cahier des charges) C1. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable C9. Travailler en équipe; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école</p>		
<p align="center">Dispositifs de formation</p>		<p align="center">Horaire</p>
Module Ethique et profession / responsable H. Guineret		Obligatoire 3 h CM
Module Législation / responsables N. Szoc et J.-M. Vatinet		Obligatoire 3 h CM
Module Politiques éducatives / responsable G. Lapostolle		Obligatoire 6 h TD
Module Relation école/famille / responsable S. Genelot		Obligatoire 6 h (3 h CM - 3 h TD)
Module Relation école/partenaires (fonctionnement par ateliers de 3 h au choix) Organisation en forum de rencontre des partenaires et des interlocuteurs extérieurs à l'école (collectivités locales, services publics d'Etat et associations complémentaires de l'Ecole Publique, services sociaux, services juridiques, services de santé, défense nationale, entreprises...)		Obligatoire avec choix 6 h TD
Module Optionnel Obligatoire de l'UF1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissements difficiles, sensibles et ZEP / responsable H. Brohmi ▪ Connaissance de l'établissement / responsable A. Voisin ▪ Laïcité enseignement du fait religieux / responsable D. Torset ▪ Scolarisation des enfants porteurs de handicap / responsable P. Grosjean ▪ Accueil et scolarisation des nouveaux arrivants et enfants du voyage / responsable H. Brohmi et J.-M. Mangin ▪ Politiques éducatives en Europe / responsable G. Lapostolle 		Optionnel (1 module au choix) 6 h TD
Module disciplinaire		Volume horaire suivant les disciplines

UF2	Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	30 h + Y h
Compétences visées (Cahier des charges)		
C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement C5. Organiser le travail de la classe C6. Prendre en compte la diversité des élèves C7. Evaluer les élèves C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école		
Dispositifs de formation		Horaire
Module Apprentissage / responsable J. Favrel		Obligatoire 6 h TD
Module gestion de la classe / responsable C. Daujeard		Obligatoire 6 h CM
Module Suivi de l'élève / responsable N. Szoc et K. Voltz		Obligatoire 6 h TD
Module Evaluation / responsable S. Genelot		Obligatoire 6 h (3 h CM - 3 h TD)
Module Optionnel Obligatoire de l'UF2		Optionnel (1 module au choix)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation, dynamisation et tenue de la classe / responsable C. Daujeard ▪ Conflits et situation conflictuelle 1* / responsable M. Gey ▪ Construire son autorité par l'analyse de pratique 1** / responsable F. Gaveau ▪ Contribution de l'enseignant à l'orientation des élèves / responsable F. Auvarlet ▪ La motivation dans les apprentissages / responsable F. Favrel 		6 h TD
Module disciplinaire		Volume horaire suivant les disciplines

UF3	Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	18 h + Z h
Compétences visées (Cahier des charges)		
C2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C8. Maîtriser les TIC		
Dispositifs de formation		Horaire
Module TICE C2i niveau 2 / responsable J.-L. Marcolin		Obligatoire 6 h TD
Module Maîtrise de la langue française / responsable L. Maurel		Obligatoire 6 h TD
Module optionnel obligatoire de l'UF3		Optionnel (1 module au choix)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'image photographique ; L'éducation au cinéma ; La voix ; Théâtre et enseignement / responsable J-L Mattéoli ▪ Création d'une application multimédia pédagogique en mode PREAO / responsable J-L Marcolin ▪ Création d'une application multimédia pédagogique en mode WEB / responsable J-L Marcolin ▪ Usage du tableau interactif / responsable J-L Marcolin ▪ Démarche et pratique de la recherche d'informations dans les activités pédagogiques / responsable O. Cognard ▪ Conflits et situation conflictuelle 2* / responsable M. Gey 		6 h TD
Module disciplinaire		Volume horaire suivant les disciplines

UF4	Maîtriser l'enseignement de sa (de ses) discipline(s)	12 h + T h
Compétences visées (Cahier des charges)		
C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement C7. Evaluer les élèves C10. Se former et innover		
Dispositifs de formation		Horaire
Module interdisciplinarité / responsable M. Jovignot		Obligatoire 6 h TD
Module disciplinaire : Didactique de la discipline		Obligatoire T h définies suivant les disciplines
Module optionnel obligatoire de l'UF4 ▪ Education au développement durable / responsables J.-C. Allain et P. Durand ▪ Education à la santé (3 h) et Education à la sécurité (3 h) / responsables N. Szoc et K. Voltz ▪ Education aux médias / responsable O. Cognard ▪ Education à la culture de paix / responsable P. Durand ▪ Construire son autorité par l'analyse de pratique 2** / responsable F. Gaveau		Optionnel (1 module au choix) 6 h TD

* Ces modules s'inscrivent dans une continuité, il est conseillé au stagiaire choisissant le module Conflits et situation conflictuelle 1 de l'UF2 de choisir également le module Conflits et situation conflictuelle 2 dans l'UF3

** Ces modules s'inscrivent dans une continuité, il est conseillé au stagiaire choisissant le module Construire son autorité par l'analyse de pratique 1 dans l'UF2 de choisir également le module Construire son autorité par l'analyse de pratique 2 dans l'UF4

Conseillers principaux d'éducation

La formation à l'IUFM des CPE correspond à un volume de 222h. Elle s'appuie sur les mêmes priorités que celles des professeurs du second degré, tout en prenant en compte leur spécificité.

Les orientations générales et la répartition les volumes horaires de leur formation sont donc sensiblement les mêmes que ceux proposés aux professeurs stagiaires.

L'architecture du plan de formation des CPE sera précisée par le responsable disciplinaire.

Les contenus de la formation

UF1 Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale

DISPOSITIFS DE FORMATION

Module Ethique et profession

Responsable : Guineret Hervé

Objectifs

Mettre en évidence la dimension éthique de la profession, à partir du référentiel de compétence et de la charte des droits de l'enfant.

En déduire des postures enseignantes ainsi que les droits et devoirs respectifs

Distinguer la dimension éthique de la « morale » à l'école.

Clarifier et établir, à partir des textes officiels les droits et devoir du fonctionnaire.

Compétences développées

Savoir se situer dans sa mission d'enseignant, dans le rapport au public.

Savoir préciser notre rôle, de la loi à la régulation.

Contenus

Textes de référence (référentiel, droit de l'homme, charte des droits de l'enfant)

Travail par groupe : dégager les lignes directrices ou les positionnement éthiques dans nos missions.

Méthode

Réflexion et analyses communes des textes.

Analyses des situations éclairées par ces textes et des difficultés du métier qui en sont issues.

Module Législation

Responsables : Nathalie Szoc et Jean-Marc Vatinet

Objectifs

Permettre aux futurs agents de l'Etat de se situer juridiquement dans les espaces réglementaires et législatifs, durant l'exercice de leurs missions.

Faire connaître les principes généraux du Droit, leurs sources et les juridictions chargées du contrôle de leur application.

Compétences développées

Savoir repérer les règles de fonctionnement et connaître les instances de décision et de régulation, à l'échelon de l'EPL et des autres autorités déconcentrées.

Utiliser le Droit quotidien de l'enseignant comme un cadre souple et flexible dans l'exercice de sa profession, de ses droits et de ses obligations.

S'insérer efficacement au centre des processus de décisions internes et externes, par la connaissance des acteurs du système éducatif et de leurs partenaires institutionnels.

Contenus

Déconcentration et décentralisation.

Actes administratifs et contrôle de légalité.

Principes généraux du Droit.

Droits et obligations du fonctionnaire.

Responsabilités civiles, pénales, administratives.

Méthode

Cours magistral et exemples à partir de documents à caractère réglementaire et d'arrêts de jurisprudence administrative, civile et pénale.

Documents retro-projetés ou vidéo-projetés.

Evaluation

Documents d'évaluation remis aux stagiaires en fin de demi-journée et récupérés avant leur départ.

Module Politiques éducatives

Responsable : Guy Lapostolle

Objectifs

Comprendre comment se construisent les politiques éducatives.

Comprendre le processus d'élaboration d'une décision dans l'Education nationale.

Contenus

Les trois catégories d'acteurs qui participent aux décisions :

les acteurs politiques (cabinets ministériels, parlementaires...), les scientifiques et les experts (Laboratoires de recherche ; Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ; Haut Conseil de l'éducation ; Inspections générales...) et les partenaires sociaux (syndicats; associations de parents d'élèves...)

Les étapes du processus décisionnel.

Les organes et les lieux où s'élaborent les décisions.

Méthode

Apport de connaissances sur les protagonistes de la décision, sur les étapes de sa construction et sur les organes et les lieux où elle s'élabore.

Travail en groupes à partir de documents (archives et autres sources) relatifs à la construction de deux décisions : la création des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement) ; la mise en place d'un socle commun de connaissances et de compétences.

Analyse sous forme d'échanges de la mise en œuvre de ces décisions dans les établissements des enseignants-stagiaires.

TD 6 heures.

Module Relation Ecole/Famille

Responsable : Sophie Genelot

Objectifs visés, compétences développées

Avoir quelques repères à propos de la variété des pratiques éducatives et socialisatrices familiales.

Connaître le rôle et la fonction des représentants de parents d'élèves dans le système scolaire.

Etre capable d'analyser la diversité des rapports des familles à l'école, aux savoirs, à la scolarisation et d'adapter ses pratiques relationnelles avec les parents à cette variété

Contenus

En CM (3 h) : Relation Ecole/Famille : approche sociologique

Socialisation Familiale et socialisation scolaire

(Styles éducatifs et milieux sociaux ; Pratiques socialisatrices en milieu populaire et socialisation scolaire).

Relations parents/enseignants en milieu scolaire.

(Attitudes et perception de l'école par les familles, perception des familles par les enseignants, implication et participation des parents dans la vie scolaire).

En TD (3 h) : Les pratiques interrogées

Travail par groupes thématiques, à propos de textes et/ou d'études de cas : interprétation des pratiques relatées au regard de l'analyse sociologique des relations Ecole/Famille ; recherche d'évolutions souhaitables de ces pratiques relationnelles avec les familles.

Thèmes proposés (exemples) :

Les conditions d'accueil des familles dans l'espace scolaire.

La délégation d'autorité des parents envers les enseignants.

Le suivi de la scolarité par les parents.

Les délégués de parents en conseil de classe.

Familles et choix scolaires (filières, établissements, options ...).

Module Relation Ecole/Partenaires

Organisation en forum de rencontre des partenaires et des interlocuteurs extérieurs à l'école (collectivités locales, services publics d'Etat et associations complémentaires de l'Ecole Publique, services sociaux, services juridiques, services de santé, défense nationale, entreprises...)

Modules optionnels obligatoires

Etablissements difficiles, sensibles et ZEP

Responsable : Hamid Brohmi

Objectifs et contenu

Ce module, dont les contenus sont communs au premier et au second degré, comporte trois thèmes :

1/ Une approche institutionnelle des zones prioritaires :

- partenariat ZEP / Politique de la ville ;
- approche sociologique des quartiers classés Zone Urbaine sensible ;
- articulation du travail de prévention des conduites à risque avec les services de police et de justice ;
- organisation de la vie de l'établissement.

2/ Les problèmes liés aux rapports entre la migration et l'insertion individuelle dans la société et à l'école :

Les objectifs visent à faire prendre conscience à l'enseignant de ses éventuelles représentations, à préciser les réalités, souvent assez éloignées des idées reçues, des globalisations sociales, des stéréotypes, des projections et à permettre de réfléchir à ce qui est culture et à ce qui fait culture (dans le rapport dialectique de l'individu et du groupe).

3/ L'éducation à la citoyenneté :

Il s'agit d'amener les stagiaires à réfléchir aux enjeux d'une éducation à la citoyenneté à l'école par la transmission de connaissances de valeurs et la mise en place de situations d'apprentissage (formation des délégués etc.).

Connaissance de l'établissement

Responsable : Nathalie Szoc et A. Voisin

Objectifs

Ce module a pour objectif d'aider le stagiaire à bien s'insérer dans son établissement en y prenant toute sa place parmi et avec tous, grâce à une meilleure connaissance des règles qui déterminent son fonctionnement.

Contenus

En référence aux grandes missions du système éducatif - la transmission des connaissances, l'éducation du futur citoyen, son insertion dans le monde du travail - il s'agit :

- de repérer le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs dans un système organisé : l'établissement ;
- de s'interroger sur l'expression «l'élève au centre» en situant les droits et les devoirs de celui-ci ;
- de percevoir l'établissement en tant que système organisé et dynamique, doté de projets multiples et d'un projet d'établissement.

Le module s'attachera à sensibiliser les stagiaires sur la gestion des élèves en difficulté, les conduites à risque, la relation de l'école avec la justice et la police, l'intégration et l'exclusion.

Méthode

Le module privilégiera le mode de transmission interactif en s'appuyant sur les premières expériences des stagiaires. Fonctionnement par groupes de 20 stagiaires environ.

Évaluation

Une grille d'évaluation sera remise aux stagiaires à la fin de la séquence.

Laïcité, Fait religieux, et enseignement : des principes généraux aux pratiques

Responsable : Didier Torset

Intervenants : Pierre Durand, Franck Lefevre, François Prost, Didier Torset

Compétence visée

Agir en fonctionnaire de l'état, de façon éthique et responsable.

Ce module aborde un thème qui est au cœur du système éducatif français et qui interroge la posture de l'enseignant.

Il comporte deux volets en interaction :

- définir, caractériser la laïcité et le fait religieux dans l'enseignement ;
- aider le stagiaire à faire face aux questions que posent la laïcité et le Fait Religieux dans les enseignements et la vie de l'établissement.

Contenus

Mises au point théoriques et mises en relation avec le contexte scolaire :

- La laïcité : un principe fondateur
- Les enjeux actuels de la laïcité dans le système éducatif
- La laïcité, le droit, la déontologie, l'éthique, ...
- L'enseignement du Fait Religieux : un retour ? des exigences ? des difficultés ? ...
- Les textes fondateurs et les textes officiels

Démarche

- prise en compte des conceptions et du vécu des stagiaires ;
- travail sur études de cas rencontrées dans les établissements ; mise en situation ;
- travail sur textes (textes officiels, textes philosophiques, textes historiques) ;
- mises au point théoriques en relation avec les questions abordées précédemment.

Un plan de formation détaillé sera présenté et remis aux stagiaires lors de la première séance.

Accueil et scolarisation des enfants porteurs de handicaps dans un cadre ordinaire

Responsable : Patrick Grosjean

Objectifs

Connaître les structures de l'ASH.

Identifier les difficultés et les conditions nécessaires à une scolarisation effective des élèves porteurs de handicaps.

Compétences développées

Assurer l'accueil et la scolarisation des élèves porteurs de handicaps.
Travailler en partenariat avec des équipes pluridisciplinaires.

Contenus

Les secteurs de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés.
Les élèves en grande difficulté scolaire et les élèves en situation de handicap.
La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Les projets personnalisés de scolarisation et les projets pédagogiques individualisés.
Les spécialisations des enseignants en ASH.

Méthode

A partir de situations concrètes et d'interrogations sur les pratiques, les développements exposés (PAO) devront permettre à chacun de trouver un positionnement professionnel capable de favoriser les échanges entre partenaires d'horizons différents, tous confrontés aux problèmes posés par l'application de la loi de 2005.

Évaluation

Fiche individuelle avec lanceurs d'écriture, à la suite des 6 heures.

Accueil et scolarisation des nouveaux arrivants en France et des enfants du voyage

Responsable : Jean-Marc Mangin

Nombre maximum de groupes dont la formation peut être assurée en parallèle (le même jour) : 1

- Groupes interdisciplinaires
- Nov-Déc; Janv-Fév

Objectifs

Sensibilisation à l'accueil et la scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage.

Compétences visées

Connaître le service du CASNAV et ses domaines d'intervention
Faire face à l'accueil d'un élève primo-arrivant ou à un enfant du Voyage.

Contenus

Historique : des CEFISEM aux CASNAV (BO 25/04/2002)

Les missions des Casnav :

- Pôles d'expertises;
 - Centre de formation initiale et continue;
 - Instances de coopération et de médiation avec des partenaires institutionnels et associatifs;
 - Centre de ressources documentaires;
 - Etat des lieux académique de l'accueil et de la scolarisation des Enaf (Elèves Nouvellement Arrivés en France) et des enfants du Voyage.(CLIN/CLA/UP).
- Didactique du FLE/FLS :
- notions : Français Langue Maternelle (F.L.M), Français Langue Étrangère (F.L.E.), Français Langue Seconde (F.L.S) et le Français de Scolarisation (FLSco);
 - les outils pédagogiques : (évaluation et méthodes FLE);
 - Le Delf.

Le site du CASNAV :

la mise en réseau des différents acteurs de l'accueil.

Méthode

CM (3h) TD (3 h)

Evaluation

individuelle écrite en fin de séance.

Politiques éducatives en Europe

Responsable : Guy Lapostolle

Objectifs

- connaître les compétences de l'Union européenne en matière d'éducation.
- connaître le fonctionnement des systèmes éducatifs de quelques Etats-membres.

Contenus

- quelques éléments pour comprendre le fonctionnement de l'Union européenne.
- traités et législation relatifs à l'éducation
- principe de « subsidiarité » et « méthode ouverte de coordination ».
- la stratégie de Lisbonne.
- comparaison des systèmes éducatifs de quelques Etats-membres.
- les enquêtes internationales (PISA...)

Méthode

Apport de connaissances sur les compétences de l'Union européenne en matière d'éducation et sur le fonctionnement des systèmes éducatifs de quelques Etats-membres.

Travail en groupes à partir de documents relatifs aux influences de l'Union européenne sur les politiques éducatives de la France.

Travail en groupes à partir de documents relatifs au fonctionnement et aux résultats des systèmes éducatifs de la France et d'autres Etats-membres.

UF2 Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages

DISPOSITIFS DE FORMATION

Module Apprentissage

Responsables : José Favrel et Jean-François Lecas

Objectifs

Informer les stagiaires sur les processus et les contraintes psychologiques en jeu dans les situations d'apprentissage. Aider les stagiaires à identifier les déterminants psychologiques des difficultés potentielles d'apprentissage.

Contenu

Ce module comporte deux volets. Il propose d'une part une description des principaux processus et composants psychologiques à l'œuvre dans les situations d'apprentissage (structure et fonctionnement de la mémoire, rôle de l'attention, impact de la nature des connaissances à acquérir, influence des interactions sociales...). Il apporte d'autre part une information sur les caractéristiques psychologiques des adolescents.

Module Gestion de classe « Animation, dynamisation et tenue de la classe »

Responsable : Christian Daujeard

Objectifs

Augmenter l'implication et le travail des élèves pendant chaque séquence de l'heure de cours. Développer leur attention et leur écoute. Diminuer leurs bavardages.

Déroulé du stage

1er jour : 6 heures, stage obligatoire pour tous - amphithéâtre

9 h 15 introduction

aspects matériels et divers

zoom sur l'objet du stage, ses ambitions et ses limites

9 h 30 Premiers outils :

Le REGARD, le LEVER DU DOIGT, le TABLEAU

Sketche : « la carte de France » et son analyse

10 h 45 pause

11 h 00 Seconds outils :

L'utilisation dynamique du RETROPROJECTEUR

L'utilisation efficace de la GESTUELLE

12 h 15 repas

13 h 30 Synthèse de la matinée : la méthode RER

Sketches : « what is it » ; « dessines-moi un atome » et leur analyse (la notion d'appropriation de l'heure de cours).

Nouveaux outils : le « PARLER POSITIF » : analyses et exemples

L'influence pédagogique des RITUELS : exemples

La nécessaire MISE EN RELIEF : techniques

Sketche : « la lecture sur la supraconduction » et son analyse

15 h 15 pause

Autres outils : la mise en SOUS-GROUPES : conditions d'efficacité

La mise en projet

Mise en place d'un plan de lutte et prévention contre les bavardages : les 13 leviers.

La motivation des élèves : les 3 leviers.

Bibliographie : commentaires

16 h 30 fin de la première journée.

Module Suivi de l'élève

Responsables : Nathalie Szoc, Véronique Missonnier et Karine Voltz

Objectif

Permettre au stagiaire d'accompagner de manière individualisée la scolarité de l'élève en inscrivant sa pratique dans l'action collective de l'établissement

Compétences développées

Savoir repérer les signes de mal être des élèves et en comprendre la nature.

Etre capable de travailler en équipe dans la prise en charge des élèves en difficulté et y remédier.

Savoir intégrer les principes de la sanction éducative dans le suivi individuel de l'élève.

Contenus

Jour 1 :

- grille de repérage des signaux d'alerte
- apport théorique en psychologie et sociologie

Jour 2 :

- le champ de la collaboration dans le suivi de l'élève
- les dispositifs d'accompagnement et de remédiation
- cadre réglementaire de la sanction éducative (BO, Erik Prairat etc.)

Méthode

Jour 1 :

- échange de pratiques en petits groupes et retour en plénière
- complément et éclairage théorique

Jour 2 :

- études de cas (collège/lycée)
- bilan

Evaluation

Immédiate.

Module Evaluation

Responsable : Sophie Genelot

Objectifs visés, compétences développées

Connaître les différentes formes d'évaluation des élèves dans le système scolaire

Connaître les différentes fonctions de l'évaluation scolaire

Etre capable d'analyser l'intérêt et les limites des pratiques les plus usuelles d'évaluation scolaire

Contenus

En CM (3 h) : Evaluation scolaire quelques repères

définitions ; différentes formes, différentes fonctions

Questions vives :

La notation : intérêt et limites ;

Notation et régulation de la vie de la classe ;

Evaluation individuelle en contexte collectif ;

Jugement professoral et interactions maître/élèves ;

En TD (3 h) : Les pratiques usuelles interrogées

Travail par groupes thématiques à propos des questions vives abordées en CM, les stagiaires seront amenés à rechercher :

1. Les pratiques usuelles d'évaluation que ces données interrogent.
2. Les évolutions souhaitables de ces pratiques .

Module optionnel obligatoire

Animation, dynamisation et tenue de la classe

Responsable : Christian Daujeard

2^{ème} et 3^{ème} jour : 2 fois 3 heures

stage optionnel / petites salles / groupes multidisciplinaires de 25 à 30 personnes

9 h 15 à 10 h Préparation des simulations (travail en sous-groupes par discipline)

10 h à 12 h 15 Simulations : mise en pratique des acquis de la première journée

Conflits ouverts et situation conflictuelle 1 et 2 : des petits désordres aux conflits ouverts

Responsable : Michel Gey

Objectifs

Rendre un personnel chargé d'encadrer des élèves capable d'anticiper la naissance d'un conflit ou de l'apaiser s'il se déclare.

Apprendre aux personnels stagiaires ce qu'il est plutôt recommandé de faire et ce qu'il convient d'éviter quand on est confronté à la violence scolaire.

Aider, de façon très pratique, les personnels stagiaires à appréhender concrètement leur affectation dans une académie, parfois réputée difficile.

Contenus : une approche stratégique et éthique de la gestion des groupes

Comment conduire un groupe (UF2) autorité (quatre clefs incontournables) et arbitrages (les paramètres de la prise de décision).

Quels messages à faire passer (UF3) le sens de l'action (trois clefs incontournables) et la sociabilisation des groupes (langages et unité de parole).

Quelles approches pratiques ? le cadrage légal (lois, règlements intérieurs et statuts) et les démarches administratives (la main courante, la plainte, le statut de la victime, les recours).

Méthodologie

Prise en compte systématique des situations professionnelles spécifiques avec une approche pluricatégories des analyses (professeurs, conseillers principaux, professeurs de documentation, professeurs d'éducation physique et sportive).

Aide à la connaissance de soi et à l'évaluation régulatrice avec des questionnaires d'autoévaluation.

Séquences alternées : ateliers de groupes, binômes de réflexion, échanges groupe/formateurs, synthèses magistrales.

Tous les contenus sont rédigés et donnés aux stagiaires pour qu'ils soient le plus à l'aise possible durant la formation.

Intervention et témoignage de formateurs de terrain : chefs d'établissements et conseillers principaux d'éducation de l'académie de Dijon, chef d'établissement et professeur de l'académie de Créteil.

Pistes bibliographiques.

Suivi du stage (démarche de conseil et d'écoute au cours de l'année scolaire).

Evaluation

Selon les directives et sous la responsabilité de la direction de l'IUFM.

Module Construire son autorité par l'analyse des pratiques 1 et 2

Responsable : Fabienne Gaveau

1^{ère} journée : construire son autorité par l'analyse d'autres pratique**Objectifs**

Réfléchir au concept d'autorité

Décrire et développer ses compétences pour appuyer son autorité au service de sa pratique professionnelle.

Analyser des pratiques dans des situations où l'autorité de l'enseignant est en jeu.

Compétences développées (en référence au BO n° 1 du 4 janvier 2007)

C1. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable.

C6. Prendre en compte la diversité des élèves.

C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.

Compétences abordées

C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement.

C5. Organiser le travail de la classe.

C7. Évaluer les élèves.

Contenus

Statut de l'enseignant, Missions.

Mettre en œuvre les valeurs utiles à l'établissement du respect mutuel.

Distinguer les notions d'égalité et d'équité.

Adapter ses dispositifs pédagogiques et ses modes de communication à la diversité des élèves.

Adapter et échelonner ses réponses éducatives en fonction des contextes.

Pouvoir et savoir questionner son enseignement et ses méthodes. Analyser sa pratique.

Travailler dans une équipe éducative.

Méthodes

Phillips 6x6.

Photo-langage.

Découvrir et utiliser les divers canaux de communication.

Activités issues des recherches de l'école de Chicago.

Réflexions et échanges en groupe.

Étude de cas.

Échanges de pratique.

Méthodologie d'analyse de pratique.

Outils issus de l'analyse transactionnelle.

Évaluation

Fiche bilan

Équipe de formateurs

Formateur référent : Fabien Gaveau, Professeur d'Histoire, Lycée Carnot, Dijon.
Formateurs : Sophie Isigkeit, CPE, Collège Parc des chaumes, Avallon.
Sandrine Thévenet, CPE, Collège des haut de paille, Échenon
Monique Parcinski, CPE, Lycée Jacques AMYOT, Auxerre.
Myriam Bobet, Principale du collège André Malraux, Paron..
Claude Fabbrokayser, CPE, Lycée Clos Maire, Beaune.
Frédérique Samson, Enseignante d'Espagnol, Collège du Chapitre, Chenôve.
Natalia Lima, Enseignante d'Espagnol, Collège Champollion, Dijon..
Danielle Languet, Enseignante d'Histoire Géographie, Collège Jean ROSTAND, Quétigny.
Bertrand Gouhey, Professeur d'EPS, Collège, Brazey en plaine.
Jehan Philippe Contesse, Enseignant d'Histoire Géographie, Collège Champollion, Dijon.
Raphaël Branchet, Enseignant d'Histoire Géographie, Collège du Vallon, Autun.
Jean Régis Véniant, Proviseur de la Cité scolaire du Parc des chaumes, Avallon.
Jérôme Naime, Enseignant de Sciences Physiques, Collège Pardé, Dijon.

2^{ème} journée : construire son autorité par l'analyse de sa pratique

Objectifs

Analyser sa pratique dans des situations où son autorité d'enseignant est en jeu.
Faire de la question un outil de formation. Travailler le questionnement.
Repérer et anticiper les situations porteuses de conflit.

Compétences développées

C10. Se former et innover.
C9. Travailler en équipe.
C6. Prendre en compte la diversité des élèves.

Compétences abordées

C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement.
C5. Organiser le travail de la classe.
C7. Évaluer les élèves.

Contenus

Cadre méthodologique d'une analyse de pratique. Questionner sans juger ni culpabiliser.
Faire une analyse critique de son travail pour modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.
Nommer et hiérarchiser les constituants d'une pratique à un moment donné.
Percevoir et identifier des situations problématiques. Diversifier les points de vue.
Rechercher des solutions possibles. Remédier.
Travailler en équipe éducative.

Méthodes

Analyse de pratique.
Méthodologie.
Échanges de pratique.
Étude de cas.
Réflexions et échanges en groupe.
Phillips 6x6.
Photo-langage.
Découvrir et utiliser les divers canaux de communication.
Activités issues des recherches de l'école de Chicago.
Outils issus de l'analyse transactionnelle.

Évaluation

Fiche bilan.

Équipe de formateurs

Formateur référent : Fabien Gaveau, Professeur d'Histoire, Lycée Carnot, Dijon.

Formateurs : Sophie Isigkeit, CPE, Collège Parc des chaumes, Avallon.

Sandrine Thévenet, CPE, Collège des haut de paille, Échenon

Monique Parcinski, CPE, Lycée Jacques AMYOT, Auxerre.

Myriam Bobet, Principale du collège André MALRAUX, Paron..

Claude Fabbrokayser, CPE, Lycée Clos Maire, Beaune.

Frédérique Samson, Enseignante d'Espagnol, Collège du Chapitre, Chenôve.

Natalia Lima, Enseignante d'Espagnol, Collège Champollion, Dijon.

Danielle Languet, Enseignante d'Histoire Géographie, Collège Jean ROSTAND, Quétigny.

Bertrand Gouhey, Professeur d'EPS, Collège, Brazey en plaine.

Jehan Philippe Contesse, Enseignant d'Histoire Géographie, Collège Champollion, Dijon.

Raphaël Branchet, Enseignant d'Histoire Géographie, Collège du Vallon, Autun.

ean Régis Véniant, Proviseur de la Cité scolaire du Parc des chaumes, Avallon.

Jérôme Naime, Enseignant de Sciences Physiques, Collège Pardé, Dijon.

Contribution de l'enseignant à l'orientation des élèves

Responsable Françoise Auvaret

Objectifs

L'orientation n'est pas une affaire de spécialistes, limitée à la fin d'année de certains cycles. C'est un processus complet qui concerne l'ensemble de l'équipe éducative, tout au long de la scolarité de l'élève. Ce module se propose d'aborder les différents aspects du rôle de l'enseignant dans l'orientation.

Contenus

Le contexte national, européen, économique...

Le cadre législatif et administratif de l'orientation (textes réglementaires).

Les procédures et les voies d'orientation.

Le rôle de l'enseignant et de l'équipe éducative dans la préparation de l'orientation (éducation à l'orientation).

Les rôles implicites et inconscients.

Méthode

Exposé magistral appuyé sur un diaporama.

Apport documentaire et bibliographique.

Evaluation

Une grille d'évaluation sera remise aux stagiaires à la fin de la journée.

Compétences développées

Avoir une idée des différentes facettes de la contribution de l'enseignant à l'orientation des élèves.

Développer de la prudence et de l'humilité face aux questions liées à l'orientation des élèves.

Savoir à qui s'adresser.

Motivation et apprentissage

Formateurs responsables : José Favrel et Jean-François Lecas

Objectifs et contenus

Ce module vise à préciser le rôle de la motivation dans les apprentissages et à dégager les principaux facteurs motivationnels susceptibles de déterminer le niveau d'engagement des élèves dans les activités proposées (niveau d'autodétermination, efficacité personnelle perçue, objectifs et retours, difficulté de la tâche...).

DISPOSITIFS DE FORMATION

Module C2i® NIVEAU 2

Responsable : Jean-Luc Marcolin

Objectifs

S'approprier le référentiel du C2i® niveau 2 « enseignant ».

Maîtriser son environnement numérique professionnel.

Appréhender sa responsabilité professionnelle liée à l'utilisation des TIC dans le système éducatif.

Contenu et compétences visées

S'approprier le référentiel du C2i® niveau 2 « enseignant » à travers l'analyse d'activités de classe (vidéogrammes), en référence au B2i.

Analyser des situations d'apprentissage tirant parti du potentiel des TIC : travail collectif, individualisé, en petits groupes ; recherche documentaire.

Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information, en référence au B2i.

Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Se familiariser avec les lois concernant la protection des libertés individuelles et la sécurité des personnes : la protection des mineurs, la confidentialité des données, la propriété intellectuelle, le droit à l'image ;

Charte d'usage de l'établissement.

Se familiariser avec les règles concernant la recherche et les critères de contrôle de validité des informations, la sécurité informatique, le filtrage Internet.

Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissage et TICE.

Méthode

Travaux dirigés par groupes de 16 à 20 professeurs stagiaires.

Remarques :

Compétences qui seront abordées dans le cadre disciplinaire :

- compétences de base pour utiliser efficacement son Espace Numérique de formation et ses différents composants technologiques ;
- travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif
- Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE. *
- Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.
- Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.
- Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : travail collectif, individualisé, en petits groupes ; recherche documentaire.
- Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours. *
- Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.
- Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.
- S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i® ou C2i®).

Module Maîtrise de la langue française dans ses usages dans les disciplines**Responsable** : Laurence Maurel**Objectifs**

Identifier la place et le rôle de la maîtrise des usages de la langue dans la construction des savoirs disciplinaires.

Etre capable de concevoir et mettre en oeuvre des séquences d'enseignement qui développent l'apprentissage du parler, lire, écrire dans le contexte précis des savoirs et des pratiques langagières qui caractérisent les différents champs disciplinaires.

Anticiper et identifier les obstacles langagiers, sources de difficultés, que rencontreront les élèves dans la discipline.

Contenus

Le contenu de ce module est défini en relation avec les problèmes du lire, du parler, ou de l'écrire dans les différents champs disciplinaires. La discipline et la compétence langagière travaillée peuvent varier.

Apports théoriques sur la question des enjeux langagiers dans les différents champs disciplinaires : réflexion sur les modes d'apprendre/les pratiques langagières dans lesquelles se configurent les savoirs dans la discipline.

Les caractéristiques des usages de la langue dans les différents champs disciplinaires de manière à concevoir/adapter ses formes d'intervention et les activités d'apprentissage disciplinaire : caractéristiques des formes de discours et des types d'écrits, stratégies de lecture, lexiques spécifiques, formes linguistiques, analyse de manuels, reformulation orale et écrite, etc.

Obstacles langagiers susceptibles de gêner les apprentissages disciplinaires en réception (lecture) et en production, à l'écrit et à l'oral.

Modalités

Ce module fonctionne sous la forme d'un atelier pluridisciplinaire associant un formateur de français et d'une autre discipline.

Travail à partir de traces d'élèves et/ou d'enseignants : analyse de productions d'élèves, de préparations de stagiaires et/ou d'enseignants expérimentés.

Conception de séquences d'enseignement disciplinaire prenant en compte des objectifs de maîtrise de la langue dans la discipline.

Présentation de différentes pistes pour traiter les problèmes rencontrés par les élèves soit immédiatement, soit de manière différée.

MODULE OPTIONNEL OBLIGATOIRE**L'image photographique****Responsable** : Jean-Luc Matteoli**Animateur** : Nadine Wargnier, professeur arts visuels**Lieu** : Châlon sur Saône**Objectifs**

L'image photographique participe à l'enseignement de nombreuses disciplines (lettres, sciences, histoire et géographie, langues vivantes, ..) : il importe donc, pour les enseignants, d'aider les élèves à acquérir des repères au niveau de la connaissance, de l'analyse, de l'argumentation. Ce module se propose, en travaillant au Musée Niepce de Chalon s/Saône, partenaire du Pôle de Ressources « Photographie », d'aborder la photographie au contact des originaux.

Contenus

Visite de l'exposition permanente : appareils photographiques, photographies anciennes et contemporaines.

Visite de l'exposition temporaire.

Analyse d'images photographiques, connaissance et approfondissement du vocabulaire spécifique.

Rencontre avec le conservateur du Musée, informations sur le "Pôle national de Ressource Photographie" de l'académie, son rôle, les classes à PAC, ...

Education au cinéma

Responsable : Jean-Luc Matteoli

Animateurs : Géraldine Muller, coordonnatrice « Lycées au cinéma » Région Bourgogne, et Jean-Paul Noret, enseignant

Lieu : centre départemental IUFM Dijon

Objectifs

Connaître les buts, les enjeux, le fonctionnement des dispositifs nationaux « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma ».

Approcher l'éducation à l'image, obligatoire dans les Textes Officiels (1998).

Approcher l'analyse filmique et le geste artistique cinématographique.

Contenus

Informations sur les deux dispositifs (organisation, fréquence, moyens d'accompagnement, formation des enseignants, etc.)

Travail pratique sur des exemples de séquences extraites des deux programmations.

La voix n° 1

Responsable : Jean-Luc Matteoli

Animateurs : Natalie Malitchenko, phoniatre et chanteuse

Natalia Wolkowski, comédienne

Lieu : centre départemental IUFM Dijon

Objectifs

Un enseignant utilise sa voix tout au long de la journée de cours, sur un mode qui n'est pas le mode ordinaire de la communication : il s'agit d'en prendre conscience, et de chercher ensemble à cerner comment le corps participe de l'émission de la voix et la soutient.

Principes

La voix est l'outil principal de l'enseignant. Elle est en effet :

- le vecteur du message pédagogique
- le support de la construction d'une relation à l'autre
- elle transmet en même temps de nombreuses informations sur la personnalité de son détenteur et sur son état psychique et émotionnel.

C'est donc le bon usage du corps qui va permettre le bon usage vocal.

Contenus

Bases corporelles nécessaire à un usage confortable et efficace de la voix parlée

Exercices techniques vocaux

Travail d'expression théâtrale, à partir de textes, autour de l'adresse et du rythme qui sont primordiaux afin de rendre le public attentif. Notre corps parle de lui-même, il s'agit de prendre conscience de ce qu'il dégage, tout comme la voix, et d'en maîtriser les signes.

Théâtre et enseignement

Responsable : Jean-Luc Matteoli

Animateurs : Elizabeth Barbazin, comédienne - Carole Vidal-rosset, enseignante

Lieu : lycée Stephen-Liégeard - BROCHON.

Objectifs

Là où le français dit " je suis professeur ", l'italien, lui, dit " Je fais le professeur ". Etre et faire constituent les deux aspects indissociables de la pratique de l'acteur : peuvent-ils servir et enrichir la pratique des jeunes professeurs ? L'évidence française et la distance italienne sont comme deux moyens complémentaires d'alimenter une réflexion pendant le module optionnel.

Contenus

ETRE : c'est la question du " je " et de la relation à " l'autre ". dans une classe, face aux élèves, comme l'acteur sur la scène face au public, le jeune professeur doit prendre

conscience de ce qu'il envoie aux autres : la présence de son corps et sa voix dans l'espace, la maîtrise de ses émotions et de ses réactions.

FAIRE : c'est la question du " comment ". Comment va-t-on intéresser les élèves, le public ? Comment donner vie à un cours, à un texte ?

Méthode

Au programme :

- échauffement physique, travail de respiration , de voix ;
- jeux dramatiques : improvisations à plusieurs sur des thèmes définis en rapport avec le métier d'enseignant, improvisations autour d'un objet, mises en scènes de courtes situations professionnelles.

NB : prévoir une tenue vestimentaire qui permettent le mouvement.

Scolarisation des élèves issus de l'immigration

Responsable : Hamid Brohmi

Objectifs

Prendre conscience de la place de l'élève partagé entre les paradoxes de l'intégration.

Contenus

- approche de l'histoire de l'immigration,
- cultures d'appartenance,
- le problème de « l'entre-deux »,
- les différents mécanismes de l'intégration,
- l'école face à l'ethnisation et aux crispations identitaires,
- l'élève face aux choix culturels, à l'assimilation, l'insertion et l'intégration.

Création d'une application multimédia pédagogique en mode PREAO

Responsable : Jean-Luc Marcolin

Objectifs

- acquérir les compétences de base pour mener à bien un projet ayant pour support l'assemblage de données numériques sous forme de textes, d'images et de sons ; - créer une séquence pédagogique pouvant servir de support de cours à un enseignant et apprendre les techniques à transmettre aux élèves pour structurer des idées et monter un exposé assisté par ordinateur (ex : TPE, travaux croisés) ;
- mettre en relation avec les compétences B2i et les pré-requis pour les élèves.

Contenus

- présentation d'un modèle déjà réalisé,
- en mode diaporama,
- en mode montage et (re)paramétrage de l'application,
- explication des fonctionnalités de base du logiciel,
- mise en œuvre d'un projet sur un thème choisi par le stagiaire,
- rassemblement de données textuelles et iconographiques sur le thème choisi,
- prise en compte des contraintes de structuration des données (des idées),
- adaptation de la maquette "toute faite" à ce thème (transformation ou enrichissement de textes),
- insertion d'images (bibliothèque/fichiers) et effets d'affichage,
- insertion de sons, transitions,
- ajout/suppression/réorganisation des diapositives,
- changement du décor de fond de page proposé,
- visualisation du diaporama (affinage des réglages, temporisations ...),
- enregistrements divers : fichier natif, fichier exécutable autonome, pages Web) problèmes de portabilité (ex. passage de la PREAO à la page Web),
- préparation d'un support écrit généré par l'imprimante à partir de ce montage,
- réflexion sur l'ergonomie des productions, les usages pédagogiques (support de cours/travaux autonomes d'élèves) et les problèmes juridiques posés par ces réalisations.
- utilisation d'outils permettant d'animer et/ou d'enregistrer la présentation (PointToFix...)

Méthode

Travaux dirigés par groupes de 16 à 20 professeurs stagiaires.

Création d'une application multimédia pédagogique en mode WEB

Responsable : Jean-Luc Marcolin

Objectifs

Acquérir les compétences de base pour mener à bien un projet ayant pour support l'assemblage de données numériques sous forme de textes, d'images et de sons et leur publication sur le Web.

Créer une séquence pédagogique pouvant servir de support de cours à un enseignant et apprendre les techniques à transmettre aux élèves pour structurer des idées et monter un exposé assisté par ordinateur (ex : TPE, travaux croisés).

Mettre en relation avec les compétences B2i et les pré-requis pour les élèves.

Contenus

Préparation et formatage des données devant s'intégrer au projet.

Recherche d'informations textuelles sur Internet. Extraction en vue d'un reformatage dans une page de type texte et une page de type WEB.

Enregistrement de ressources (pages Web et téléchargements : problèmes techniques rencontrés). Reconditionnement de ces ressources en vue d'un usage local (souvent refaire quelques liens, décompresser des fichiers).

Divers traitements d'images en fonction de leur origine (le Web, images scannées, images produites par un appareil photo numérique).

Enregistrement de sons simples (avec le magnétophone de Windows). Conversion de fichiers en MP3.

Mise en œuvre du projet sur un thème choisi en commun.

Construction d'un début de site WEB à usage 'Intranet' avec des liaisons vers Internet utilisant textes images fixes/animées et sons.

Initiation à la réalisation d'exercices simples exploitant l'interactivité des pages WEB.

Réflexion sur l'ergonomie des productions, les usages pédagogiques et les problèmes juridiques posés par ces réalisations.

Les supports actuels : WiKi, Spip, Blog ; utilisation et contraintes.

Méthode

Travaux dirigés par groupes de 16 à 20 professeurs stagiaires.

Usages du tableau interactif

Responsable : Jean-Luc Marcolin

Objectifs

Acquérir les compétences pour mettre en œuvre une séquence intégrant l'utilisation du tableau interactif dans une classe.

Contenus

Familiarisation avec l'installation du dispositif et sa mise en œuvre, conseils d'utilisation.

Présentation des fonctionnalités du tableau et des applications associées.

Présentation et analyse de séquences pédagogiques utilisant le tableau interactif dans différents niveaux d'enseignement et disciplines.

Activités réalisables avec le tableau interactif.

Le tableau interactif espace commun d'écriture et de diffusion.

Le réel et la schématisation.

La place de l'élève.

Recherche et partage de documents pédagogiques, de sites, de témoignages;

Méthode

Travaux dirigés par groupes de 16 à 20 professeurs stagiaires.

Recherche documentaire.

Démarche et pratique de la recherche d'informations dans les activités pédagogiques Responsable : Odile Cognard

Objectifs et compétences développées

Permettre aux stagiaires :

- d'identifier les apprentissages nécessaires aux élèves pour mener à bien une recherche d'informations,
- d'être en mesure de guider les élèves et d'évaluer leur démarche documentaire, dans le cadre disciplinaire ou interdisciplinaire (TPE, ECJS, IDD, PPCP, B2I...).

Contenus

Connaître les possibilités de travailler en partenariat avec le professeur-documentaliste.

Identifier les compétences mises en œuvre dans les différentes étapes du processus de recherche d'informations : questionnement du sujet, choix des mots-clefs pour la recherche documentaire, sélection de l'information, réalisation de la production finale...

Analyser les apprentissages nécessaires à l'acquisition de ces compétences.

Etablir des critères de réussite.

Définir l'accompagnement des élèves dans leur démarche de recherche d'informations (dans le cadre des activités disciplinaires et interdisciplinaires) par l'enseignant de discipline et l'enseignant documentaliste.

Utiliser de manière raisonnée les outils de recherche des TICE en tenant compte de la législation et de la validité de l'information trouvée.

Définir les situations pédagogiques nécessitant recherche d'informations, propices à l'usage des TICE.

Méthodes

Mise en situation de recherche d'informations et analyse des processus mis en œuvre.

Analyse de recherches documentaires et informationnelles demandées aux élèves à partir des exemples proposés par les stagiaires.

Apports théoriques.

Public concerné

PLC2 - PLP2

Lieux

Un établissement dijonnais.

DISPOSITIFS DE FORMATION

Module interdisciplinarité

Responsables : Marina Jovignot et Odile Cognard

Intitulé : Travailler avec d'autres disciplines : comment ?

Objectifs et compétences développées

Rendre les professeurs stagiaires capables de pratiquer, en équipe, l'interdisciplinarité.
Savoir engager les compétences propres à sa discipline dans un projet commun et les intégrer à la démarche d'ensemble.
Mettre en œuvre les compétences transdisciplinaires lorsqu'elles sont nécessaires.

Contenus

Connaître les possibilités de fonctionnement avec des partenaires extérieurs à l'établissement.

Présenter les dispositifs interdisciplinaires du collège, du LP et du lycée.

Identifier les compétences mises en œuvre dans les travaux interdisciplinaires.

Mettre en œuvre une démarche de projet dans un travail d'équipe.

Prendre en compte la gestion des groupes et l'accompagnement leurs travaux.

Évaluer les démarches et productions.

Définir les champs disciplinaires, les démarches, les notions et méthodes propres à chaque discipline et repérer les croisements possibles.

Intégrer aux projets l'utilisation pédagogique du multimédia.

Méthodes

Description et analyse des contenus et démarches disciplinaires, mise en évidence des spécificités et des articulations possibles.

Travaux de groupes : mises en situations, analyses, confrontations (difficultés rencontrées, solutions proposées).

Études de cas.

Évaluation

Une grille d'évaluation sera proposée aux stagiaires en fin de module.

MODULE OPTIONNEL OBLIGATOIRE

Education au développement durable

Responsables : Pierre Durand et Jean-Charles Allain

Objectifs généraux

Ce module est une sensibilisation à l'éducation au développement durable (EDD) dont la généralisation donne une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement.

Contenus

Aux futurs enseignants qui auront la charge de faire de leurs élèves des citoyens informés, responsables et actifs dans un monde confronté à des défis inédits, le module fournira

une aide pour acquérir des compétences dans le domaine transversal de l'éducation au développement durable :

- une approche des principales notions à enseigner et de leurs relations : environnement, biodiversité, développement durable, interactions Nord/Sud, solidarité internationale ;
- une réflexion sur les finalités de cette éducation : liens avec l'éducation à la citoyenneté, prise en compte de valeurs (solidarité, tolérance, autonomie, responsabilité, respect) et formation de l'esprit critique et du jugement ;
- une méthodologie adaptée à la compréhension de la complexité des problèmes d'environnement : « approche systémique » ;
- des pistes d'intégration dans les disciplines (« grâce au socle commun de connaissances et de compétences, le développement durable est désormais solidement ancré dans la base des savoirs fondamentaux ») et dans les dispositifs interdisciplinaires : IDD, TPE, PPCP ;
- une information sur l'encouragement institutionnel à des démarches globales d'établissements éco-responsables (« E3D » = établissement en démarche de développement durable).

Modalités

Les formes de travail peuvent être diverses : réflexion sur les enjeux, études de cas ou pistes pédagogiques concrètes en référence aux programmes.

Ce module est encadré par des formateurs de plusieurs disciplines (philosophie, SVT ou histoire et géographie).

Public concerné

Professeurs de collège et de lycée, CPE, Documentalistes et PLP2.

Bibliographie indicative

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Circulaire du 08/07/2004 au B.O. n°28 du 15 juillet 2004.

Education au développement durable : seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD). Circulaire du 29/03/2007 au B.O. n°14 du 5 avril 2007.

Education à la santé

Responsables : Karine Voltz et Nathalie Szoc

Objectif

Permettre au stagiaire d'être informé sur le cadre théorique lié à l'éducation santé - pistes d'actions possibles.

Compétences développées

Etre capable de s'inscrire dans un projet d'éducation à la santé.

Etre capable d'orienter les élèves vers un réseau de personnes ressources adéquates.

Contenus

La prise de risque, qu'est-ce qu'une ES efficace.

Fournir des méthodes, une méthodologie pour mettre en place des situations d'éducation santé en collège et en lycée.

Connaître les partenariats possibles, rencontrer des partenaires (CFES, planning familial).

Avoir connaissance d'un certain nombre de ressources : films, cdrom, plaquettes, affiches, maquettes pédagogiques, jeux.

Porter secours.

Méthode

Apport théorique sous forme de dossiers ou diaporama.

Réflexion autour des questions.

Exemples concrets.

Evaluation :

Immédiate (questionnaire)

Education à la sécurité

Responsables : Karine Voltz et Nathalie Szoc

Objectif

Permettre au stagiaire d'être informé sur le cadre théorique lié à l'éducation à la sécurité en particulier dans l'exercice de ses fonctions, appliquer les nouveaux textes en matière d'éducation à la sécurité, quelques points de repère pour le terrain.

Compétences développées

Repérer les situations à risques.
Solliciter les personnes ressources.
S'inscrire dans l'action collective.

Contenus

La sécurité : responsabilité et fonctionnement au sein de l'EPLE.
Le rôle de l'Education Nationale, de l'enseignant.
Les textes en vigueur, les orientations actuelles, les enjeux.
Les actions possibles

Méthode

Réflexion sur les connaissances et représentations.
Apport théorique.
Exemples d'applications.

Evaluation

Immédiate (questionnaire).

Education aux médias

Responsable : Odile Cognard

Formateurs : co-animation formateur-documentaliste + formateur CLEMI

Le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences prévoit dans la partie consacrée aux compétences sociales et civiques que « Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose [entre autres] d'être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ».

Objectifs et compétences développées

Permettre aux stagiaires de développer, chez les élèves, la capacité de lecture critique des médias notamment dans les domaines de :

- la presse écrite (cf. le rapport Spitz qui montre la désaffection des jeunes pour la lecture des quotidiens ;
- les médias en ligne ;
- les nouveaux médias (blogs par exemple) ;
- connaître les partenariats possibles avec des professionnels ;
- connaître le cadre juridique des médias scolaires (journal scolaire, blog...)

Contenus

Création de séquences pédagogiques disciplinaires et/ou interdisciplinaires à partir de la presse.
Pistes pour l'animation de la Semaine de la presse et du Kiosque de presse (présent dans la majorité des lycées et plusieurs collèges de Bourgogne) et des journaux scolaires.

Méthodes

Travaux de groupe pour construire des séances pédagogiques.
Apports théoriques : aspects juridiques, informations sur les partenariats possibles.

Public concerné

PLC2 - PLP2

Education à la culture de paix**Responsable : Pierre Durand****Objectifs**

Sensibiliser les stagiaires aux différents aspects de la culture de paix.

Construire des projets interdisciplinaires intégrant ces valeurs, et contribuant à la culture humaniste préconisée par le socle commun.

Contenus

Approches pluridisciplinaires.

La violence et la paix dans les textes littéraires et philosophiques les oeuvres d'art et les documents historiques.

Quelques thématiques : le devoir de mémoire, la construction européenne, les conflits dans le monde et la problématique de la défense.

Démarches

Travail sur textes et documents.

Mutualisation des approches.

Elaboration de projets.

Modalités

Les formes de travail peuvent être diverses : réflexion sur les enjeux, études de cas ou pistes pédagogiques concrètes en référence aux programmes.

Ce module est encadré par des formateurs de plusieurs disciplines (philosophie, SVT ou histoire et géographie).

Construire son autorité par l'analyse de pratique 2**Responsable : Fabienne Gaveau**

Voir UF2

Les modules de formation disciplinaire

ALLEMAND

Coordonnateur : Roland Desmonet

La formation des professeurs stagiaires de deuxième année d'allemand répond à une double exigence didactique et pédagogique. Un grand nombre de textes officiels s'appuyant sur la recherche et l'observation des classes nous amène à revoir maints aspects de notre enseignement et à repenser nos stratégies.

Pour la partie didactique, l'enseignement dispensé par l'équipe des formateurs montrera aux stagiaires PLC2 comment entraîner les classes aux cinq compétences linguistiques fondamentales sans oublier la grammaire et les moyens lexicaux. L'exposition à la langue cible ainsi que l'expression orale en continu et en interaction seront au centre des entraînements à proposer aux classes.

Les professeurs stagiaires apprendront comment apporter la culture des pays de langue allemande par la lecture d'œuvres complètes, les supports sonores et vidéos.

Un effort particulier sera apporté à la pédagogie. La mission des formateurs consistera à montrer aux professeurs stagiaires comment organiser une progression en valorisant les capacités de chacun, mettre en place de nouvelles formes de travail, prendre en compte la diversité des élèves et l'hétérogénéité des classes, réfléchir à l'enseignement différencié ainsi qu'à l'évaluation dans la perspective des nouveaux outils tels que le Portfolio Européen des langues vivantes et les référentiels du CECR.

La découverte des ENT les initiera au suivi individualisé des élèves grâce aux nouveaux outils de communication et à la mise en place de traces écrites et sonores du cours permettant un meilleur travail en autonomie.

Un module d'une journée les renseignera sur l'état de la recherche en didactique.

Enfin une plate forme de travail collaboratif habituera les professeurs stagiaires au travail en équipe. Formateurs et professeurs stagiaires disposeront d'un ENT qui les reliera tout au long de l'année et grâce auquel les professeurs stagiaires pourront se préparer au C2i2e

	Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions		4 h
C1 : agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Présentation de la formation disciplinaire Pédagogie générale de l'enseignement des Langues Vivantes (objectifs et enjeu de l'enseignement de langues vivantes) Visite de l'IA-IPR	4 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages		46 h
C4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Les programmes et les documents d'accompagnement Objectifs de l'enseignement des langues vivantes	4 h

C5 : organiser le travail de la classe	Séance et séquence Travail en autonomie	9 h
C6 : prendre en compte la diversité des élèves	Organisation de la progression Les formes sociales de travail (Partnerarbeit, Gruppenarbeit, Frontalunterricht, Lernen an Stationen) La prise en compte de l'hétérogénéité L'apport des TICE / ENT (aide, suivi individualisé, ressources en ligne, son) L'enseignement différencié Savoir être	12 h
C7 : Evaluation des élèves	Evaluation formative et évaluation sommative / la remédiation L'orientation Portfolios Européens des LV La perspective du Cadre Européen Commun de références La Certification A2 et B1 (3 ^{ème} et 2 ^{nde})	9 h
C9 : Travail en équipe / parents et partenaires de l'école	La plateforme DOKEOS (outil de travail collaboratif) L'ENT Liberscol Les projets pluridisciplinaires	12 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer		12 h
Maîtriser les TICE	DOKEOS B2i, C2i Les ENT Les Supports Vidéo, films, son	12 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline		72 h
C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Typologie des documents	6 h
	Organisation de la progression	6 h
C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Les compétences linguistiques fondamentales	
	a) Compréhension de l'écrit	6 h
	b) Compréhension de l'oral	6 h
	c) Expression écrite	6 h
	d) Expression orale (en continu et en interaction)	6 h
	L'exposition à la langue	6 h
	La lecture d'œuvre complètes	6 h
	Les traces écrites du cours	6 h
C10 : se former et innover	Analyse de pratique / Initiation à la recherche en didactique	6 h
<u>Option en commun avec l'anglais et l'espagnol</u> Le travail avec les élèves difficiles (Groupe du Collège des Champs Plaisants)	Stage interlangue Allemand, Anglais, Espagnol	6 h

Organisation

Les journées de formation disciplinaire regroupent l'ensemble des professeurs stagiaires, quelle que soit leur affectation - collège ou lycée - et prend en compte la spécificité de chacun des cycles dans l'optique de leur affectation définitive à l'issue de cette année de formation.

Selon la prescription ministérielle, les dix compétences définies par le dossier de validation trouvent logiquement leur place dans le plan de formation de notre discipline. L'acquisition de ces différentes compétences se fera selon une double approche complémentaire, disciplinaire et transversale, déclinée en quatre Unités de Formation (UF) et avec un total de 132 heures pour le disciplinaire :

	Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale		12 h
1. Rencontre avec l'IA/IPR		3 h
2. Responsabilité de l'enseignant dans les voyages linguistiques. Encadrement des élèves et gestion administrative du projet		3 h
3. Répondre aux attentes de l'institution, des textes et instructions officiels (programmes et instructions officielles / définition des objectifs / application et respect des réformes ou plans à mettre en oeuvre (CECRL / Plan de rénovation de l'enseignement des langues ...) / statut administratif / droits et devoirs du fonctionnaire / apprendre à connaître l'établissement scolaire et s'y intégrer / communiquer avec les élèves et les parents pour expliquer son enseignement / travailler en équipe au sein de l'établissement et avec les partenaires institutionnels, culturels et sociaux ...)		6 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages		39 h
1. Gestion de la classe, organisation des apprentissages, prise en compte de la diversité des publics, gérer l'hétérogénéité, profils cognitifs, processus et rythmes d'apprentissage, pédagogie différenciée, enseigner en Segpa, en Zep		12 h
2. Organiser une progression sur une séance, séquence et sur l'année		3 h
3. Posture et place de l'enseignant, savoir-être, effacement magistral et discernement, développer la capacité à déclencher la parole animation de la classe de langue vivante, apport des outils pour dynamiser / motiver la classe et faciliter les apprentissages.		9 h
4. Évaluer les élèves : démarches évaluatives et évaluation positive (CECRL), évaluation de l'oral et de l'écrit, traitement de l'erreur et remédiation, appréciations, suivi des élèves, connaissances et préparation aux examens.		9 h
5. Construire des apprentissages autrement : pédagogie de projet en complément de la pédagogie par objectifs, tâches communicatives, correspondance internationale.		6 h

UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	14 h
1. Maîtrise et mise en place des TICE.	12 h
2. Maîtrise des consignes en langue étrangère. Maîtrise des registres de langue et des codes renvoyés.	2 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	67 h
1. Typologie des documents : théorie et mise en pratique collège et lycée (documents iconographiques, sonores, écrits, vidéo)	45 h
2. Analyse de pratique, pratique réflexive	7 h
3. Pratique Raisonnée de la langue	6 h
4. Apprentissage de la phonologie	6 h
5. Approche de textes longs en classe	3 h
En complément des modules obligatoires, des modules optionnels seront proposés (Atelier Théâtre,...)	

Objectifs principaux

La formation disciplinaire doit aider le professeur stagiaire à devenir un praticien réflexif et un professionnel compétent. Il s'agit aussi de mettre en place des techniques de classes diversifiées qui développeront les compétences requises chez les élèves et qui prennent en compte les publics scolaires rencontrés, à partir des différents supports que sont les documents écrits, iconographiques, sonores, vidéo, etc. Il faudra également, pour chaque stagiaire, répondre aux exigences du cahier de validation afin d'acquérir un niveau acceptable dans chaque compétence, apprendre à compléter ses connaissances par des formations théoriques et pratiques, agir en fonctionnaire de l'état, de façon éthique et responsable, utiliser au mieux les matériels mis à disposition de l'enseignant de langues vivantes : magnétophone, rétroprojecteur, vidéo, et place des TICE (acquisition du C2i2e).

Il s'agira encore de réfléchir à la place de l'erreur et à sa gestion en classe de Langue Vivante. L'objectif final est de maîtriser autant que faire se peut les stratégies et les outils qui permettent aux élèves d'acquérir une certaine autonomie langagière.

La formation des CPE s'appuie sur les mêmes priorités que celles des professeurs du second degré, tout en prenant en compte leur spécificité.

Les orientations générales et les volumes horaires de leur formation sont donc sensiblement les mêmes que ceux proposés aux professeurs stagiaires.

Les CPE suivront la formation transversale commune avec les aménagements suivants :

- l'UF1 est adapté pour les CPE stagiaires car une partie des formations proposées dans celui-ci a été assimilée en préparant le concours. Ainsi, les CPE stagiaires devront choisir 3 modules optionnels dans l'UF1.

- les CPE seront dispensés d'un module de l'UF2 au profit d'un module optionnel supplémentaire pour des raisons de spécificité.

La formation spécifique conçue pour les CPE stagiaires, correspondant au temps de formation dite « disciplinaire » est répartie dans les quatre UF du plan de formation.

Un livret de suivi destiné à l'acquisition du C2I2è, adapté aux compétences développées par les CPE permettra aux stagiaires de valider celui-ci.

L'architecture du plan de formation des CPE veille à souligner les enjeux et les compétences communes avec les collègues disciplinaires tout en proposant d'autres champs d'apprentissage propres au métier.

UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
Formation transversale	Formation disciplinaire 12h
Module Relation école/famille Module Relation école/partenaires Modules Optionnels Obligatoires UF1 (3 au choix) Etablissements difficiles, sensibles et ZEP Laïcité et enseignement du fait religieux Connaissance de l'entreprise Connaissance de l'établissement Formation ASH Politiques éducatives en Europe	Réunion IPR : 3 h Responsabilité juridique du CPE 3 h Travail avec le documentaliste 3 h Travail avec le conseiller d'orientation psychologue 3 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Formation transversale	Formation disciplinaire 36 h
Mêmes modules que les autres disciplines, sauf « conduire la classe » qui sera remplacé par un module optionnel supplémentaire	L'heure de vie de classe 3 h Animation socio-éducative 6 h Formation des délégués 12 h Le projet vie scolaire 15 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
Formation transversale	Formation disciplinaire 3 h
Même modules que les autres disciplines	TICE CPE : logiciel d'absences 3 h
	Module optionnel disciplinaire 6 h TICE : conception d'outils pour le CPE 6 h

UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline du CPE	
Formation transversale	Formation disciplinaire 63 h
Même modules que les autres disciplines	L'accueil 6 h Le suivi de l'élève 6 h Relation d'aide, relation d'autorité 9 h L'entretien d'un point de vue psychologique 9 h Gestion de l'équipe vie scolaire 9 h CPE personne publique 12 h Politiques de prévention 3 h Justice des mineurs 3 h Prise de fonction 3 h Bilan 3 h
	Modules disciplinaires optionnels 18 h Internat 3 h Analyse de la pratique 6 h Psycho de l'adolescent 6 h Toxicomanies 3 h

La formation disciplinaire proposée s'appuie sur les champs de compétence du CPE depuis 1982 puis 1989, tout en accordant une large place au projet vie scolaire, au travail avec les partenaires mais aussi et surtout à l'élaboration de l'identité professionnelle et de compétences fortes à destination des élèves et de leur famille.

La formation des CPE stagiaires sera toujours reliée à la pratique du métier. Celle-ci s'organise avec :
Le stage en responsabilité

Les CPE stagiaires sont placés auprès d'un conseiller pédagogique et effectuent un service moyen de 16 heures par semaine. Le déroulement de l'année de stage en établissement comprend trois périodes distinctes :

- la période de découverte (de la rentrée à la Toussaint) permet au stagiaire de découvrir l'établissement et son fonctionnement, l'équipe éducative, la fonction de CPE et les besoins de formation qui sont les siens pour devenir un CPE efficace ;
- la période d'apprentissage (de novembre à mars) a pour objectif l'acquisition d'un certain nombre de savoir-faire, sous la responsabilité directe du conseiller pédagogique : ce sont les gestes et les attitudes professionnels, la mise en œuvre des compétences et les capacités indispensables à l'exercice des fonctions de CPE
- Au cours de la période en responsabilité (de mars à juin), le stagiaire doit être à même de gérer lui-même certains dossiers, certains domaines de la vie scolaire de l'établissement. Il reste sous l'autorité du conseiller pédagogique, tout en ayant beaucoup plus d'autonomie et d'initiative d'action. L'emploi du temps du CPE stagiaire pourra comporter un avenant dans cette période afin d'être en autonomie sur une partie de son service.

Le stage de pratique accompagnée

Le stage de pratique accompagnée a les mêmes objectifs et se déroule selon les mêmes modalités que pour les autres « disciplines ». Les CPE stagiaires sont également placés auprès d'un autre conseiller maître de stage, en principe dans un autre type d'établissement du second degré.

Le stage en entreprise

Le stage en entreprise de 15 jours des CPE a pour objectif de leur permettre une approche du monde économique et social. Ses modalités d'organisation peuvent faire l'objet d'aménagements en fonction des projets des CPE stagiaires et de leur connaissance des entreprises. Placé dans le bloc des formations non encadrées, il est programmé en fin d'année universitaire.

Le planning de formation des CPE stagiaires se déroule selon les mêmes volumes horaires que celui des professeurs stagiaires et sera donné le jour de la pré-rentrée.

L'ensemble de la formation des professeurs-documentalistes stagiaires vise à leur permettre d'être des pédagogues et des professionnels de l'information-documentation, capables, au sein d'un établissement scolaire de construire et de conduire une politique documentaire dans toutes ses dimensions (pédagogiques, didactiques, éducatives, culturelles, informationnelles, gestionnaires et organisationnelles). Un référentiel de formation et un référentiel de métier serviront de points d'appui à chaque stagiaire pour être acteur de sa formation professionnelle.

Objectifs

La formation privilégie l'acquisition des compétences pédagogiques et didactiques, l'approfondissement des champs de compétences documentaires et la pratique raisonnée des TICE. Elle est conçue en complémentarité de la formation transversale, des différents stages et de la formation personnelle. Elle favorise une pratique réflexive sur l'activité professionnelle par l'analyse de pratiques.

La formation disciplinaire s'insère dans les différentes unités de formation prévues et doit permettre de développer les dix compétences attendues d'un enseignant (cf. Cahier des charges de la formation des maîtres).

UF1	Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	Modules disciplinaires - 6 h
	Compétences visées C1. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Rencontre avec l'IA-IPR Etablissements et vie scolaire La communication dans l'établissement et la communication externe : rôle du professeur-documentaliste
UF2	Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	Modules disciplinaires - 24 h
	Compétences visées C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement C5. Organiser le travail de la classe C6. Prendre en compte la diversité des élèves C7. Evaluer les élèves C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Organiser les apprentissages documentaires et informationnels L'évaluation et la co-évaluation des élèves pour le professeur-documentaliste Analyse de pratiques
UF3	Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	Modules disciplinaires - 15 h
	Compétences visées C2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C8. Maîtriser les TIC	Usages des Tice dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement
UF4	Maîtriser l'enseignement de sa (de ses) discipline(s)	Modules disciplinaires - 87 h
	Compétences visées C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Gestion documentaire informatisée (15 h) Gestion d'un fonds documentaire à visée pédagogique (18 h) Méthodologie de l'exposition (6 h) Politique documentaire (12 h)
	C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Pédagogie et didactique documentaire et informationnelle (18 h) Module Former les élèves à la recherche en collaboration avec les enseignants (12 h)
	C10. Se former et innover	Analyse de pratiques (6 h)

Objectifs de formation et compétences mises en œuvre (conformément au cahier des charges)

Objectifs de formation	Compétences mises en oeuvre
Répondre aux besoins des stagiaires qui évoluent au long de l'année dans un cadre éthique et responsable	C1 : agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
Donner des éléments d'information pour impulser une réflexion sur l'évolution des savoirs, des pratiques de référence en entreprise, les objectifs de l'enseignement en classes de STG ou de BTS tertiaires	C2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3 : maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C9 : travailler en équipe ; coopérer avec les partenaires de l'école
Mettre en place les moyens pédagogiques les plus adaptés aux élèves recrutés en STG, gérer et organiser la classe, utiliser l'ensemble des méthodes d'évaluation et celles spécifiques aux sections de STG	C4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement C5 : organiser le travail de la classe C6 : prendre en compte la diversité des élèves C7 : évaluer les élèves
Permettre aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion, à partir de situations pédagogiques réelles, produites par eux ou construites par les formateurs	C2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3 : maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement
Aider les stagiaires à repérer leurs propres besoins pour personnaliser leur formation	C10 : se former et innover
Intégrer l'évaluation du C2i®, maîtriser les TICE	C2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3 : maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C8 : maîtriser les TIC

Les compétences et la formation sont organisées sous forme d'unités de formation dans lesquelles le module disciplinaire économie et gestion peut s'inscrire selon le descriptif présenté ci après :

Unités de Formation	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans les différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale Rencontre avec l'IA/IPR Exploitation et didactisation du stage et des visites d'entreprise Accompagnement au stage de pratique accompagnée Bilan de la formation avec les stagiaires	18 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages Evaluation : domaine, types, formes spécifiques d'évaluation en STG (projet et étude) Gestion de classe et apprentissages Orientation , formation continue, apprentissage	42 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer Module TICE (réalisé par un formateur disciplinaire) Les TICE objet d'enseignement dans les sections tertiaires. Système d'information et système informatique	30 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa (de ses) discipline(s) Didactique des disciplines enseignées en Economie - Gestion	48 h

Contenus

Pour répondre à ces objectifs la formation est articulée selon 4 périodes avec les contenus suivants :

- dans un premier temps, il s'agit de donner aux stagiaires les repères didactiques et pédagogiques qui leur permettent de prendre en charge une classe, de mettre en place une progression à échéance courte, de réaliser les cours des premières semaines et les premières évaluations, dans les disciplines et le niveau dont ils ont la charge dans le stage en responsabilité (soit Economie/droit/management, soit enseignement technologique de leur option au concours);

- ensuite, il s'agit de travailler sur les problèmes non résolus au cours des deux premiers mois liés à la pratique de l'évaluation formative, du questionnement, des supports... et de leur permettre d'aborder les enseignements complémentaires qu'ils vont assurer lors du stage de pratique accompagnée, à un autre niveau de classe et dans l'autre groupe de disciplines;

- enfin lorsque le travail quotidien est «assuré», il faut :

travailler ensemble sur les spécificités des classes de STG : le management comme socle commun à l'ensemble des disciplines, l'intégration des TICE comme outil et objet d'enseignement, les questions d'évaluation et d'orientation en fin de 1ère, l'interdisciplinarité développer la connaissance et l'utilisation de l'environnement économique et social pour exploiter des situations réelles à des fins didactiques ; connaître et réfléchir aux enjeux des évolutions technologiques et les intégrer dans sa pratique pédagogique.

être à l'écoute des transformations dans les savoir-faire des élèves (en lien notamment avec la technologie de collège), par l'enseignement de détermination "Informatique de gestion et de communication "en classe de seconde, les BTS en alternance et l'évolution du métier.

La réflexion collective sera menée à chaque séance de formation, à partir de situations réelles proposées par les stagiaires et les formateurs ; elle permettra à la fois de conceptualiser le "vécu" et/ou ses traces et également de fabriquer du "matériel pédagogique" réutilisable à des échéances variables.

Le contenu de chacune des séances, le travail préparatoire, la méthode envisagée etc. seront développés par chaque formateur lors de la première séance.

EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

Coordonnateur : Dominique André

Organisation

La formation disciplinaire en éducation musicale se déroule au centre IUFM de Dijon.

Objectifs

La formation disciplinaire s'appuie sur la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997 et sur les compétences définies en annexe du cahier des charges de la formation des maîtres. Elle vise à préparer le professeur stagiaire à sa mission dans un établissement scolaire, à le rendre capable de s'adapter et d'innover en développant des compétences didactiques et pédagogiques et en lui proposant des approfondissements dans différents domaines culturels et en TICE.

Les stagiaires en éducation musicale sont conduits à proposer à leurs élèves une démarche qui s'appuie essentiellement sur le sensible. Cette formation leur permet de concevoir progressivement un enseignement adapté aux niveaux qu'ils pourront rencontrer dans leur vie professionnelle, s'articulant à la fois sur le stage en responsabilité et le stage en pratique accompagnée et développant l'analyse de pratique.

Contenu

Les compétences développées par la formation s'inscrivent dans les unités de formation de la façon suivante :

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
Apprendre à connaître l'établissement scolaire et s'y intégrer. Communiquer avec les élèves et les parents pour expliquer son enseignement. Travailler en équipe au sein de l'établissement et avec les partenaires institutionnels, culturels et sociaux.	6 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Gérer le groupe classe et créer les situations pédagogiques les plus favorables aux apprentissages. Organiser son enseignement en séquences de manière à faire construire aux élèves des compétences dans le cadre d'une progression réfléchie, conforme aux programmes et adaptée aux élèves. Concevoir et réaliser des séances variées et se servir de supports diversifiés. Adapter son enseignement et ses projets à des publics différents. Construire et pratiquer les différentes formes d'évaluations.	20 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
L'oral et l'écrit : maîtrise des outils linguistiques et l'écriture musicale adaptée au collège. Musique et nouvelles technologies : la MAO (musique assistée par ordinateur). Usage des matériels pédagogiques à l'usage de la classe en liaison avec l'outil informatique Acquérir les compétences requises pour l'obtention du C2i2e, les mettre en œuvre dans le cadre de sa vie professionnelle et de sa pratique pédagogique.	9 h + 16 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
Les journées de formation sont centrées sur un aspect pédagogique propre à chaque séance afin de balayer tout le <i>champ des activités</i> du professeur d'éducation musicale dans l'année.	91 h

Le début de l'année devra également être consacré à la recherche de lieux de stage en entreprise, et ce stage devra faire l'objet d'un rapport.

Le plan de formation détaillé sera remis aux stagiaires lors de la première séance.

Objectifs

La formation a pour but d'assurer aux professeurs stagiaires une maîtrise suffisante des compétences requises pour enseigner l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré .

Contenus

En prenant appui sur les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage en responsabilité et le stage de pratique accompagnée , le professeur stagiaire développera des compétences professionnelles dans les quatre grands domaines suivants :

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
La responsabilité du professeur d'EPS : La législation , l'éthique professionnelle , les conceptions. Travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire (musique/EPS....) Travailler avec des « classes difficiles » L'UNSS : Enjeux , responsabilité , vie associative...	12 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Prise en main de la classe . L'organisation et la structuration des cours . Les problèmes de sécurité La prise en compte de l'hétérogénéité . Etablir une relation éducative favorisant une éducation à la citoyenneté . L'évaluation	12 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
Les modes de communication en EPS Utilisation de différents outils (numériques , fiches , tableau...)	6 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
Compléments de formation sur la didactique de certaines APSA. Conception et construction de plans de cours adaptés aux élèves et aux programmes officiels. Travail vidéo : Lecture de l'activité de l'élève. Analyse de sa pratique et celle d'un pair.	102 h

Organisation

Afin de rendre le professeur stagiaire acteur de sa formation et de lui permettre de mieux articuler sa pratique professionnelle et la formation , les stagiaires seront répartis en petits groupes avec un formateur .Des groupes de besoin seront formés sur les compléments disciplinaires . Les conseillers pédagogiques pourront être associés en partie à ces journées de formation.

ESPAGNOL

Coordonnateur : Michelle Soumier

Compétences visées

Celles-ci ont été déclinées dans le cahier des charges et présentées sous la forme de quatre unités dans le plan de formation.

Il convient d'y ajouter une compétence indispensable dans l'enseignement de la LV : communiquer pour enseigner.

Contenus disciplinaires des diverses Unités de formation

Formation disciplinaire		Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions = ETHIQUE professionnelle		
C1 : agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Visite de l'IPR Encadrement et gestion voyages linguistiques	6 h
<p>Il s'agit de développer chez le professeur stagiaire <u>une éthique professionnelle</u> et lui permettre d'agir de façon responsable dans un cadre réglementaire . Pour cela , l'IPR de la discipline l'informer de ses droits et devoirs de fonctionnaire de l'Education nationale. On lui fera connaître la législation afférente à certaines de ses actions dans le cadre de son métier et notamment lors de déplacements à l'étranger avec les élèves. Chaque fois que l'on en aura l'occasion , le problème de l'attitude avec les élèves ou les parents sera abordé.</p>		
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages = PEDAGOGIE		39 h
C4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Programmes Finalités	6 h
C5 : organiser le travail de la classe	Cadrages	6 h
C6 : prendre en compte la diversité des élèves communiquer dans la classe (= spécificité LV)	Connaissance des élèves Hétérogénéité Processus d'apprentissages	9 h
	Communication au service de apprentissage	6 h
C7 : suivre et évaluer les élèves	Evaluation Notation - correction Appréciation - orientation	18 h
<p>Le professeur stagiaire aura besoin d'apprendre à gérer un groupe-classe afin de créer les conditions les plus favorables pour faire accéder les élèves aux apprentissages. Pour cela , <u>la dimension pédagogique du métier</u> sera prise en compte dès le début de la formation. C'est ainsi que les objectifs des premières séances seront notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la place du professeur d'espagnol dans l'établissement scolaire - d'aider le stagiaire à passer du statut d'étudiant à celui de professeur exerçant une responsabilité et faisant preuve d'autorité - de lui apprendre à observer et connaître son public d'adolescents, à faire les cadrages nécessaires, à gérer le groupe et exercer sa mission éducative - d'appréhender ce qu'est un apprenant de Langue vivante - de définir les finalités et objectifs de l'enseignement de l'espagnol par une connaissance des programmes et des nouvelles directives du plan de rénovation de l'enseignement des langues . <p>En somme, il doit acquérir une vision claire de la situation dans laquelle il est appelé à évoluer et prendre conscience de sa complexité.</p>		

UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer = NOUVELLES TECHNOLOGIES		
Maîtriser les TICE	C2i Nouveaux outils TICE	15 h
<p>La formation s'intéressant à tous les moyens de communication modernes , le professeur stagiaire devra maîtriser les nouveaux outils au service de l'enseignement des langues (obtention du C2I , maîtrise des TICE) Enfin , l'analyse de pratiques devrait amener le professeur aux nécessaires remises en question et faire naître chez lui un désir d'innover et de poursuivre sa formation tout au long de sa vie professionnelle.</p>		
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline = DIDACTIQUE		66 h
C4 : concevoir et mettre en oeuvre son enseignement	Approche actionnelle et CECRL - projet-tâche Supports d'apprentissage en LV Communication et culture Imprégnation linguistique	48 h
ANALYSE de pratique		6 h
OPTIONNELS		
	Théâtre (techniques de communication) OU LV et Publics difficiles Analyse de pratique	12 h 6 h 6 h

La dimension didactique du métier sera également abordée très vite pour que le professeur stagiaire puisse parallèlement penser son enseignement en termes de **contenus ou savoirs et savoir faire** . Ainsi , on apprendra :

- à concevoir des séquences à partir de différents supports (texte-image-video-audio- TICE) en les inscrivant dans un projet pédagogique ;
- à élaborer une progression intégrant les différentes activités langagières (compréhension de l'oral , de l'écrit, expression orale, écrite, interaction) dans une perspective actionnelle et débouchant sur une tâche finale pour développer chez les élèves les compétences de communication que définit le Cadre européen de Compétences en Langues ;
- à construire des situations d'apprentissage reliées aux objectifs linguistiques et culturels définis dans les programmes en ajustant les activités aux niveaux de classe et à la diversité des élèves ;
- à exercer une réflexion sur la langue et sur les formes de discours ;
- à approfondir la question de l'évaluation pour donner du sens aux apprentissages et mettre l'élève dans une dynamique de progrès ;
- à mesurer chaque compétence de l'oral et de l'écrit en fonction des niveaux du Cadre et des exigences du Bac ;
- à examiner la question de l'orientation - à varier les documents-supports d'apprentissage (cinéma-presse -video etc) et à endiversifier les approches ;
- à envisager diverses stratégies pour mettre son enseignement à la portée d'élèves en difficulté ;
- à adapter ses pratiques à la réalité du terrain : un module interlangues sera consacré aux publics difficiles.

Cette formation didactique doit **permettre au stagiaire de mettre en oeuvre son enseignement de façon souple et adaptée et de développer chez lui réflexion sur la pratique et créativité** . C'est pourquoi des modules spécifiques seront intégrés , l'un concernera spécialement la **communication dans la classe** . En effet ,c'est en communiquant que l'élève apprend à parler la langue-cible . Il convient donc que le professeur de L.V sache déclencher la parole , créer des situations d'interaction et soit attentif à ce qui peut entraver la compréhension et l'expression . Dans cette perspective également , **un module théâtre optionnel** pourra venir compléter la formation disciplinaire avec un travail sur la voix, la gestuelle et l'expression.

La formation s'intéressant à tous les moyens de communication modernes , le professeur stagiaire devra maîtriser les nouveaux outils au service de l'enseignement des langues (obtention du C2I , maîtrise des TICE) .

Enfin , l'analyse de pratiques devrait amener le professeur aux nécessaires remises en question et faire naître chez lui un désir d'innover et de poursuivre sa formation tout au long de sa vie professionnelle .

HISTOIRE et GEOGRAPHIE - EDUCATION CIVIQUE / ECJS

Coordonnateur : Didier Torset

Formation assurée par une équipe de formateurs

Objectifs

Permettre au professeur stagiaire de construire les compétences nécessaires pour exercer dans les établissements du secondaire.

Intégrer les TICE à l'enseignement des disciplines.

Rendre le professeur stagiaire acteur de sa formation professionnelle.

Compétences plus particulièrement travaillées

Agir de façon éthique et responsable.

Maîtriser ses disciplines et leurs didactiques.

Organiser le travail de la classe, concevoir et mettre en œuvre son enseignement.

Prendre en compte la diversité des élèves.

Evaluer ses élèves.

Contenus

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
Travailler sur le référentiel de compétences Travailler avec d'autres disciplines ; Prendre en compte les valeurs de la République : - dans son positionnement d'enseignant - dans l'enseignement de l'HG/E civique/ECJS Apprendre à connaître l'établissement scolaire et s'y intégrer Communiquer avec les élèves et les parents pour expliquer son enseignement	30 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Elaborer des séquences à différents niveaux (collège, lycée) : réflexion épistémologique, problématiques, objectifs, situations d'apprentissages, évaluation, ... Savoir prendre en compte la diversité des élèves. Travailler sur les critères d'évaluation ; évaluation, notation, prise en compte de l'erreur. Analyser des séances à partir des matériaux apportés par les stagiaires.	36 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
Pratiquer l'écrit et l'oral dans l'enseignement de l'Histoire-Géographie ; la trace écrite ; Utiliser les TICE dans l'enseignement de l'HG et de l'Education civique	15 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
Connaître sa discipline et avoir une culture générale qui permette de concevoir un enseignement de qualité. Travailler sur les outils de la classe (outils de l'histoire, outils de la géographie, outils pédagogiques) Opérer des mises au point en fonction des situations rencontrées par les stagiaires.	51 h

Méthodes

Apports théoriques.

Travaux pratiques.

Séances sur sites.

Echanges et mutualisation entre stagiaires.

Démarches d'auto-formation.

Organisation

La formation disciplinaire en lettres se déroule principalement au centre IUFM de Dijon dans les deux cycles.

Objectifs

La formation disciplinaire s'appuie sur la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997 et sur les compétences définies en annexe du cahier des charges de la formation des maîtres.

Elle vise à préparer le professeur stagiaire à sa mission dans un établissement scolaire, à le rendre capable de s'adapter et d'innover en développant des compétences didactiques et pédagogiques et en lui proposant des approfondissements dans différents domaines culturels et en TICE.

Elle est construite de manière à lui permettre de prendre immédiatement sa classe en mains mais également à concevoir progressivement un enseignement pour tous les niveaux qu'il pourra rencontrer dans sa vie professionnelle, s'articulant à la fois sur le stage en responsabilité et le stage en pratique accompagnée et développant l'analyse de pratique.

Contenus

Les compétences développées par la formation s'inscrivent dans les unités de formation comme suit :

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
Apprendre à connaître l'établissement scolaire et s'y intégrer. Communiquer avec les élèves et les parents pour expliquer son enseignement. Travailler en équipe au sein de l'établissement et avec les partenaires institutionnels, culturels et sociaux.	27 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Gérer le groupe classe et créer les situations pédagogiques les plus favorables aux apprentissages. Organiser son enseignement en séquences de manière à faire construire aux élèves des compétences dans le cadre d'une progression réfléchie, conforme aux programmes et adaptée aux élèves. Concevoir et réaliser des séances variées et se servir de supports diversifiés. Adapter son enseignement et ses projets à des publics différents. Construire et pratiquer les différentes formes d'évaluation.	33 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral. Acquérir les compétences requises pour l'obtention du C2i2e, les mettre en œuvre dans le cadre de sa vie professionnelle et de sa pratique pédagogique.	18 h + 6 h

UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
<p>Connaître sa discipline et avoir une culture générale qui permette de concevoir un enseignement de qualité, en lettres modernes comme en langues anciennes et culture antique.</p> <p>Compléter ces connaissances par des formations théoriques et pratiques aux arts de l'image, à la littérature de jeunesse, au théâtre, à la lecture littéraire, par la fréquentation des lieux consacrés aux arts.</p> <p>Articuler les apprentissages fondamentaux de la discipline de façon à faire acquérir aux élèves la maîtrise de la langue écrite et orale, à développer leurs compétences en lecture.</p> <p>Apprendre aux élèves à développer une pensée documentée, critique et à argumenter à l'écrit comme à l'oral.</p> <p>Utiliser l'expérience des stages en établissement pour analyser sa pratique et construire de nouvelles pratiques par la réflexion, grâce à l'apport de connaissances théoriques et à la discussion.</p>	54 h

Un calendrier précis de la formation disciplinaire sera distribué aux stagiaires.

MATHEMATIQUES

Coordonnateur :

L'ensemble de la formation est orienté vers les moyens de faire réussir les élèves. Pour essayer d'atteindre ce but, la formation s'articule autour de 4 axes :

- la connaissance des textes réglementaires, en particulier la connaissance des programmes du Collège et du Lycée, leurs articulations et leur cohérence. Les problèmes d'évaluation des connaissances est largement abordé en partant des réalités du terrain vécu par les stagiaires.
- les techniques de conduite de classe (liées bien entendu de façon très forte avec l'intérêt du contenu proposé par l'enseignant) qui font l'objet d'échanges fréquents avec les stagiaires,
- la production de séquences, avec le souci de mettre l'élève en situation de faire des mathématiques et non d'écouter l'enseignant faire des mathématiques. Le but de cette partie de la formation est de donner aux stagiaires le maximum d'autonomie pour être capable de transférer le « savoir savant » en un « savoir enseigné ».
- l'utilisation et la mise en oeuvre des TICE, tant dans leur partie certification (Bii et Cii), que dans leurs intérêts et leurs limites pédagogiques qui sont une composante importante de la formation.

	Intitulé	Compétences	Horaire
UF1	Réunion avec l'Inspection	C1	3 h
UF2	Introduction de notions nouvelles	C4	6 h
	Concevoir des séquences d'apprentissage	C4, C5	15 h
	Pédagogie appliquée et didactique	C5, C6	9 h
	Evaluation (élaboration de devoirs, etc...)	C4, C6, C7	15 h
	Connaissance des programmes, mise en place une progression	C4, C5	3 h
	Animation et dynamisation de la classe	C1, C2, C5	9 h

UF3	Connaître et utiliser les logiciels mathématiques	C8	9 h
	Concevoir et mettre en oeuvre une séquence TICE	C8, C4, C5, C7, C6	6 h
	Concevoir et mettre en oeuvre un site	C8	6 h
	Apprécier les qualités de documents pédagogiques	C8, C4, C10	3 h
UF4	Compléments disciplinaires	C3, C4, C6, C7, C10	48 h

PHILOSOPHIE

Coordonnateur : Martine Collin-Guenancia

Objectifs

La formation vise à préparer le professeur stagiaire à sa mission dans un établissement scolaire. Elle doit l'aider à articuler les connaissances universitaires à la pratique de l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales.

Elle lui propose de développer des compétences didactiques et pédagogiques et d'élargir ou approfondir sa culture philosophique.

Contenus

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
Comprendre et apprendre à exercer les missions et responsabilités du professeur. Communiquer avec les parents et les élèves. Connaître et utiliser les services et ressources culturelles.	15 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
Comprendre l'esprit du programme. Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement conformément aux textes de référence. Concevoir et organiser le travail des élèves. S'adapter à la diversité des sections et des élèves. Identifier et prendre en compte les difficultés des élèves. Connaître les différentes formes d'évaluation. Préparer au baccalauréat.	36 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
Communiquer avec clarté et précision dans un langage approprié à l'écrit comme à l'oral. Intégrer les TICE à la pratique professionnelle.	12 h

UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
Connaître sa discipline et compléter sa formation disciplinaire sur les textes et notions du programme. Connaître et pratiquer les méthodes relatives à l'enseignement de la philosophie (traitement des notions dans la leçon, articulation des textes et des notions). Concevoir et évaluer les différents types d'exercices à l'écrit et à l'oral. Se former à l'interdisciplinarité. Analyser sa pratique.	69 h

Un calendrier détaillé de la formation disciplinaire sera distribué aux stagiaires.

PHYSIQUE ET CHIMIE

Coordonnateur : Paul Germain

Objectifs

La formation disciplinaire vise à apprendre aux professeurs stagiaires à :
 Concevoir et organiser des séquences d'apprentissage dans le cadre des instructions officielles.

Analyser sa pratique professionnelle afin de permettre de remédier aux difficultés rencontrées en classe, dans son établissement et dans sa pratique pédagogique,
 Utiliser les différents outils mis à sa disposition, notamment les nouvelles technologies, pour rendre son enseignement motivant et efficace.

Acquérir une vision globale de l'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques de l'École Primaire au Lycée.

Prendre conscience de l'évolution constante du métier d'enseignant.

Contenu et thème abordés

Les compétences développées par la formation disciplinaire s'inscrivent dans les quatre unités de formation suivantes :

UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	18 h
Présentation des droits et devoirs des fonctionnaires et enseignants.	3 h
Présentation des différents autres niveaux d'enseignement : Les Sciences à l'école primaire ; Les différentes sections et options de Lycée.	3 h 3 h
La sécurité dans les manipulations - La gestion, les règlements et la responsabilité du laboratoire.	6 h
La carrière de l'enseignant.	3 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	54 h
Prise en main et gestion de la classe - Organisation de la première séance.	12 h
Appropriation des programmes et instructions officielles - Nécessité d'établir une progression.	3 h
Élaboration d'un bilan global de connaissances - Suivi des élèves.	9 h
Comment aider les élèves en difficulté ?	9 h
Présentation et élaboration de différentes formes d'évaluations Évaluation des productions écrites. Évaluations formatives: Dispositif de suivi des élèves. Évaluation des capacités expérimentales au collège. Évaluation des capacités expérimentales au Bac.	6 h 3 h 6 h 6 h

UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer		24 h
Acquérir les compétences requises pour l'obtention du C2i2e, les mettre en œuvre dans le cadre de sa vie professionnelle et de sa pratique pédagogique.		3 h
Intégrer les TICE dans l'enseignement des Sciences Physiques - Prendre en main des logiciels et matériels spécialisés.		12 h
Participation des Sciences Physiques à la maîtrise de la langue.		6 h
Concevoir et utiliser des activités documentaires.		3 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline		51 h
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement Contenus et construction d'une séquence d'apprentissage. Élaboration de séquences intégrant une démarche d'investigation. Conception d'une séquence d'apprentissage. Appropriation de ressources pédagogiques.		6 h
		6 h
		6 h
		6 h
Analyser sa pratique Analyse de séquences pratiquées par les stagiaires. Analyse d'évaluations écrites. Analyse d'évaluations expérimentales.		3 h
		3 h
		3 h
Connaître sa discipline L'histoire des Sciences et son apport dans l'enseignement des Sciences Physiques. Astronomie en Sciences Physiques. Didactique de la discipline.		3 h
		6 h
		3 h
Pratiquer l'Interdisciplinarité		6 h

Organisation

Au cours des journées de formation, les stagiaires entreprennent l'élaboration de dispositifs pédagogiques (séquences pédagogiques, évaluations écrites ou expérimentales, ...) qui sont ensuite finalisés, mis en œuvre en classe et communiqués à l'ensemble du groupe par l'intermédiaire de la plate-forme de travail collaboratif DOKEOS. Certaines des séquences seront ensuite présentées et analysées.

Le plan de formation détaillé sera remis aux stagiaires à la fin de la première séance.

PLP lettres-histoire-géographie.

Coordonnateur : François Prost

Objectifs

la formation aux didactiques des lettres, de l'histoire et de la géographie en vue de l'enseignement en lycée professionnel vise plusieurs objectifs fondamentaux :

- préparer les professeurs stagiaires à leur mission dans un établissement scolaire, les rendre capables de s'adapter et d'innover en développant des compétences éthiques, didactiques et pédagogiques
- rendre les professeurs stagiaires acteurs de leur formation professionnelle (travaux sur les représentations du métier, analyse des pratiques, démarches d'autoformation)
- intégrer les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

Compétences

les compétences développées par la formation s'inscrivent dans les unités de formation comme suit :

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
<p>Se situer dans le système éducatif en qualité de professeur de lycée professionnel en lettres, histoire et géographie. Travailler en équipe au sein de l'établissement et avec les partenaires institutionnels, culturels et sociaux. Communiquer avec les élèves et les parents afin d'expliquer son enseignement. Connaître la dimension professionnelle du cursus des élèves, participer à l'insertion sociale et professionnelle de ceux-ci par le biais des enseignements disciplinaires. Elaborer des activités autour des stages en entreprise.</p>	24 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
<p>Apprendre à construire des séquences didactiques conformes aux programmes et adaptées aux élèves. Elaborer des stratégies pédagogiques afin de favoriser une bonne gestion de classe et l'accès aux apprentissages. Etre capable de concevoir des dispositifs d'apprentissage disciplinaires, interdisciplinaires et leurs évaluations. Gérer positivement l'hétérogénéité des classes.</p>	36 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
<p>Communiquer avec clarté et précision, dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral. Acquérir les compétences en TICE nécessaires à l'enseignement des disciplines.</p>	18 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
<p>S'approprier les connaissances scientifiques, les instructions officielles et les compétences didactiques concernant ses disciplines (construction de séances, de séquences, de progressions). Conduire une réflexion épistémologique sur les savoirs scientifiques et scolaires. Consolider la maîtrise des disciplines par des démarches d'autoformation, particulièrement dans les disciplines universitaires autres que celles d'origine. Connaître l'histoire de l'enseignement professionnel. Maîtriser l'usage des manuels scolaires. Maîtriser les lectures, l'écriture et l'oral. Maîtriser la langue. Connaître l'histoire littéraire, culturelle et artistique. Maîtriser les méthodes et démarches nécessaires à l'enseignement de l'histoire et de la géographie (cartographie, étude de cas...) Maîtriser l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS). S'approprier une méthodologie du document pour enseigner l'histoire, la géographie, l'ECJS. Mettre en œuvre l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Exploiter les possibilités du travail interdisciplinaire et la bivalence. Analyser sa pratique pour l'améliorer.</p>	54 h

Méthodes

Démarche d'accompagnement : construire à partir des choix et des besoins des stagiaires.
Apports théoriques.
Echanges et mutualisation entre stagiaires.
Séances sur sites, visites pédagogiques.
Démarche d'autoformation.
Pratique des TICE.
Suivi individualisé des travaux des stagiaires.
Homothétie entre pratiques de classe et activités au centre de formation.

PLP MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

Coordonnateur : Patrick Guyot

La formation des PLP mathématiques-sciences physiques à l'IUFM de Bourgogne est constituée de journées transversales et de journées disciplinaires. Les journées disciplinaires représentent 132 heures de formation.

Objectifs

La formation disciplinaire des stagiaires vise plusieurs objectifs, en particulier :

- rendre les stagiaires capables de construire, d'organiser, de gérer des séquences de cours adaptées aux élèves de L.P. Celles-ci doivent tenir compte des différents niveaux de formation (3 DP, CAP, BEP, baccalauréats professionnels), et de l'origine des élèves,
- prendre en compte la bivalence de l'enseignement, la didactique propre à chaque discipline, l'articulation entre les disciplines enseignées, et entre les mathématiques-sciences et l'enseignement professionnel,
- rechercher et élaborer des situations d'apprentissage motivantes pour les élèves en tenant compte de leur « vécu » antérieur, tout en maintenant les exigences de la rigueur scientifique.

Contenus

Il s'appuie sur quatre unités de formation (UF) qui sont les suivantes :

Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	
	25 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	
	31 h
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	
	23 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	
	53 h

Les thèmes énoncés ci-dessous seront abordés au cours des différentes journées de formation disciplinaires ; ils doivent prendre en compte la diversité des parcours de formation des stagiaires et des types de classes dans lesquelles ils doivent enseigner :

- présentation des différentes filières professionnelles, des programmes, des PPCP, des CCF, réflexion sur les progressions possibles ;
- organisation, construction des séquences de cours et TP en mathématiques et sciences physiques, approche de la notion d'activité ;
- connaissance des élèves et évaluations de type diagnostic ;
- prise en compte de la sécurité au laboratoire de sciences physiques
- utilisation des TIC pour construire des cours, et pour les réaliser ;
- présentation des types d'évaluations, de leur nature, élaboration d'outils, correction des productions des élèves ;

- mise en place d'une articulation entre les mathématiques, les sciences physiques et les supports professionnels (domaines industriels et tertiaires), et avec les autres disciplines enseignées ; visites d'entreprises ;
 - notions d'histoire des mathématiques et des sciences, et utilisation en classe ;
 - quelques compléments plus spécifiques aux sections professionnelles seront apportés : en statistiques et en probabilités, en géométrie, en mathématiques financières, en chimie et en électrotechnique ;
 Le début de l'année devra également être consacré à la recherche de lieux de stage en entreprise, et ce stage devra faire l'objet d'un rapport.
 Le plan de formation détaillé sera remis aux stagiaires lors de la première séance.

SCIENCES ET VIE DE LA TERRE

Coordonnateur : Didier Bouchard

Objectifs

La formation disciplinaire doit aider le professeur stagiaire à devenir un praticien réflexif. Ses différentes composantes s'intègrent dans l'architecture générale de la formation IUFM qui s'organise autour de 4 unités. La formation disciplinaire propose les aides qui suivent. Ces aides permettront, progressivement, au professeur stagiaire de mettre ses élèves dans les conditions les plus favorables à l'apprentissage et ainsi de devenir un professionnel compétent.

Contenus

UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	18 h
Aides à la connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire et du système éducatif.	1 h 30
Aides au déroulement de la carrière.	1 h 30
Aides à la relation avec les personnels de l'établissement et avec les parents.	3 h
Aides à la résolution de difficultés des élèves dans différents domaines (SEGPA).	3 h
Aides à l'utilisation des compétences d'organismes extérieurs à l'école (Association des Professeurs de Biologie et Géologie, musées...).	3 h
Aides à la conception de projets pluridisciplinaires (dont IDD et TPE) basée sur l'EEDD.	6 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	72 h
Aides à la construction de programmations	6 h
Aides à la construction et à la mise en œuvre de séquences Ces séquences : - prennent appui sur la démarche explicative et impliquent les élèves (actifs et/ou acteurs) dans leur apprentissage ; - proposent des activités pratiques motivantes et aboutissent à des productions élèves de qualité ; - prennent en compte la diversité des élèves (pédagogie différenciée) et la progressivité des objectifs cognitifs et méthodologiques à atteindre ; - se déroulent dans une ambiance détendue et studieuse permise par l'autorité du professeur ; - utilisent au mieux le temps et l'espace.	39 h
Aides à la construction et à l'analyse d'évaluations formative, sommative pertinentes et basées sur un référentiel des compétences élèves.	15 h

UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	21 h
Aides à la maîtrise du langage scientifique et des outils de communication dont les outils TICE suivants :	
- logiciels de modélisation, de simulation ;	6 h
- logiciels et matériels d'Expérimentation Assistée par Ordinateur ;	6 h
- vidéoprojecteur, tableau interactif ;	6 h
- plateforme Dokéos.	3 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline	21 h
Aides à l'analyse et à l'évaluation de sa pratique :	3 h
- en s'appuyant sur les étapes de la démarche explicative ;	3 h
- en favorisant les échanges entre les professeurs stagiaires sur leurs pratiques de classe et sur les concepts qui sous-tendent ces pratiques (autonomie, implication, autorité...);	3 h
- en approfondissant un ou plusieurs domaines de compétences didactiques pour les intégrer, avec discernement, dans les pratiques professionnelles ;	3 h
- en faisant prendre en compte les apports de l'histoire des sciences ;	3 h
- en approfondissant un ou plusieurs domaines de compétence scientifique.	3 h
Aides à la gestion du parcours de formation	6 h

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Coordonnateur : Simone Ciroux

Objectifs

Assurer une maîtrise suffisante des compétences requises pour être un professeur de lycée et plus particulièrement, travailler à adapter ces compétences à l'enseignement des SES. Aider à devenir un acteur responsable du service public en coopération avec les autres partenaires de l'école et en respectant la déontologie de cette mission.

Contenus

Partir des représentations des stagiaires et des principes de base de l'enseignement des SES pour une réflexion sur le métier d'enseignant.

Réfléchir à l'importance du premier contact avec la classe, aux différents moyens possibles pour organiser dès le départ, le travail de la classe (contrat avec la classe).

Concevoir et mettre en œuvre son enseignement feront l'objet des premières séances (connaissance des programmes, progression sur l'année, élaboration de séquences de cours, analyses et mises en pratique).

Au cours de l'année, études des différentes modalités d'apprentissage avec diversification des supports ; la diversité des méthodes devant favoriser l'apprentissage différencié.

Utilisation des TICE dans les pratiques pédagogiques (recherches d'information, élaboration et mises en œuvre de TD, séquences de cours, évaluation, etc...)

Pour mieux maîtriser son métier d'enseignant, les connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques doivent être complétées et actualisées régulièrement (élaboration de fiches de lectures, d'articles et d'ouvrages récents.

L'évaluation est une préoccupation importante pour tout enseignant ; c'est pourquoi un travail de fond est réalisé, comprenant : des apports théoriques, des évaluations en fonction des objectifs et des niveaux de classe, une réflexion sur l'évaluation au baccalauréat, et l'élaboration d'outils de remédiation.

Chaque début de séance est consacré à l'analyse de pratique afin de développer une attitude réflexive indispensable au métier d'enseignant.

Un plan plus précis sera fourni aux stagiaires et conseillers-tuteurs en début d'année ; il est susceptible d'être modifié en cours d'année en fonction des stagiaires.

La formation disciplinaire a lieu à l'IUFM de Chalon sur Saône.

	Formation disciplinaire	Horaire
UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions		6 h
C1 : agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	- rencontre avec l'IPR	3 h
	- réflexion sur le métier d'enseignant à partir des représentations des stagiaires	1 h
	- les principes de base de l'enseignement des SES	2 h
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages		39 h
C4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement	- les différents programmes de SES	3 h
	- importance du travail en amont de la séquence	3 h
	- le statut du document en SES - la transposition didactique : des savoirs savants aux savoirs à enseigner	3 h
C5 : organiser le travail de la classe	- réflexion sur l'autorité dans la société, dans la classe	3 h
	- importance de la première rencontre avec les élèves (contrat avec la classe ?)	3 h
	- différentes modalités d'apprentissage (individuel, en groupe...)	3 h
C6 : prendre en compte la diversité des élèves	- la motivation des élèves	6 h
	- diversifier ses pratiques pédagogiques pour répondre à la diversité des élèves - repérer les difficultés des élèves	3 h
C7 : suivre et évaluer les élèves	- la "constante macabre" : réflexion à partir d'un texte de Mr Antibii	6 h
	- l'évaluation en SES en fonction de différents objectifs	
	- l'évaluation au baccalauréat ES : comment préparer les élèves depuis la classe de première	
C9 : travailler en équipe	- le rôle des conseillers pédagogiques pour les relations avec les partenaires sur le terrain	3 h
	- les conseils de classe	
	- le rôle du professeur principal	

UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer		30 h
C2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	- savoir s'exprimer pour être compris par les élèves, reformuler correctement les réponses des élèves	3 h
	- savoir utiliser le tableau pour en faire un véritable support de compréhension	3 h
	- donner des consignes claires (travail sur les consignes) - construire des séquences d'enseignement visant des objectifs de développement de l'expression orale et écrite	6 h
C3 : maîtriser la discipline et avoir une bonne culture générale	- actualiser ses connaissances en économie, en sociologie - établir et échanger des fiches de lecture - utiliser des ressources documentaires variées	3 h
C8 : maîtriser les TICE	- différentes utilisations des TICE en SES : pour rechercher des informations, pour élaborer des travaux dirigés, pour mettre en oeuvre des séquences de cours	15 h
UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa discipline		60 h
C3 : maîtriser la discipline et avoir une bonne culture générale	- actualiser ses connaissances en économie, en sociologie	6 h
	- établir et échanger des fiches de lecture - utiliser des ressources documentaires variées	6 h
C4 : concevoir et mettre en oeuvre son enseignement	- planifier son enseignement : établir une progression sur l'année	3 h
	- construire des séquences de cours, de TD pour les différents niveaux de classe :	12 h
	< avec des documents écrits < avec des documents vidéo < avec les TICE	
C7 : évaluer les élèves	- corriger des copies d'élèves de différents niveaux (annotations, grilles d'évaluation)	6 h
	- travailler sur l'évaluation des épreuves type-bac	3 h
C4 : analyser sa pratique	- chaque stagiaire, en début de journée de formation parle de sa pratique, de ses réussites, de ses difficultés - discussion collective à partir de ces "récits" - remédiations possibles	12 h
C4 : interdisciplinarité	- les TPE en classe de première : travailler en coopération avec d'autres disciplines	6 h
	- coopérer avec l'équipe pédagogique de la classe - se former avec des stagiaires d'autres disciplines (histoire-géo, documentalistes)	6 h

TECHNOLOGIE

Coordonnateur : Jean-Pierre Salvidant

La technologie fait partie des enseignements généraux obligatoires au collège. Ceux-ci, par leurs diversités et leurs complémentarités, construisent une culture large et ouverte au collégien. Elle participe à la construction du socle commun de connaissances exigible à l'issue de ce cycle d'études.

Le plan de formation de technologie collège doit donc conduire les professeurs stagiaires à comprendre la technologie comme une des composantes de cette culture générale du citoyen, et à maîtriser les contenus et les méthodes spécifiques à son enseignement.

Le plan de formation s'appuie d'une part sur les finalités de cette discipline, d'autre part sur les conditions de son enseignement, dans le cadre général des compétences relative à l'enseignant de Lycée et collège.

Les différents modules dispensés s'inscrivent donc dans les 4 unités de formations prévus à l'IUFM de Dijon. Ils sont organisés dans une logique de progression et de pratiques réflexives du stagiaire. Cette formation doit donc permettre de dédramatiser et faciliter le contact du stagiaire avec ses classes et les élèves, de le rendre capable de construire des séquences d'apprentissages conformes aux textes officiels de la discipline dans une logique de progression et d'évaluation cohérente, d'analyser ses pratiques, de les faire évoluer et enfin de positionner la discipline dans l'établissement scolaire et son contexte social.

UF1/ Exercer son métier dans ses différentes dimensions, institutionnelle, sociale et partenariale	Modules disciplinaires 24 h
Compétences visées (Cahier des charges) C1. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Exploiter une liaison collège/ entreprise Comprendre le fonctionnement financier d'un établissement scolaire Construire un projet pédagogique Connaître et prendre part aux dispositifs annexes (DP3, IDD, ...)
UF2/ Conduire la classe, permettre l'accès aux apprentissages	Modules disciplinaires 36 h
Compétences visées (Cahier des charges) C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement C5. Organiser le travail de la classe C6. Prendre en compte la diversité des élèves C7. Evaluer les élèves C9. Travailler en équipe ; coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Gérer une situation d'apprentissage en classe (élèves, groupes, moyens matériels, ressources, documents) Analyser ses pratiques Construire une évaluation
UF3/ Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer	Modules disciplinaires 12 h
Compétences visées (Cahier des charges) C2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C8. Maîtriser les TIC	Maîtriser les TICE : outils de production, outils de communication, outils ressources...

UF4/ Maîtriser l'enseignement de sa (de ses) discipline(s)	Modules disciplinaires 60 h
<p>Compétences visées (Cahier des charges) C3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale C4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement C7. Evaluer les élèves C10. Se former et innover</p>	<p>Premier contact avec la classe et les élèves. Etude et analyse de ses programmes. Construction de situations d'apprentissages (activités, synthèses, évaluations). Compléments de formations techniques. Réalisation de systèmes didactiques.</p>

La vie à l'IUFM et l'accompagnement des formations

La formation aux arts et à la culture

La conférence de presse du Ministre de l'Éducation nationale, le 14 décembre 2000 (Plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école), a défini l'un des objectifs de l'école du XXI^{ème} siècle : une «alphabétisation culturelle», destinée à réhabiliter l'intelligence sensible» et à donner à tous les moyens de résister à l'uniformisation née de la mondialisation de l'économie.

Les IUFM sont appelés à jouer, dans cette entrée des arts et de la culture à l'école, un rôle important : aussi sont-ils, dans l'IUFM de Bourgogne, accessibles à tous les stagiaires, sur tous les sites, par un ensemble de dispositifs obligatoires et facultatifs où se rencontrent enseignants et artistes.

L'objectif est de montrer aux étudiants l'importance des démarches pédagogiques fondées sur un lien étroit entre sensibilité, émotion, et rationalité ; en même temps, l'ouverture aux problématiques artistiques (et scientifiques) contemporaines constitue un enjeu de taille pour comprendre le monde d'aujourd'hui. Ces modules sont intégrés à la nouvelle organisation du plan de formation afin de l'harmoniser avec le cursus universitaire.

avec le cursus universitaire.

La formation obligatoire

Les modules optionnels

Ils sont intégrés à l'UF3 (« Maîtriser les langages pour enseigner et communiquer »). Dans le cadre de la formation des professeurs de lycée et collège, un ensemble particulier concerne les arts et la culture, à plus ou moins grande distance des préoccupations pédagogiques strictes. Il s'agit moins ici de délivrer des « recettes » que de mettre le stagiaire à même de fonder sa réflexion en se fondant sur l'expérience menée avec des pédagogues souvent issus du champ de l'art :

- un premier ensemble, de 12 h, est consacré à la connaissance et à la lecture de l'image contemporaine. Il réunit deux modules de 6 h chacun (« photographie » ou « cinéma ») qui peuvent être choisis ensemble ou séparément. Chaque module, à visée ouvertement culturelle, est animé par des personnalités ayant à la fois une pratique artistique et pédagogique.
- un autre ensemble est constitué de deux modules plus « techniques », et plus proches, dans cette mesure, des questions d'ordre pédagogique que sont amenés à se poser les stagiaires :

« La voix, outil de communication » : deux versions de ce module de 6 h sont proposés : l'une est animée par un phoniatre et une comédienne, c'est-à-dire quelqu'un qui, comme l'enseignant, use professionnellement de sa voix et se pose quotidiennement le problème de sa préservation. Le croisement des regards de ces deux spécialistes permet, par des

exercices variés, de produire des prises de conscience utiles dans la gestion quotidienne de la classe. Une deuxième version de ce module est animée par un professeur d'éducation musicale, spécialiste de la formation des enseignants, au croisement cette fois de la pratique d'enseignement et de celle du chant. Son expérience le porte donc à bien connaître la voix, du double point de vue de la parole devant une classe et du chant en public.

- « Théâtre et enseignement » : ce module de 6 h, animé conjointement par une comédienne et une enseignante, se propose d'interroger les différents paramètres de la situation de classe, par le biais du théâtre. Etre un corps dans un espace s'adressant à d'autres corps, tel est le problème de l'enseignant, et du comédien ! Prendre et développer la parole, poser un regard, penser un déplacement, autant d'objectifs qui sont abordés par le détour d'une pratique individuelle et collective de jeux théâtraux. C'est davantage l'expérience sensible qui est recherchée que la « recette ». Vêtements confortables de rigueur !

Les journées culturelles

Elles auront lieu en 2008, les 18 et 19 juin. Elles constituent un aboutissement à partir du moment où se développent, dans le cours de l'année, des actions de sensibilisation aux arts et à la culture.

Elles associent étroitement monde enseignant (primaire, secondaire, université) et structures culturelles ou institutions locales.

Elles ont trois objectifs clairs :

- faire découvrir aux enseignants des champs artistiques, culturels et scientifiques variés pour élargir leur regard, aiguïser leur curiosité ;
- présenter, à travers des parcours thématiques, des démarches d'appropriation et de découvertes fondées sur l'étoilement ou le croisement afin de transmettre autrement un savoir ;
- donner envie aux enseignants de tisser des liens avec le monde de l'art et de la culture pour initier des pédagogies nouvelles redonnant sa place à l'intelligence sensible.

Loin de chercher, enfin, à poursuivre la professionnalisation qui oriente le cursus des stagiaires toute l'année durant, les journées culturelles demeurent un espace de découverte artistique scientifique, et pédagogique !

La liste des stages et l'appel à candidature sont diffusés à tous les stagiaires en janvier 2006 ; chaque stagiaire est invité à formuler ses vœux, en fonction de ses centres d'intérêt. Si le choix des activités est libre, une régulation est cependant nécessaire en fonction des places proposées.

L'IUFM indemnise le déplacement et le séjour des professeurs stagiaires selon la réglementation en vigueur, à l'exception des stages pour lesquels un déplacement collectif est organisé par le ou les animateurs.

La formation facultative

Les ateliers artistiques

Pour les professeurs de lycée et collège, ces ateliers constituent un « détour » susceptible de renforcer la formation disciplinaire. Pratiqués pour certains d'entre eux en transdisciplinarité (sciences, L.V), éloignés eux aussi de toute transmission de « recettes », constitués en pléiades de 12h où la pratique artistique ou culturelle est prépondérante, ils sont en général fondés sur le partenariat. Ils se proposent :

- soit de sensibiliser par la pratique à une forme d'expression artistique susceptible d'être articulée sur la formation disciplinaire :
 - Lettres : cinéma (2 journées) ; lecture à haute voix (2 journées)
 - Langues vivantes (allemand, anglais, espagnol) : théâtre (2 journées)

- Education musicale : musique contemporaine, électro-acoustique, résidence d'artistes (sous réserve ; durée variable)
- soit de mettre les jeunes enseignants au contact d'institutions culturelles et de personnels des services éducatifs engagés dans une activité de transmission ou de recherche :
 - technologie (PLC1) : design (2 journées)
 - mathématiques, sciences physiques, sciences et vie de la terre, technologie, PLP2 mathématiques,
 - sciences physiques : culture scientifique (2 journées)

Les échanges internationaux

Le Plan de formation du stagiaire de 2^{ème} année de l'IUFM, qu'il soit du 1^{er} ou du 2nd degré, prévoit très clairement de favoriser une prise de conscience de l'Europe et une ouverture au monde actuel : l'IUFM lui offre la possibilité de mieux connaître ses partenaires de demain dans leur richesse et leurs différences, pour que lui-même fasse profiter ses élèves de cette ouverture. C'est ainsi que 50 professeurs stagiaires sont partis l'an passé effectuer un stage dans un pays étranger. De son côté l'IUFM a accueilli de nombreux étudiants étrangers, dont 13 pour de longs séjours.

Deux types d'échanges sont proposés.

Les séjours d'études

D'une durée de deux semaines, en totalité pendant les congés d'hiver ou de printemps, le séjour d'études permet de découvrir le système éducatif hongrois. Un dialogue ouvert et varié (il n'y a jamais de problème de langue !) avec des collègues de tous âges et tous niveaux est assuré. Le stagiaire part avec un projet préparé avec les formateurs de l'IUFM et agréé par l'institution d'accueil, bâti autour d'une **thématique précise** qui orientera son stage dans le pays. Ce projet sera autant que possible en relation avec le thème du mémoire choisi par le candidat au stage.

Les stages de pratique professionnelle

L'IUFM propose également des stages de pratique professionnelle de 2 à 4 semaines (marqués * dans le tableau suivant) qui doivent être inscrits dès le début de l'année dans le projet de formation du stagiaire établi en concertation avec les formateurs.

Ainsi :

un stagiaire du 2nd degré peut réaliser un stage de 2 à 4 semaines au Royaume Uni, en Hollande, en Hongrie, en Allemagne, en Espagne au Mexique, au Maroc, ou en Russie en observant puis en enseignant dans un établissement scolaire, en français ou dans la langue du pays suivant les cas. Il est entouré d'une équipe pédagogique sur place. Ces stages conviennent tout particulièrement aux PLC2 / PLP2 qui souhaiteraient approfondir leur formation dans un cadre bilingue (histoire ou sciences par exemple + allemand, anglais ou espagnol) en vue d'un enseignement en section européenne.

Séjours et stages proposés aux stagiaires PLC2, PLP2 et CPE2

Ces stages sont soumis à l'accord préalable du Chef d'établissement, du Directeur de l'IUFM et des autorités rectORALES.

Lieu de séjour et durée * = stage de pratique professionnelle	Dates	Nbre Maxi	Objectifs et caractéristiques
<p>* Royaume Uni : Sheffield Hallam University</p> <p>4 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 29/02 2008</p>	<p>6</p>	<p>Stage réservé aux stagiaires des disciplines non linguistiques (DNL) préparant la mention complémentaire « section européenne ».</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer puis prendre en main des activités de classe sous la direction d'un collègue référent ; - perfectionner ses compétences de communication dans le contexte de la classe ; - se familiariser avec le système éducatif du Royaume Uni ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.
<p>* Irlande du Nord : Belfast : Stranmillis University College</p> <p>4 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 29/02 2008</p>	<p>2</p>	<p>Stage de pratique professionnelle destiné aux anglicistes et aux stagiaires de disciplines non linguistiques (DNL) dans la perspective d'un enseignement en section européenne :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer puis faire cours en anglais et FLE ; - pour les non spécialistes de l'anglais, perfectionner ses compétences de communication dans le contexte de la classe ; - se familiariser avec le système éducatif du Royaume Uni ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.
<p>* Allemagne (Rhénanie-Palatinat) Studienseminare de Mayence, Coblenze, Trèves, Kaiserslautern, etc</p> <p>4 semaines</p>	<p>Juin 2008</p>	<p>6</p>	<p>Stage de pratique professionnelle destiné aux germanistes et aux stagiaires de disciplines non linguistiques (DNL) dans la perspective d'un enseignement en section européenne :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer puis faire cours en allemand, ou FLE ; - pour les non spécialistes de l'anglais, perfectionner ses compétences de communication dans le contexte de la classe ; - se familiariser avec le système éducatif allemand ; - découvrir une culture et des pratiques différentes. <p>Bon niveau d'allemand requis.</p>

<p>* Allemagne (Rhénanie-Palatinat) Studienseminar de Spire pour l'enseignement professionnel et technique. 4 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 29/02 2008</p>	<p>5</p>	<p>Séjour d'études et de pratique professionnelle destiné aux stagiaires de l'enseignement technique et professionnel (PLP, Techno, Eco-Gestion) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer des cours dans sa discipline ; - éventuellement assurer quelques cours ou activités ; - améliorer ses compétences linguistiques ; - se familiariser avec le système éducatif allemand ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.
<p>* Espagne : Instituto Alto Guadiato Penarroya-Pueblonuevo (Cordoba - Andalousie)</p> <p>3 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 22/02 2008</p>	<p>3</p>	<p>Séjour d'études et de pratique professionnelle dans un établissement bilingue (section européenne) destiné à des stagiaires d'espagnol ou d'autres disciplines dans la perspective d'un enseignement en section européenne :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer, puis enseigner sa discipline en français ou enseigner le français. - améliorer ses compétences linguistiques ; - se familiariser avec le système éducatif espagnol ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.
<p>* Maroc : Groupe de collèges et lycées bilingues de l'association Trait d'Union (Rabat, Marrakech, Casablanca, Settat ...)</p> <p>3 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 22/02 2008</p>	<p>10</p>	<p>Stage de pratique professionnelle dans des établissements bilingues (arabe / français):</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer, puis enseigner sa discipline en français en collège ou lycée ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.
<p>* Mexique : Lycée franco-mexicain (section française) de Mexico</p> <p>3 semaines</p>	<p>Du 04/02 au 22/02 2008</p>	<p>5</p>	<p>Stage de pratique professionnelle :</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observer puis enseigner sa discipline en français en collège ou lycée (programmes français). - améliorer ses compétences linguistiques en espagnol ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.

<p>* Russie : Université Pédagogique de Volgograd</p> <p>2 semaines</p>	<p>Du 07/04 au 18/04 2008</p>	<p>3</p>	<p>Stage de découverte et de pratique professionnelle destiné aux stagiaires de LVE. Objectif : - observer puis enseigner sa discipline dans la langue cible ; - découvrir une culture et des pratiques différentes. Hébergement dans la famille d'un(e) étudiant(e) russe. Prévoir l'hébergement de ce ou cette stagiaire russe en mai (au moins pour les weekends du vendredi soir avant le dîner au dimanche soir après le dîner).</p>
<p>* Pays-Bas : Hodgeschool Rotterdam</p> <p>3 semaines</p>	<p>Du 19/2 au 9/3 2008</p>	<p>3</p>	<p>Stage de pratique professionnelle dans un établissement de type européen. Objectifs : - observer, puis enseigner sa discipline soit en français soit en LVE dans la langue cible (français, anglais) ; - améliorer ses compétences linguistiques ; - se familiariser avec le système éducatif hollandais ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.</p>
<p>* Roumanie : en collaboration avec le Centre Culturel Français de Cluj-Napoca</p> <p>3 semaines</p>	<p>Février 2008</p>	<p>3</p>	<p>Stage d'observation et de pratique professionnelle dans des lycées roumains de type européen. Stage plus particulièrement destiné aux PLC2 histoire-géo / physique-chimie / maths / SVT / Documentalistes. Autres disciplines possibles y compris pour des germanistes. Objectifs : - observer, puis enseigner sa discipline en français ou en allemand ; - se familiariser avec le système éducatif roumain ; - découvrir une culture et des pratiques différentes.</p>
<p>Hongrie : Ecole supérieure de Nyiregyhaza</p> <p>2 semaines</p>	<p>Du 11/02 au 23/02 2008</p>	<p>2</p>	<p>Séjour d'études pouvant être adapté aux CPE (intégration des enfants tziganes) Objectifs : - visites de classes en liaison avec la thématique du mémoire professionnel. - découvrir une culture différente. Prévoir l'accueil d'un(e) étudiant(e) hongrois(e) un week end de mars (du vendredi soir avant le dîner au dimanche soir après le dîner).</p>

NOTES TRÈS IMPORTANTES

1/ Les stagiaires partant à l'étranger bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de transport conformément aux décisions du Conseil d'Administration de l'IUFM.

Pour les stages linguistiques (Allemagne, Angleterre, Irlande du Nord) , prise en charge totale des frais de transport.

Pour les autres stages, prise en charge totale des frais de transport sur le territoire métropolitain plus prise en charge partielle (50 %) des billets d'avion.

A leur retour, les stagiaires peuvent prétendre au versement d'indemnités journalières de stage selon la réglementation en vigueur.

Les stages en Hongrie, en Russie et au Mexique bénéficiant de conditions spécialement négociées avec nos partenaires - les stagiaires sont hébergés et nourris gratuitement sur place - ces derniers ne pourront prétendre à aucune indemnité journalière.

2/ La limite pour le dépôt des candidatures par la voie hiérarchique est fixée au **19 octobre 2007**, les dossiers devant être revêtus de l'avis favorable du Chef de l'établissement (collège, lycée) d'affectation. Toute candidature devra être accompagnée d'une lettre de motivation explicite, qui fera apparaître l'intérêt du stage choisi en 1^{er} vœu pour le projet individuel de formation du stagiaire.

3/ La participation à un stage à l'étranger ne pourra en aucun cas justifier un retard dans la remise du mémoire professionnel ou même un mémoire jugé insuffisant. En outre, **chaque candidat s'engage à faire parvenir chaque semaine sous forme électronique à ses formateurs et au Chargé de mission pour les Relations Internationales un compte-rendu d'activité qui permettra le suivi régulier du stage.** D'autre part, dans les 15 jours suivant son retour, le stagiaire remettra également au chargé de mission aux Relations Internationales, un document sur les aspects pratiques du stage : transport, hébergement, bons plans, aspects positifs, points à améliorer, récapitulatif des dépenses engagées.

4- Pour éclairer sa décision, le Directeur de l'IUFM, s'entourera, par l'intermédiaire du Chargé de mission aux Relations Internationales qui instruit le dossier, de différents avis indispensables :

- dans tous les cas l'avis des formateurs du candidat sur sa capacité pédagogique à réaliser le stage à l'étranger ou sur la réelle opportunité de ce stage dans son parcours de formation;
- l'avis du Chef de l'établissement d'affectation;
- l'avis du Directeur adjoint chargé des formations du 2nd degré;

Dans le cas des PLC2 voulant se former pour les sections européennes, une évaluation des compétences linguistiques pourra être proposée.

La décision du Directeur de l'IUFM sera communiquée à tous les candidats à partir du **15 novembre 2007**. Le Directeur de l'IUFM adressera par voie hiérarchique avant leur départ aux candidats retenus un « **ordre de déplacement** » officiel. Il doit être conservé précieusement car aucun remboursement ne pourra intervenir sans ce document. Ne pas l'emporter à l'étranger.

A noter encore que les stages situés hors congés scolaires ou empiétant sur eux sont soumis à un certain nombre de contraintes vis à vis du Chef de l'établissement d'affectation, dont l'avis favorable est obligatoirement lié **au remplacement du stagiaire ou à la récupération des heures non assurées.**

Les stagiaires ont intérêt à prendre leur décision rapidement et à :

- demander la version électronique du dossier (qui devra être retournée également électroniquement) à relations.internationales@dijon.iufm.fr;

- faire parvenir la version papier disponible dans le dossier de validation à :

Sylviane VIVIANI - Secrétariat relations internationales - bureau 162
 IUFM de Bourgogne - Services centraux - Maison de l'Université
 Esplanade Erasme - BP 57871 - 21078 DIJON Cedex
 Tél. 03 80 39 37 88 / Fax 03 80 38 24 91

Les ressources documentaires

Le réseau documentaire de l'IUFM de Bourgogne, organisé en Service commun de la documentation, regroupe cinq médiathèques installées à Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Nevers.

Ces médiathèques offrent une documentation spécialisée, centrée sur les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Elles sont aussi un lieu de formation, destiné à familiariser les futurs enseignants à l'utilisation dans leur pratique pédagogique des ressources et structures documentaires.

Les collections imprimées

Les collections représentent au total 90 000 ouvrages et 320 titres de périodiques. Une partie est composée des fonds documentaires des anciennes «Ecoles normales».

La médiathèque de Chalon-sur-Saône est dédiée aux disciplines technologiques, à l'économie et à la documentation.

Sont disponibles :

- des usuels (dictionnaires, encyclopédies, atlas...),
- des ouvrages en sciences de l'éducation, pédagogie générale, didactique des disciplines,
- des ouvrages disciplinaires,
- des manuels scolaires, 1er et 2nd degrés , et leurs guides pédagogiques
- des documents multi-support d'accompagnement pédagogique,
- des ouvrages de littérature de jeunesse,
- des périodiques,
- des annales et rapports de jurys de concours,
- une documentation administrative : textes réglementaires, programmes et instructions (dont documents d'application des programmes).

Les collections multimédias

Les ressources documentaires de l'IUFM de Bourgogne sont disponibles sur supports variés : cassettes vidéo, cédéroms et DVD, disques compacts et documents graphiques (diapositives, affiches...).

Internet est accessible sur l'ensemble des postes de consultation des médiathèques.

Accès aux ressources documentaires

Les collections courantes sont à disposition du public en libre accès.

Les documents archivés sont en accès indirect et réservés à la consultation sur place.

Les catalogues des médiathèques sont accessibles en ligne.

Le Service de la documentation en ligne :

www.dijon.iufm.fr > espace documentaire

Le Service commun de la documentation propose sur le site de l'IUFM de BOURGOGNE :

- la présentation des cinq médiathèques (horaires d'ouverture, informations pratiques, contacts);
- les catalogues de chaque médiathèque;
- une sélection de signets : textes réglementaires (BO, JO), sites institutionnels (ministères, Académies, IUFM, INRP,...), ressources pédagogiques (séquences pédagogiques, réseau Scéren, littérature de jeunesse, journaux scolaires,...)

Mémoires professionnels

L'IUFM de Bourgogne diffuse en ligne certains mémoires de stagiaires en texte intégral.

Le site est accessible sur la page d'accueil de l'Espace documentaire

<http://www.dijon.iufm.fr> > Espace documentaire > Mémoires professionnels

Ces pages contiennent notamment :

- un moteur de recherche permettant de consulter les mémoires en texte intégral;
- les listes exhaustives des mémoires par site (PE2) et par discipline (PLC2);
- les informations et les documents actualisés concernant la numérisation des mémoires.

Les services

Les personnels des médiathèques sont à la disposition des usagers pour :

- tous renseignements et recherches bibliographiques;
- des séances de présentation des médiathèques et des formations spécifiques (classifications, bibliographies, logiciels documentaires, cédéroms, Internet...);
- une aide à la recherche élargie aux catalogues et ressources d'autres structures documentaires : réseau CRDP de l'Académie, bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales;
- recueillir des suggestions d'achat.

La consultation et le prêt des documents

L'inscription aux médiathèques de l'IUFM de Bourgogne est obligatoire pour l'emprunt des documents dans tout le réseau.

Les documents sur tout type de supports peuvent être consultés sur place au moyen d'équipements audiovisuels et informatiques en libre service.

Le prêt entre bibliothèques est possible sous conditions.

Les modalités d'emprunt sont établies dans le règlement disponible dans chaque médiathèque, qui fixe également les droits et devoirs de chacun.

Les médiathèques sont ouvertes du lundi au vendredi et, sauf exceptions, fermées au public pendant les congés scolaires.

Les médiathèques de l'IUFM sont également un environnement favorable aux échanges et aux partenariats documentaires et culturels avec les formateurs, les étudiants et stagiaires.

Les interlocuteurs

Service commun de la documentation	Centre départemental de Dijon Médiathèque
<p>51, rue Charles Dumont 21000 DIJON Tél. 03 80 67 09 47</p> <p>Karine MONNET karine.monnet@dijon.iufm.fr</p>	<p>51, rue Charles Dumont 21000 DIJON Tél. 03 80 67 09 45</p> <p>Francine TRUBERT Delphine VALENCE Olivier PINTUS</p>
<p>Alberto GARCIA alberto.garcia@dijon.iufm.fr</p>	
Centre départemental IUFM d'Auxerre Médiathèque	Centre départemental IUFM de Mâcon Médiathèque
<p>24, rue des Moreaux 89000 AUXERRE Tél. 03 86 72 03 17</p> <p>Michel MATTEONI David MULLER</p>	<p>9, rue de Flacé 71000 MACON Tél. 03 85 21 94 38 Tél. 03 85 21 94 40</p> <p>Odile CLAUSTRE Christelle FAJOT</p>
Centre département IUFM de Chalon Sur Saône Médiathèque	Centre départemental IUFM de Nevers Médiathèque
<p>1, rue des Prés Devant 71100 CHALON SUR SAONE Tél. 03 85 46 10 63</p> <p>Odile COGNARD</p>	<p>3, bd Saint Exupéry 58000 NEVERS Tél. 03 86 59 74 83</p> <p>Bernadette DUFOUR Flore DUVERNE</p>

Les ressources en TICE

L'exploitation des nouvelles technologies pour la formation et de développement de la communication interne et externe ont toujours été l'une des priorités définies par l'IUFM de Bourgogne et demeurent l'un des axes stratégiques du contrat d'établissement.

L'IUFM de Bourgogne est sur le Web

Sur le serveur de l'IUFM de Bourgogne, les différentes rubriques du service à l'adresse :

<http://www.dijon.iufm.fr>

avec notamment des renseignements pratiques, des informations sur les formations initiale, continue et de formateurs, la recherche, des ressources pédagogiques et les espaces Culture, Documentation, International et TICE. On trouve notamment dans l'espace TICE des tutoriels pour l'auto-formation au C2i® niveau 1. Sur le site Web de l'IUFM de Bourgogne, le lien « Intranet » vous permet d'accéder aux rubriques de l'Intranet de l'IUFM, directement si vous êtes sur un des sites de formation de l'IUFM de Bourgogne.

Des ressources multimédia “ en ligne ” et “ hors ligne ”

Des ressources pédagogiques “ en ligne ” sont accessibles sur le serveur de l'Académie de Dijon dans la rubrique «L'espace pédagogique” :

<http://www.ac-dijon.fr>

Dans toutes les académies, un serveur avec des ressources pédagogiques et des services se trouve à l'adresse :

http://www.ac-nom_de_l'Académie.fr (par exemple : <http://www.ac-montpellier.fr>)

On pourra consulter également :

- les différents sites du MENESR :

<http://www.education.gouv.fr>
<http://www.educnet.education.fr>
<http://www.educlit.education.fr>
<http://www.educasource.education.fr>

- celui du Réseau SCEREN (CNDP, CRDP, CDDP) :

<http://www.cndp.fr>

- celui de l'INRP (Institut National de la Recherche pédagogique) :

<http://www.inrp.fr>

• Des CD et des DVD éducatifs sont à la disposition des usagers pour consultation dans les médiathèques des centres départementaux. On trouve notamment des encyclopédies multimédia.

• La vidéothèque : les documents audiovisuels à usage de formation réalisés par les équipes pédagogiques de l'IUFM de Bourgogne ou en provenance d'autres IUFM ou d'autres institutions ont été répertoriés et mis en commun afin de constituer une vidéothèque de formation. Cette mise en commun se traduit

dans les faits par l'existence dans chaque centre départemental d'un catalogue décrivant chaque document et indiquant le(ou les) centre(s) où ce document est disponible. Ce catalogue est constitué de fiches décrivant le plus précisément possible chaque document : matière, contenu, durée, niveau scolaire concerné, durée réelle de l'acte pédagogique.

- L'IUFM de Bourgogne bénéficie depuis la rentrée 2004, en sa qualité d'organisme de formation initiale et continue, d'une inscription au Service Interactif de Télévision Educative lesite.tv (<http://www.lesite.tv>). Destiné aux enseignants, aux documentalistes et aux élèves, lesite.tv bénéficie de l'accord-cadre du 12 mai 2003, signé entre France 5, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication en faveur de l'utilisation de programmes audiovisuels et de l'éducation à l'image en classe. Le catalogue audiovisuel est composé de :

- six disciplines : histoire, géographie, sciences de la vie, sciences de la Terre, arts visuels et maîtrise de la lecture et des langages (cycle 3) ;
- trois niveaux : école, collège, lycée avec une priorité sur le niveau collège ;
- quatre formats courts : 1,30 minute, 3 minutes, 6 minutes et 13 minutes.

La messagerie pour les usagers de l'IUFM de Bourgogne

L'Université de Bourgogne offre aux étudiants de l'IUFM de Bourgogne en formation sur le Campus, la possibilité de disposer d'une adresse électronique. La procédure est transmise en début d'année universitaire.

Les étudiants de l'IUFM, en formation dans les centres départementaux de l'IUFM de Bourgogne (candidats au professorat des écoles, au CAPES de documentation, aux CAPET de technologie ou d'économie et gestion, au concours de CPE) peuvent obtenir gratuitement une adresse électronique dans le cadre de la Convention signée entre le Ministère de l'Éducation Nationale et La Poste. Cette boîte à lettres électronique normalisée `prenom.nom@laposte.net` repose sur les principes d'utilisation fondamentaux que sont la gratuité, la neutralité politique, religieuse et commerciale, la protection de la vie privée et la liberté individuelle. Cette adresse électronique est souscrite gratuitement sans aucune contrepartie publicitaire.

Les professeurs stagiaires bénéficient des mêmes possibilités d'accès à une boîte aux lettres électronique individuelle à usage professionnel et personnel « @mél ouvert » que tous les personnels de l'Éducation nationale. Les « boîtes aux lettres » des stagiaires IUFM sont créées par les services du Rectorat de Dijon et les consignes nécessaires à la connexion sont envoyées aux utilisateurs par l'intermédiaire du Chef d'établissement du stage en responsabilité. Le service Webmail permet l'envoi et la consultation de messages depuis tout poste ayant un accès à Internet.

L'IUFM a pour projet de proposer dès la rentrée 2007 une adresse électronique à usage professionnel aux étudiants et professeurs stagiaires :

`prenom.nom@dijon.iufm.fr`

Chaque usager sera informé des modalités d'utilisation de cette adresse, en particulier le service Webmail et la possibilité de rediriger le courrier.

Les ressources matérielles et humaines dans les centres de l'IUFM

Chaque site départemental dispose de une à quatre salles de formation avec une dizaine de postes de travail multimédia, connectés en réseau local, avec imprimantes, scanner à plat et graveur de CD ou de DVD. Ces salles sont accessibles en libre service en dehors des heures de formation pour la production de documents, l'accès au WEB, à la messagerie Webmail, à l'Intranet et à la plateforme de formation :

<http://www.dijon.iufm.fr/dokeos/>

Chaque centre départemental IUFM dispose également d'une ou deux autres salles équipées en postes multimédia en réseau dénommées « Plate-formes d'assistance et de ressources ». Ces lieux offrent aux usagers de l'IUFM les moyens de compléter leur formation, de réaliser un projet, de créer des séquences multimédia, d'accéder à des ressources en ligne et hors ligne, de créer des pages et des sites Web. Des formateurs TICE apportent conseil, aide à l'utilisation et accompagnement.

En plus des lieux déjà équipés cités précédemment, l'IUFM a déployé des espaces « libre-service » dans les lieux de vie pour l'accès au Web (Internet et Intranet) et au courrier électronique. Cet espace identifié par le logo Com'éduc est un espace libre service d'accès à Internet réservé à un usage éducatif dont les fonctionnalités sont volontairement limitées :

- usage exclusif d'un navigateur pour consultation de sites, transfert de fichiers, messagerie par Webmail ;
- accès à un éditeur de textes et éventuellement à la gestion de fichiers sur disquette pour sauvegarde ;
- pas d'impression de documents.

Des enseignants de l'IUFM de Bourgogne, spécialisés en nouvelles technologies (audiovisuel, informatique, multimédia) peuvent orienter les étudiants, stagiaires et formateurs vers les ressources disponibles et les conseiller sur les usages des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Le déploiement d'accès sans fil Wi-Fi

L'IUFM de Bourgogne souhaite favoriser l'utilisation nomade de portables pour ses usagers, notamment pour les formateurs et pour les stagiaires pour lesquels la pratique des TICE en Centre de formation IUFM et en stage terrain doit être encouragée dans le cadre du C2i niveau 2 « enseignant ». A partir de septembre 2007, l'IUFM de Bourgogne va offrir à ses étudiants, stagiaires et personnels, la possibilité de se connecter à Internet sans fil sur tous ses sites départementaux. Tout usager équipé d'un ordinateur portable, après s'être identifié sur le portail d'accueil, pourra profiter d'un accès gratuit et personnalisé à Internet pour la consultation du Web, l'accès à la messagerie Webmail, aux listes de diffusion, à l'Intranet, à la plateforme de formation Dokeos, etc.

Les ressources logicielles

L'IUFM de Bourgogne dispose depuis plusieurs années d'un certain nombre de licences pour ses salles de formation et les bureaux des formateurs. Il s'agit principalement de la suite bureautique Microsoft Office 97, du logiciel PhotoFiltre Studio, des logiciels statistiques Sphynx et Modalisa.

Par ailleurs, l'IUFM souhaite développer l'usage des logiciels libres et met à disposition des usagers les produits utiles à la formation. Etudiants, stagiaires et personnels peuvent donc en toute légalité installer et utiliser ces logiciels et les diffuser en respectant les règles propres au logiciel libre.

Sur les postes de travail, on trouvera notamment : la suite bureautique OpenOffice 2.0, le logiciel de compression/décompression 7-Zip, le logiciel de transfert de fichiers FileZilla, le navigateur Mozilla Firefox, le logiciel de retouche et création d'images numériques Gimp...

Sur les serveurs pédagogiques, l'environnement système est principalement basé sur Linux et les applications s'appuient sur l'ensemble LAMP c'est à dire Linux, Apache, MySQL et PHP.

... vers l'ENT (Espace Numérique de Travail) ESUP-Portail

Dans le cadre des UNR (Universités Numériques en Région), l'Université de Bourgogne a fait le choix de l'environnement ESUP-Portail et a commencé à déployer des services à destination des étudiants au cours de l'année 2005-2006. L'IUFM s'associe à cette démarche qui permettra à ses usagers d'accéder à un portail unique de services et de ressources numériques.

Annexe : Certification C2i®

CIRCULAIRE N° 2005-051 DU 7-4-2005

***Certification C2i®, niveau 1 : contenus, modalités de validation
et suivi de la généralisation***

Défi ni par la circulaire n° 2002-106 du 30 avril 2002 parue au BO n° 19 du 9 mai 2002 et expérimenté sur 38 établissements durant l'année universitaire 2003-2004, le certificat informatique et Internet (C2i®) niveau 1 est maintenant généralisable sur l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur.

Cette circulaire a pour objet de préciser les conditions de la généralisation du C2i® niveau 1 par ces établissements.

Elle comprend un rappel des dispositions antérieures, des précisions et des compléments relatifs à la mise en œuvre de la certification.

Établissements habilités

Sont habilités à délivrer le certificat C2i® niveau 1 tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des maquettes agréées de formations universitaires conformes au schéma LMD.

Les établissements habilités peuvent décerner la certification C2i®, niveau 1 aux conditions suivantes :

- satisfaire au cahier des charges défini dans la circulaire n° 2004-089 du 4-2004 parue au BO n° 24 du 17 juin 2004 ;
- valider l'ensemble des compétences décrites dans le référentiel défini ci-après ;
- prendre en compte les mesures et dispositions indiquées dans cette circulaire et applicables à la rentrée 2005.

Public concerné

Sont admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 tous les étudiants engagés dans une formation de l'enseignement supérieur et inscrits régulièrement dans un établissement universitaire.

Peuvent être également admis à se présenter à la certification C2i® niveau 1 :

- les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et de sections de techniciens supérieurs.

Dans ce cas une convention entre l'établissement universitaire certificateur et l'établissement de rattachement des élèves concernés définira les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

- les publics de formation continue intégrés dans des formations universitaires diplômantes ou qualifiantes ou souhaitant simplement obtenir une validation de leurs compétences "Informatique et Internet". Les personnels scolaires et universitaires, toutes catégories confondues, sont incités, à ce titre, à faire certifier leurs compétences "Informatique et Internet".

Formation préparatoire à la certification

La préparation à la certification doit, dans la mesure du possible, débiter au cours de la première année du cycle licence (année L1).

De manière souhaitable, les enseignements relatifs à la préparation de la certification C2i® niveau 1 seront intégrés dans les maquettes LMD des établissements. Il est rappelé à ce sujet que l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 sur les études universitaires conduisant au grade de licence prévoit "un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques". Comme l'indique la circulaire n° 2004-089 du 4 juin 2004, si le C2i® niveau 1 est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon il est considéré comme un certificat séparé.

En référence à l'article 14 cité ci-dessus, après évaluation du niveau des candidats, un enseignement adapté sera proposé. La formation préparatoire prendra donc en considération les acquis des candidats, notamment ceux qui sont détenteurs d'un B2i®.

Modalités de certification

Tout postulant à la certification C2i® niveau 1 doit faire acte de candidature dans un cadre déterminé par l'établissement habilité.

Les modalités de certification comprennent deux parties :

- une épreuve théorique de validation des compétences sur la base de réponses apportées à un questionnaire couvrant les 9 domaines du référentiel national. Ce questionnaire pourra être constitué par recours à une banque nationale de questions alimentée en concertation avec les établissements certificateurs. L'évaluation correspondant à cette partie entrera pour un tiers dans l'évaluation totale ;
- une épreuve pratique de validation des compétences, organisée par l'établissement certificateur et couvrant les 7 domaines de compétences spécifiques et instrumentales du référentiel national. L'évaluation correspondant à cette partie entrera pour deux tiers dans l'évaluation totale. Sous réserve de ces conditions, l'établissement certificateur a toute liberté dans le choix des épreuves et dans l'organisation de celles-ci. Il est conseillé de baser l'épreuve pratique, pour les étudiants de formation initiale, sur une utilisation concrète des outils informatiques et des réseaux dans le cadre de leurs études (rédaction de mémoire ou confection de dossiers, travail en groupe, techniques d'expression et de communication, ...). Au plan d'un établissement certificateur, les modalités précises de certification, dans le cadre défini ci-dessus, feront l'objet d'une validation par les instances décisionnelles de l'établissement habilité. Ces modalités, valables globalement pour l'établissement, devront être applicables à tout candidat à la certification. Les certifications seront délivrées par un jury désigné par le responsable de l'établissement certificateur et présidé par un enseignant-chercheur. La délivrance de la certification prendra en compte l'importance relative des différents domaines de compétences du référentiel national comme indiqué dans le tableau ci-après.

Pourront être dispensés de certaines épreuves, les candidats ayant obtenu des certifications avérées dans un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel national.

Référentiel national du C2i® niveau 1

Le référentiel national du C2i® niveau 1 comprend deux parties :

- la première décrit les compétences générales et transversales visées par la certification,
- la seconde définit les différents domaines de compétences et les savoirs spécifiques et instrumentaux qui y sont associés. La certification du C2i® niveau 1 doit associer la partie générale et transversale et la partie spécifique et instrumentale.

Le tableau ci-après décrit les différents domaines du référentiel national.

Domaine de compétences	Aptitudes générales et transversales		Pondération
A1 - Tenir compte du caractère évolutif des TIC	1	Être conscient de l'évolution constante des TIC et de la déontologie qui doit leur être associée, et capable d'en tenir compte dans le cadre des apprentissages.	*
	2	Prendre conscience des nécessaires actualisations du référentiel du C2i®, niveau 1.	
	3	Travailler dans un esprit d'ouverture et d'adaptabilité (adaptabilité aux différents environnements de travail, échanges).	
	4	Tenir compte des problèmes de compatibilité, de format de fichier, de norme et procédure de compression et d'échange.	
A2 - Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie	1	Respecter les droits fondamentaux de l'homme, les normes internationales et les lois qui en découlent.	***
	2	Maîtriser son identité numérique.	
	3	Sécuriser les informations sensibles - personnelles et professionnelles - contre les intrusions frauduleuses, les disparitions, les destructions volontaires ou involontaires.	
	4	Assurer la protection de la confidentialité.	
	5	Faire preuve d'esprit critique et être capable d'argumenter sur la validité des sources d'information.	
	6	Mettre en œuvre des règles de bons comportements, de politesse et de civilité.	
	7	Comprendre et s'approprier des chartes de comportement.	

Domaine de compétences	Savoirs spécifiques et instrumentaux		Pondération
B1 - S'approprier son environnement de travail	1	Organiser et personnaliser son bureau de travail.	**
	2	Être capable, constamment, de retrouver ses données.	
	3	Structurer et gérer une arborescence de fichiers.	
	4	Utiliser les outils adaptés (savoir choisir le logiciel qui convient aux objectifs poursuivis).	
	5	Maintenir (mise à jour, nettoyage, défragmentation, ...).	
	6	Organiser les liens (favoris - signets) dans des dossiers.	
	7	Se connecter aux différents types de réseaux (filaire et sans fil).	
B2 - Rechercher l'information	1	Distinguer les différents types d'outils de recherche.	**
	2	Formaliser les requêtes de recherche.	
	3	Récupérer et savoir utiliser les informations (texte, image, son, fichiers, pilote, applications, site, ...).	
B3 - Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau filaire ou sans fil	1	Rechercher un fichier (par nom, par date, par texte, ...).	**
	2	Assurer la protection contre les virus.	
	3	Protéger ses fichiers et ses dossiers (en lecture/ écriture).	
	4	Assurer une sauvegarde (sur le réseau, support externe, ...).	
	5	Compresser, décompresser un fichier ou un ensemble de fichiers/dossiers.	
	6	Récupérer et transférer des données sur et à partir de terminaux mobiles.	

Domaine de compétences	Savoirs spécifiques et instrumentaux		Pondération
B4 - Réaliser des documents destinés à être imprimés	1	Réaliser des documents courts (CV, lettre, ...).	**
	2	Élaborer un document complexe et structuré (compte rendu, rapport, mémoire, bibliographie, ...).	
	3	Maîtriser les fonctionnalités nécessaires à la structuration de documents complexes (notes de bas de pages, sommaire, index, styles,...).	
	4	Intégrer les informations (images, fichiers, graphiques,...).	
	5	Traiter des données chiffrées dans un tableur (formules arithmétiques et fonctions simples comme la somme et la moyenne, notion et usage de la référence absolue), les présenter sous forme de tableau (mises en forme dont format de nombre et bordures) et sous forme graphique (graphique simple intégrant une ou plusieurs séries).	
	6	Créer des schémas (formes géométriques avec texte, traits, flèches et connecteurs, disposition en profondeur, groupes d'objets, export sous forme d'image).	
B5 - Réaliser la présentation de ses travaux en présentiel et en ligne	1	Communiquer le résultat de ses travaux en s'appuyant sur un outil de présentation assistée par ordinateur.	**
	2	Adapter des documents initialement destinés à être imprimés pour une présentation sur écran.	
	3	Réaliser des documents hypermédias intégrant textes, sons, images fixes et animées et liens internes et externes.	
B6 - Échanger et communiquer à distance	Utiliser à bon escient et selon les règles d'usage		***
	1	le courrier électronique (en-têtes, taille et format des fichiers, organisation des dossiers, filtrage).	
	2	les listes de diffusion (s'inscrire, se désabonner).	
	3	les forums de discussion (modéré, non modéré).	
	4	le dialogue en temps réel.	
	5	les terminaux mobiles.	
B7 - Mener des projets en travail collaboratif à distance	Travailler dans un environnement de travail collaboratif		***
	1	utiliser les outils d'un espace de travail collaboratif (environnement numérique de travail).	
	2	élaborer en commun un document de travail (assurer le suivi des corrections, ajouts et suppressions).	
	3	gérer différentes versions de documents partagés.	

Suivi de la généralisation

Un groupe national de suivi est constitué pour analyser, suivre et accompagner la généralisation de la certification C2® niveau 1 dans les établissements. Ce groupe, piloté par la DT/SDTICE, est constitué d'experts chargés de faire la synthèse des initiatives recensées et de conseiller les établissements.

Un correspondant C2® niveau 1, désigné par le responsable de chaque établissement, sera en relation avec le groupe de suivi.

Un site portail sera mis en œuvre afin de diffuser les informations aux intéressés, de recenser les ressources mutualisables, de proposer des espaces d'échange ainsi que la banque de questions citée plus haut. Ces dernières seront validées par une commission spécifique.

CIRCULAIRE N° 2005-222 DU 19-12-2005
Certificat informatique et internet
Généralisation du C2i® niveau 2 « enseignant »

Le C2i® niveau 2 « enseignant », institué par la circulaire n° 2004-46 du 2-3-2004, a été mis en expérimentation durant l'année 2004-2005, conformément à la circulaire n° 2004-216 du 3-12-2004.

À l'issue de cette expérimentation, la généralisation se déroule en deux phases sur les années 2005-2006 et 2006-2007.

Cette circulaire explicite les conditions de la première phase de généralisation : ses objectifs, le référentiel national établi à l'issue de l'expérimentation et le cahier des charges pour la première année de généralisation.

Les objectifs

- Tous les IUFM entrent dans le processus de formation et de validation des compétences du C2i® niveau 2 "enseignant", en vue de préparer la généralisation à tous les stagiaires des premier et second degrés en 2006-2007 aux fins de certification, dans le cadre de la validation de leur formation.
- Il s'agit de définir et valider les meilleures conditions de délivrance du certificat.
- Il est attendu que soient stabilisées les procédures alliant formation, évaluation, validation et certification.

Le référentiel national

Le référentiel retenu pour la généralisation est issu de celui qui a été expérimenté. Il comprend 27 compétences réparties en 7 domaines.

A/ Compétences générales liées à l'exercice du métier

Domaines	Compétences	
A/1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).	*
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.	*
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).	
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.	
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.	*
A/2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.	*
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.	
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.	

A/3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).	*
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.	*
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.	*
	4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.	*

B/ Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique

Domaines	Compétences	
B/1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.	*
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.	*
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.	
B/2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.	*
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.	*
	3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.	*
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.	

B/3 Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.	*
	2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.	*
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.	*
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.	
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.	
B/4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.	*
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i®).	*
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.	

Le cahier des charges

Se donner les moyens de réussir la généralisation

Dans la perspective de la généralisation qui concernera, en 2007, tous les professeurs stagiaires des premier et second degrés, les IUFM déterminent, pour la première phase 2005-2006, la population de stagiaires concernés. Ils prendront en compte la nécessité d'un nombre suffisant de stagiaires impliqués et la diversité des situations de stage afin de réussir la deuxième phase.

Atteindre un haut niveau de formalisation

La formalisation du processus qui allie la formation, l'évaluation et la validation doit être soumise aux instances de l'établissement. Cette formalisation s'appuie sur les principes suivants :

- l'évaluation doit essentiellement s'effectuer régulièrement tout au long de l'année lors d'activités prévues dans le plan de formation ;
- l'ensemble des formateurs est, à court terme, concerné, aussi les IUFM sont-ils invités à mettre en place une formation de formateurs adéquate si nécessaire.

Conditions de certification

Les exigences à satisfaire pour la certification sont les suivantes :

- les 18 items signalés par une étoile dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés ;
- parmi les 9 items restants (sans étoile), 5 au moins devront aussi être validés.

Dans ce cadre, la délivrance du certificat devant garantir un haut niveau de compétences professionnelles, chaque IUFM détermine les conditions et critères minimaux de validation des compétences pour l'obtention du certificat.

La liste des compétences validées sera remise aux stagiaires n'ayant pas obtenu le certificat.

Dans ce contexte de première phase de généralisation, la certification et la validation ou non des compétences du C2i® niveau 2 "enseignant" ne doivent pas avoir d'incidences sur la validation de la formation des stagiaires.

Dispositif de suivi

Le groupe national d'experts fournit aux IUFM un document d'accompagnement sur la base des enseignements tirés de l'expérimentation.

Les IUFM participeront aux regroupements nationaux organisés par le ministère (SDTICE) en accord avec la CD-IUFM.

Chaque IUFM fournira toutes les informations sur l'organisation de la formation, de la validation et de la certification en réponse aux enquêtes initiées par le ministère pour permettre une harmonisation des pratiques.

ARRETE du 9 mai 2007 (BO n° 22 du 07 juin 2007) relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles

ARRETE du 9 mai 2007 relatif à la modification de certaines modalités d'accomplissement et de validation du stage des personnels enseignants du second degré et d'éducation

L'arrêté du 9 mai 2007, précise dans son article 4 que pour la constitution du dossier de compétences du professeur - stagiaire :

la compétence « maîtriser les TIC » est attestée par l'obtention du C2i niveau 2 « enseignant ».

Informations pratiques

Où s'adresser à l'IUFM ?

1 / Scolarité

Scolarité premier degré

Secrétariat du centre départemental d'affectation

Scolarité second degré, formation des stagiaires

Maison de l'Université Esplanade Erasme - BP 57871 - 21078 DIJON Cedex

Responsable du service - Tél. 03 80 39 35 86

Formateurs formation continue des personnels enseignants et d'éducation

Maison de l'Université Esplanade Erasme - BP 57871 - 21078 DIJON Cedex

Secrétariat FC - Tél. 03 80 39 35 76

Chargés de mission FC - Tél. 03 80 39 35 78 / 03 80 39 37 87

2 / Intendance

Pour la restauration (repas de midi seulement), les possibilités d'hébergement et tout problème matériel s'adresser aux gestionnaires des centres départementaux ou au secrétariat d'intendance.

Le centre de Chalon sur Saône ne possède pas de service de restauration, mais les usagers de l'IUFM peuvent être accueillis à la demi-pension du lycée professionnel des métiers de l'automobile, situé à proximité. Pour s'informer sur les horaires d'accueil et la billetterie, s'adresser au gestionnaire du centre.

Adresses utiles

Université de Bourgogne

Maison de l'Université Esplanade Erasme - BP 57871 - 21078 DIJON Cedex

Tél. 03 80 39 50 00

Fax 03 80 39 50 69

Site web : <http://www.u-bourgogne.fr>

CROUS (Bourses et logement étudiant)

3, rue du Docteur Maret BP 450 - 21012 DIJON Cedex

Tél. 03 80 40 40 40

Fax 03 80 58 94 57

Site web : <http://crous-dijon.cnous.fr>

Rectorat de l'Académie de Dijon (traitement des professeurs et CPE stagiaires du second degré, mouvement des personnels enseignants du second degré)

Division des personnels enseignants - 51 rue Monge - BP 1516 - 21033 DIJON Cedex

Tél. 03 80 44 84 00

Fax 03 80 44 84 28

Site web: <http://www.ac-dijon.fr>

Inspection académique de la Côte d'or (traitement des professeurs des écoles stagiaires, mouvement des enseignants du premier degré)

Division des personnels enseignants du premier degré

9, rue des normaliens fusillés et de leur camarade- BP 1545 - 21035 DIJON Cedex

Tél; 03 80 68 13 00

Fax 03 80 68 13 13

Site web : <http://ia21.ac-dijon.fr>

Inspection académique de la Nièvre

Division des personnels enseignants du premier degré

Place St Exupéry - BP 24 - 58019 NEVERS Cedex

Tél. 03 86 71 86 71

Fax 03 86 71 86 86

Site web : <http://ia58.ac-dijon.fr>

Inspection académique de la Saône et Loire

Division des personnels enseignants du premier degré

Cité administrative - 28 Bd Henri Dunant - BP 72512 - 71025 MÂCON Cedex 9

Tél. 03 85 22 55 45

Fax 03 85 22 55 49

Site web : <http://ia71.ac-dijon.fr>

Inspection académique de l'Yonne

Division des personnels enseignants du premier degré

12 bis Bd Galliéni - BP 66 - 89011 AUXERRE Cedex

Tél. 03 86 72 20 00

Fax 03 86 51 21 30

Site web : <http://ia89.ac-dijon.fr>

SCEREN-CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique)

Campus Universitaire Montmuzard - 3, avenue Alain Savary - BP 490 - 21013 DIJON Cedex

Tél. 03 80 73 85 00

Fax 03 80 73 85 18

Site web : <http://crdp.ac-dijon.fr>

NB : Il existe aussi un CDDP dans chaque département.

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

41 rue Vannerie - 21000 DIJON

Tél. 03 80 68 50 50

Fax 03 80 68 50 99

Site web : <http://www.culture.gouv.fr/bourgogne>

Les services centraux de l'IUFM

Services administratifs :

IUFM de Bourgogne - services centraux - Maison de l'Université
 Esplanade Erasme - BP 57871 - 21078 DIJON Cedex
 Tél. 03 80 39 35 80
 Fax 03 80 38 24 91

Les sites départementaux de l'IUFM

Centre IUFM 24, rue des Moreaux 89000 AUXERRE Tél. 03 86 72 03 10 - Fax 03 86 52 61 63	Centre IUFM 1, rue des Prés-Devant 71100 CHALON SUR SAÔNE Tél. 03 85 46 10 63 - Fax 03 85 46 10 51
Centre IUFM 51, rue Charles Dumont 21000 DIJON Tél. 03 80 67 64 67 - Fax 03 80 67 09 53	Centre IUFM 9, rue de Flacé 71000 MÂCON Tél. 03 85 21 94 20 - Fax 03 85 21 94 22
Centre IUFM 3, bd St-Éxupéry 58000 NEVERS Tél. 03 86 59 74 80 - Fax 03 86 57 66 34	

Informations diverses

Transports en commun DIVIA

Place Grangier - 21000 DIJON
 Tél. 03 80 30 60 90
 Fax 03 80 30 93 39

Vers les Services Centraux de l'IUFM

Liane n° 5 : départ gare SNCF - arrêt « Erasme » sur le campus.

Vers le centre IUFM de formation de Dijon

Liane n° 7 : départ Place Darcy - arrêt « Ecole Normale- IUFM »

Bureau du Service National

Caserne Vaillant
 22, Av. Garibaldi - 21033 DIJON Cedex
 Tél. 03 80 40 25 00
 Fax 03 80 40 25 19

Calendrier des formations

2007

	JOURS	DATES	FORMATIONS
SEPTEMBRE	samedi	1	Rentrée IUFM le matin (2 h)
	mercredi	5	Formation disciplinaire (J1)
	jeudi	6	Formation disciplinaire (J2)
	mercredi	12	Formation disciplinaire / Réunion avec les inspecteurs (1/2 journée - J3)
	jeudi	13	Gestion de la classe
	mercredi	19	Formation disciplinaire (J4)
	jeudi	20	Gestion de la classe
	mercredi	26	Mise à niveau C2i niveau 1 Réunion de formateurs disciplinaires - conseillers pédagogiques
	jeudi	27	TICE C2i / Politiques éducatives
OCTOBRE	mercredi	3	Formation disciplinaire (J5)
	jeudi	4	Formation disciplinaire (J6)
	mercredi	10	TICE C2i / Politiques éducatives
	jeudi	11	TICE C2i / Politiques éducatives / Suivi de l'élève (3 h)*
	mercredi	17	Ethique et profession / Législation
	jeudi	18	Formation disciplinaire (J7)
	mercredi	24	Ethique et profession / Législation
	jeudi	25	Suivi de l'élève (3 h)*
VACANCES DE LA TOUSSAINT du 27 octobre au 8 novembre 2007			
NOVEMBRE	jeudi	8	
	mercredi	14	Formation disciplinaire (J8)
	jeudi	15	Formation disciplinaire (J9)
	mercredi	21	Formation disciplinaire (J10)
	jeudi	22	
	mercredi	28	Journée académique / Atelier facultatif
	jeudi	29	Atelier facultatif
DÉCEMBRE	mercredi	5	Matin / formation au stage de pratique accompagnée : réunion des conseillers tuteurs, conseillers pédagogiques, formateurs et corps d'inspection à partir de 11 h 30. Après-midi / préparation du stage de pratique accompagnée : rencontre stagiaires, conseillers tuteurs, conseillers pédagogiques, formateurs.
	jeudi	6	Formation disciplinaire (J11)
	mercredi	12	Formation disciplinaire (J12)
	jeudi	13	
	mercredi	19	Modules optionnels obligatoire de l'UF1
	jeudi	20	Modules optionnels obligatoire de l'UF1

VACANCES DE NOEL du 22 décembre 2007 au 7 janvier 2008

	JOURS	DATES	FORMATIONS
JANVIER	mercredi	9	Formation disciplinaire (J13)
	jeudi	10	Apprentissage
	mercredi	16	Modules optionnels obligatoire de l'UF2
	jeudi	17	Modules optionnels obligatoire de l'UF2
	mercredi	23	Formation disciplinaire (J14)
	jeudi	24	Evaluation / Apprentissage
	mercredi	30	Modules optionnels obligatoire de l'UF3
	jeudi	31	Modules optionnels obligatoire de l'UF3
FÉVRIER	mercredi	6	Formation disciplinaire (J15)
	jeudi	7	Evaluation / Apprentissage
	VACANCES D'HIVER du 9 février au 25 février 2008		
	mercredi	27	Formation disciplinaire (J16)
	jeudi	28	Evaluation
MARS	mercredi	5	Maîtrise de la langue française** / Relation école-familles (3 h)
	jeudi	6	Maîtrise de la langue française** / Suivi de l'élève (3 h)
	mercredi	12	Maîtrise de la langue française** / Suivi de l'élève (3 h)
	jeudi	13	Formation disciplinaire (J17)
	mercredi	19	Journée académique
	jeudi	20	Apprentissage / Maîtrise de la langue française**
	mercredi	26	Formation disciplinaire (J18)
	jeudi	27	Relation école-familles / Maîtrise de la langue française** / Interdisciplinarité
AVRIL	jeudi	2	Relation école-familles / Maîtrise de la langue française** / Interdisciplinarité
	mercredi	3	Formation disciplinaire (1/2 journée) (J18,5)
	VACANCES DE PRINTEMPS du 5 au 21 avril 2008		
	mercredi	23	Formation disciplinaire (J19,5)
	jeudi	24	
	mercredi	30	Interdisciplinarité / Apprentissage
MAI	mercredi	7	Formation disciplinaire (J20,5)
	mercredi	14	Journée académique
	jeudi	15	Forum relation école / partenaires
	mercredi	21	
	jeudi	22	Formation disciplinaire (J21,5)
	mercredi	28	Modules optionnels obligatoire de l'UF4
	jeudi	29	Modules optionnels obligatoire de l'UF4
JUIN	mercredi	4	
	jeudi	5	
	mercredi	11	Formation disciplinaire (1/2 journée) (J22)
	jeudi	12	
	mercredi	18	Journées culturelles
	jeudi	19	Journées culturelles
	mercredi	25	
jeudi	26		

Lexique

Pour parcourir aisément les différentes étapes de la formation en IUFM conduisant au métier d'enseignant, il est recommandé de se familiariser avec les sigles fréquemment utilisés.

1^{er} degré : cycle de scolarisation allant de la maternelle à l'entrée au collège;

- enseignement correspondant à ce cycle,
- enseignants de ce cycle (instituteurs ou professeurs des écoles).

2nd degré : cycle de scolarisation allant de l'entrée au collège à la terminale,

- enseignement correspondant à ce cycle,
- enseignants de ce cycle (professeurs des collèges et lycées).

PE1 : étudiants de 1^{ère} année d'IUFM préparant le concours de professeur des écoles.

PLC1 : étudiants de 1^{ère} année d'IUFM préparant le concours de professeur des collèges et lycées.

CPE1 : étudiants de 1^{ère} année d'IUFM préparant le concours de conseiller principal d'éducation.

PE2 : professeurs stagiaires lauréats du concours de professeur des écoles, en 2^{ème} année d'IUFM.

PLC2 : professeurs stagiaires lauréats du concours de professeur des collèges et lycées, en 2^{ème} année d'IUFM.

CPE2 : conseillers principaux d'éducation stagiaires lauréats du concours de CPE, en 2^{ème} année d'IUFM.

DEA : Directeur d'Ecole d'Application.

EMF : Instituteur ou Professeur des Ecoles Maître Formateur.

Professeur d'IUFM : Professeur en Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

AIS : Adaptation et Intégration Scolaires (scolarisation des enfants handicapés).

ZEP : Zone d'Education Prioritaire.

Les concours

CRPE : Concours de recrutement de professeur des écoles.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (lycées et collèges).

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technologique (lycées et collèges).

CAPLP : certificat d'aptitude au professorat des lycées professionnels.

CRCPE : concours de recrutement de conseiller principal d'éducation.

CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans le privé (lycées et collèges).

CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

2CA-SH : certificat complémentaire d'aptitude professionnelle pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

CAFIMF-CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur désormais appelé certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des Ecoles Maître Formateurs).